



GRADE Africa



Combiner la réhabilitation du contexte social et la capacitation des adolescent(e)s pour prévenir le mariage des enfants au Niger

EVALUATION FINALE DE PROJET



Novembre 2022

Remerciements

S'il est mondialement admis que le mariage d'enfants est une pratique néfaste, force est de constater que celle-ci demeure très répandue dans maints pays en voie de développement.

Au Niger, plus de sept filles sur dix sont mariées durant leur enfance avec certes d'importantes variations entre les régions. Les enjeux et dangers liés à cette pratique se posent avec beaucoup d'acuité dans la région de Zinder.

Dans l'objectif de réduire significativement son ampleur et de prévenir les risques associés, trois (03) structures non gouvernementales – le Groupe de Recherche et d'Action pour le Développement (GRADE Africa), le Réseau des Jeunes Ambassadeurs pour la Santé reproductive et la Planification familiale (RJA/SR/PF) et l'ONG SOS Femmes et Enfants Victimes de Violence Familiale (SOS FEVVF) – se sont organisées en consortium pour concevoir et mettre en œuvre le projet « Comprendre les normes et prévenir la pratique du mariage des enfants pour promouvoir la santé reproductive des adolescents au Niger ».

Les interventions du projet ont concerné les sept (07) communes rurales du département de Mirriah (région de Zinder) avec l'appui financement du Centre de Recherche pour le Développement International (CRDI) d'Ottawa (Canada) auquel nous tenons à témoigner toute notre gratitude.

Le modèle de mise en œuvre du projet a combiné les activités de (i) création d'un environnement propice au dialogue intergénérationnel, (ii) capacitation des adolescents et (iii) promotion des opportunités économiques devant servir d'alternatives crédibles au mariage d'enfants.

En tant que chef de file du Consortium, le GRADE Africa est chargé de (i) coordonner l'ensemble des activités du projet y compris les rencontres du Consortium et avec l'ensemble des parties prenantes ; (ii) de garantir le respect des aspects méthodologiques et (iii) veiller au respect de l'ensemble des engagements financiers et non financiers (les opérations financières et les rapports techniques et financiers entre autres). Le RJA/SR/PF s'occupe essentiellement du volet sensibilisation et formation des adolescents et l'ONG SOS FEVVF de la prise en charge des cas de violence, mais aussi de la sensibilisation. Nous nous félicitons de l'exemplarité de notre collaboration tout au long de la durée du projet.

Le Consortium a aussi travaillé un large panel d'acteurs de parties prenantes du niveau central au niveau local (notamment les services centraux et déconcentrés des ministères en charge de l'éducation, de la santé et de la promotion de la femme et de la protection de l'enfant et les autorités coutumières et religieuses. Nous les remercions vivement pour leur implication, leur engagement et leur volonté d'appropriation.

Toutefois, nous tenons à préciser que les opinions exprimées dans le présent rapport ne reflètent pas nécessairement celles du CRDI Canada ni de son Conseil des gouverneurs.

Citation recommandée :

GRADE Africa. (2022). Rapport d'évaluation. *Combiner la réhabilitation du contexte social et la capacitation des adolescent(e)s pour prévenir le mariage des enfants au Niger.*

Table des matières

Liste des sigles et abréviations	6
Liste des tableaux	7
Liste des graphiques	9
Les indicateurs d'intérêt du projet pour les filles – valeurs cibles et réalisations	10
Résumé exécutif	11
Introduction	19
1. Aperçu sur le projet	19
2. Objectifs et méthodologie de l'enquête	20
3. Principaux résultats	23
3.1 Situation économique et sociale de la zone d'intervention	23
3.1.1 Infrastructures socioéconomiques	23
3.1.2 Activités économiques	26
3.2 Caractéristiques des ménages	28
3.2.1 Structure des ménages	28
3.2.2 Transfert des fonds au profit des ménages	29
3.2.3 Situation alimentaire des ménages	31
3.2.4 Moyens de transport et autres biens des ménages	32
3.3 Caractéristiques sociodémographiques des adolescents et leurs perceptions sur le mariage d'enfants	32
3.3.1 Age actuel des répondants	32
3.3.2 Lien de parenté avec le chef du ménage	33
3.3.3 Situation matrimoniale	33
3.3.4 Survie des parents, mariage, scolarisation et socialisation des adolescents	33
3.3.5 Exercice des activités génératrices de revenu et participation communautaire	38
3.3.6 Caractéristiques sociodémographiques du 1 ^{er} responsable de l'adolescent	41
3.3.7 Connaissances et attitudes des adolescents sur le mariage d'enfants	42
3.3.8 Perception des adolescents sur l'âge au premier mariage	42
3.3.9 Conséquences du mariage d'enfants	46
3.3.10 Recommandations des adolescents pour prévenir le mariage d'enfants	47
3.3.11 Connaissance et utilisation des méthodes contraceptives	48
3.3.12 Sources d'informations sur les méthodes contraceptives	49

3.3.13	Vision des adolescents en matière de lutte contre le mariage d'enfants -----	51
3.3.14	Violences associées au mariage d'enfants-----	53
3.3.15	Exposition des adolescents aux activités de sensibilisation sur le mariage d'enfants -----	54
3.4	Caractéristiques sociodémographiques des parents et leurs perceptions sur le mariage d'enfants -----	55
3.4.1	Caractéristiques sociodémographiques des parents -----	55
3.4.2	Parades des parents au moment de leur premier mariage -----	57
3.4.3	Caractéristiques du (de la) premier (ère) époux (se) et typologie du mariage-----	59
3.4.4	Perceptions des parents sur le mariage d'enfants -----	60
3.4.5	Raisons de la persistance de la pratique du mariage d'enfants -----	62
3.4.6	Conséquences du mariage d'enfants selon les parents -----	63
3.4.7	Recommandations des parents pour prévenir le mariage d'enfants -----	64
3.4.8	Perception des parents sur les droits des enfants-----	65
3.4.9	Alternatives socioéconomiques au mariage des enfants selon les parents -----	66
3.4.10	Connaissance des pratiques contraceptives par les mères/tutrices -----	67
3.4.11	Sources d'informations des mères/tutrices sur les méthodes contraceptives -----	68
3.4.12	Utilisation des pratiques contraceptives par les mères/tutrices des adolescents-----	69
3.4.13	Exposition des parents aux activités de sensibilisation sur le mariage d'enfants--	70

Liste des sigles et abréviations

CE1 : Cours élémentaires première année

CE2 : Cours élémentaires deuxième année

CI : Cours d'initiation

CM : Chef de ménage

CMI : Cours moyens première année

CM2 : Cours moyens deuxième année

CP : Cours préparatoires

CRDI : Centre de recherches pour le développement international

CS : Case de santé

CSI : Centre de santé intégré

EDSN : Enquête démographique et de santé du Niger

INS : Institut national de la Statistique

IST : Infections sexuellement transmissibles

Km : Kilomètre

ONG : Organisation non gouvernementale

PF : Planification familiale

PME : Prévention du mariage d'enfants

RENALOC : Répertoire national des localités

RGP/H : Recensement général de la population et de l'habitat

SSR : Santé sexuelle et reproductive

UBT : Unité de bétail tropical

VIH : Virus d'immunodéficience acquise

ZD : Zone de dénombrement

Liste des tableaux

Tableau 1 : Groupes-cibles des entretiens qualitatifs et outils de collecte	20
Tableau 2 : Répartition du nombre de ménages à enquêter par commune.....	22
Tableau 3 : Infrastructures socioéconomiques de la zone d'intervention	23
Tableau 4 : Activités économiques les plus importantes dans la zone d'intervention.....	26
Tableau 5 : Activités économiques les plus importantes pour les femmes	27
Tableau 6 : Activités économiques les plus importantes pour les hommes.....	28
Tableau 7 : Taille moyenne des ménages par commune	29
Tableau 8 : Proportion (%) des ménages dont au moins un des membres est en migration	29
Tableau 9 : Proportion des ménages bénéficiant des transferts de fonds	29
Tableau 10 : Nombre moyen d'animaux par ménage selon la commune et l'espèce animale.....	30
Tableau 11 : Nombre moyen d'UBT par ménage selon la commune.....	31
Tableau 12 : Répartition (%) des ménages selon leur situation alimentaire.....	31
Tableau 13 : Répartition (%) des ménages selon les moyens de transport et autres biens possédés.....	32
Tableau 14 : Répartition (%) des adolescents par tranche d'âge et par sexe	32
Tableau 15 : Répartition (%) des adolescents selon le sexe, la tranche d'âge et le lien de parenté avec le CM..	33
Tableau 16 : Répartition (%) des adolescents selon le sexe, la tranche d'âge et le statut matrimonial	33
Tableau 17 : Survie des parents et mariage des enfants	34
Tableau 18 : Fréquentation scolaire et milieu de socialisation	35
Tableau 19 : Proportion (%) des adolescents selon leur position vis-à-vis de l'emploi et de revenu	38
Tableau 20 : Répartition (%) des adolescents selon les caractéristiques sociodémographiques du premier responsable	41
Tableau 21 : Connaissance des adolescents sur l'âge légal minimum au mariage et pratiques locales.....	42
Tableau 22 : Raisons pour lesquelles le mariage d'enfants persiste selon les adolescents interrogés	46
Tableau 23: Proportion (%) des adolescents selon leur connaissance des conséquences du mariage d'enfants..	47
Tableau 24 : Proportion (%) des adolescents selon les mesures de prévention du mariage d'enfants proposées	47
Tableau 25 : Connaissance des méthodes contraceptives chez les adolescents.....	48
Tableau 26 : Connaissance de l'utilisation correcte des méthodes contraceptives par les adolescents	49
Tableau 27 : Sources d'informations des adolescents sur les méthodes contraceptives.....	49
Tableau 28 : Utilisation des méthodes contraceptives par les adolescents.....	50
Tableau 29 : Raisons de non utilisation des méthodes contraceptives par les adolescents.....	50
Tableau 30 : Perception des filles autour de la question du mariage d'enfants	51
Tableau 31 : Perception des garçons sur le mariage d'enfants	52
Tableau 32 : Répartition (%) des adolescents en fonction des alternatives au mariage d'enfants citées	52
Tableau 33 : Proportion (%) des adolescents ayant subi la violence dans le processus de mise en couple	53
Tableau 34 : Répartition (%) des adolescents en fonction de l'exposition aux activités de sensibilisation sur le mariage d'enfants	54

Tableau 35 : Caractéristiques et circonstances du mariage des parents	55
Tableau 36 : Expériences personnelles des parents sur le premier mariage	57
Tableau 37 : Problèmes vécus par les mères/tutrices lors de leur premier mariage.....	58
Tableau 38: Problèmes vécus par les pères/tuteurs lors de leur premier mariage	58
Tableau 39 : Caractéristiques du (de la) premier (ère) époux (se) et typologie du mariage	59
Tableau 40 : Connaissance des parents sur l'âge légal minimum au mariage et pratiques locales	61
Tableau 41 : Age minimum au mariage pour les adolescents selon les parents.....	62
Tableau 42 : Raisons de la persistance du mariage d'enfants selon les parents/tuteurs.....	63
Tableau 43 : Conséquences du mariage d'enfants selon les parents/tuteurs.....	64
Tableau 44 : Position et recommandations des parents en matière de lutte contre le mariage d'enfants	65
Tableau 45 : Perception des parents autour des droits des enfants	65
Tableau 46 : Répartition (%) des parents en fonction des alternatives au mariage d'enfants citées.....	66
Tableau 47 : Connaissance des méthodes contraceptives chez les mères/tutrices	67
Tableau 48 : Connaissance de l'utilisation correcte des méthodes contraceptives par les mères/tutrices.....	68
Tableau 49 : Sources d'informations des mères sur les méthodes contraceptives.....	68
Tableau 50 : Utilisation des méthodes contraceptives par les mères/tutrices	69
Tableau 51 : Raisons de non utilisation des méthodes contraceptives par les mères/tutrices	70
Tableau 52 : Répartition (%) des adolescents en fonction de l'exposition aux activités de sensibilisation sur le mariage d'enfants	70

Liste des graphiques

Figure 1 : Contraintes/problèmes actuels de la zone d'intervention sur le plan éducatif.....	24
Figure 2 : Contraintes/problèmes actuels de la zone d'intervention sur le plan sanitaire.....	25
Figure 3 : Proportion (%) des ménages disposant d'au moins un animal domestique vendable	30
Figure 4 : La classe la plus élevée atteinte par les filles interrogées.....	36
Figure 5 : La classe la plus élevée atteinte par les garçons interrogés.....	36
Figure 6 : Raisons de la non fréquentation des établissements scolaires par les filles.....	37
Figure 7 : Raisons de la non fréquentation des établissements scolaires par les garçons	38
Figure 8 : Principales AGR exercées par les filles	40
Figure 9 : Principales AGR exercées par les garçons.....	40
Figure 10 : Age minimum légal au mariage pour les filles selon les adolescentes interrogées	43
Figure 11 : Age minimum légal au mariage pour les garçons selon les adolescentes interrogées.....	44
Figure 12 : Age minimum légal au mariage pour les filles selon les garçons interrogés	44
Figure 13 : Age minimum légal au mariage pour les hommes selon les garçons interrogés	45
Figure 14 : Classe la plus élevée atteinte par les mères/tutrices des adolescents.....	56
Figure 15 : Classe la plus élevée atteinte par les pères/tuteurs des adolescents.....	56
Figure 16 : Classe la plus élevée atteinte par les conjoints des mères/tutrices des adolescents.....	60
Figure 17 : Classe la plus élevée atteinte par les conjointes des pères/tuteurs des adolescents.....	60

Les indicateurs d'intérêt du projet pour les filles – valeurs cibles et réalisations

Indicateur et cibles	Valeur de référence (Enquête Baseline)	Valeur-cible (Attendue du projet)	Valeur atteinte
Zone d'intervention			
L'âge moyen au premier mariage est retardé d'au moins d'un an	14,6	15,6	15,04
La proportion des filles victimes des violences physiques ou verbales dans le cadre de leur mise en couple est divisée par 2	21,2	10,6	2,5
La proportion des filles qui décident elles-mêmes du moment de leur mariage est multipliée par 2	89,5	100	95,5
La proportion des filles qui choisissent leurs conjoints est multipliée par 2	95,3	100	95,5
La proportion des filles âgées de 15-19 ans non mariées exerçant une activité sociale ou génératrice des revenus a doublé	6,3	12,6	39,8
Zone de contrôle			
L'âge moyen au premier mariage est retardé d'un an	14,3	-	14,56
La proportion des filles victimes des violences physiques ou verbales dans le cadre de leur mise en couple est divisée par 2	11,7	-	5,1
La proportion des filles qui décident elles-mêmes du moment de leur mariage est multipliée par 2	89,4	-	81,5
La proportion des filles qui choisissent leurs conjoints est multipliée par 2	95,2	-	87,7
La proportion des filles âgées de 15-19 ans non mariées exerçant une activité sociale ou génératrice des revenus est multipliée par 2	2,8	-	31,3

Résumé exécutif

Situation économique et sociale de la zone d'intervention

Tout comme lors de la Baseline, les questions relatives aux infrastructures socioéconomiques disponibles dans les différentes localités ont été posées aux chefs des villages. Selon les réponses de ces derniers, les trois principales infrastructures socioéconomiques disponibles dans la zone d'intervention sont : le réseau de téléphonie mobile (80% comme lors de l'enquête de base), la source d'eau potable (86,7% contre 70% lors de la Baseline) et l'école primaire (66,7% contre 63,3% lors de l'enquête de base).

Bien qu'une amélioration ait été enregistrée comparativement aux résultats obtenus lors de l'enquête de base, les infrastructures telles que l'électricité, le marché et le collège restent encore rares dans ces localités.

En matière d'éducation, le constat est quasiment le même pour toutes les deux enquêtes. En effet, les principales contraintes à l'éducation relevées sont : l'éloignement des infrastructures éducatives (76,7%), l'inadéquation des bâtiments éducatifs (40%), la pauvreté des familles (33,3%) et le manque d'intérêt des parents vis-à-vis de la scolarité de leurs enfants (23,3%).

Sur le plan sanitaire, les contraintes les plus évoquées lors de l'enquête finale se rapportent surtout aux facteurs d'offre dont l'indisponibilité des médicaments (63,3%), l'éloignement des structures sanitaires (53,3%) et la longue durée d'attente dans les services sanitaires (36,7%).

L'agriculture est pratiquée par la quasi-totalité des populations locales. La grande majorité des chefs de village l'ont déclarée comme première activité économique la plus importante (96,7%). Selon 80% d'entre eux, l'élevage est la deuxième activité la plus importante dans la zone. De même, 40% des chefs de village ont cité le petit commerce comme la troisième activité la plus importante.

Pour près de la moitié des femmes (46,7%), le petit commerce constitue la 1^{ère} activité la plus importante pour les femmes tandis qu'un cinquième des femmes ont cité l'agriculture comme 2^{ème} activité la plus importante pour les femmes. Autant de femmes ont cité l'élevage. Chez les hommes, l'ordre d'importance des activités reste identique à celui observé au niveau global.

Caractéristiques des sociodémographiques des ménages

Dans l'ensemble, les ménages comptent, en moyenne, environ 7 habitants par ménage (7,1 habitants contre 6,8 habitants lors de l'enquête de base). Cette augmentation de taille s'explique par le fait que l'enquête finale a été réalisée pendant la saison des pluies, période durant laquelle les migrants temporaires rejoignent leurs familles pour les travaux champêtres.

Lors du passage de l'agent enquêteur pour la phase finale, approximativement un tiers des ménages (33,2%) comptent au moins un membre migrant.

Approximativement, un quart des ménages (24,8%) en bénéficient contre 30,4% lors de l'enquête de base. Cette baisse s'explique par le retour de certains migrants étant donné que les transferts proviennent essentiellement des membres des ménages en migration.

Les espèces les plus rencontrées dans ces communes sont les caprins et les poules/coqs avec les moyennes respectives de 3,9 (contre 3,6 lors de l'enquête de base) et 2,4 (contre 3,4 lors de la

Baseline) par ménage. La moyenne standardisée des animaux possédés par ménage est partout inférieure 2 Unités du Bétail Tropical (UBT) à l'issue de toutes les deux enquêtes.

Globalement, 28% des ménages déclarent avoir des stocks de céréales. Plus d'un tiers (35,8%) de ceux qui répondent par la négative disent avoir des moyens pour s'en approvisionner.

Par contre, pour 65,7% des ménages, les stocks, les récoltes attendues ou les moyens pour couvrir les besoins alimentaires sont insuffisants. Dans 88% des cas, ces moyens ne permettent de couvrir qu'au plus 5 mois.

La charrette, le téléphone portable et le panneau solaire sont les biens les plus possédés par les ménages avec les proportions respectives de 47,6%, 43,5% et 18,5%. Ces proportions étaient respectivement de 55,6%, 41,5% et 10,2% lors de l'enquête de base. Les moulins, les voitures, le réseau électrique ou les groupes électrogènes sont des biens quasi-inexistants.

Caractéristiques sociodémographiques des parents adolescents et leurs perceptions sur le mariage d'enfants

Les enfants représentent 91,5% des garçons et 82,1% des filles interrogés. Dans la grande majorité des cas (85,3% pour les filles et 96,1% pour les garçons), les répondants sont soit fils/filles ou petits-fils/petites-filles du chef de ménage.

La proportion des célibataires est beaucoup plus importante chez les garçons (99,4% contre 74,9% chez les filles). A l'opposé, 24,6% des filles se déclarent mariées.

Pour l'écrasante majorité des répondants (92,6% et 93,8% des garçons), le père géniteur est encore vivant. Cette proportion est davantage plus importante quand on considère la mère biologique : 95,4% chez les filles et 97,4% chez les garçons.

Pour 94,1% des filles mariées, le mariage est intervenu avant l'âge de 18 ans dont 39,6% avant celui de 15 ans. Des cas de mariage avant 15 ans n'ont pas été constatés chez les garçons, mais 47,9% des garçons mariés ont déclaré que leur mariage est intervenu alors qu'ils sont âgés de 15 à 17 ans. Deux tiers de ces garçons mariés disent avoir décidé de se marier à cet âge contre 88,8% chez les filles. De même la totalité des garçons ainsi 91,7% des filles disent avoir choisi eux-mêmes leurs partenaires au mariage. Ce qui suggère que les adolescents perçoivent eux-mêmes le mariage dans l'enfance comme une pratique normale et socialement acceptable.

Les quelques filles n'ayant pas choisi elles-mêmes leurs conjoints ont déclaré que leur mariage a été scellé essentiellement sur la base de la promesse de leurs parents (64,3%) ou des arrangements entre les deux familles suivis de leur consentement (28,6%).

Aussi bien dans la perception des filles que dans celle des garçons, la décision de marier une fille revient prioritairement aux deux parents/tuteurs conjointement (43,6% des filles et 52,3% des garçons), au père/tuteur uniquement (25% des filles et 31,6% des garçons) ou à l'intéressée elle-même (29% des filles et 11,7% des garçons). Les constats sont similaires quant à la décision de marier un garçon.

Moins de la moitié des adolescents interrogés ont été scolarisés (42,6% de filles et 49,7% des garçons). En plus, la quasi-totalité des scolarisés (99% des filles et 98,4% des garçons) n'ont pas franchi le premier cycle de l'enseignement secondaire. Tout au long du cycle primaire, la proportion des adolescents ayant atteint une classe augmente constamment avec l'échelon. La transition du primaire vers le secondaire constitue le point de retournement à partir duquel la tendance inverse s'observe. Nous avons vu précédemment que la majorité des villages n'ont pas de collège. La transition du primaire au secondaire implique des coûts que les familles ne peuvent souvent pas supporter (nourriture, transport, etc.).

Parmi ceux qui ont été à l'école, seuls 70% des garçons et 51% des filles fréquentaient encore l'école. Les raisons des déperditions scolaires les plus citées par les filles sont l'insuffisance de travail (19,3%), l'éloignement de l'école (18,6%) et le mariage (10,7%). Chez les garçons, cela est principalement dû à l'insuffisance des résultats académiques (55,4%).

La quasi-totalité des adolescents (94,6% des filles et 95,2% des garçons) déclarent ne pas suivre un cours d'alphabétisation. Par contre, environ trois quarts des filles (74,7%) et plus de huit garçons sur dix (83,7%) fréquentent l'école coranique.

Moins de trois filles sur dix (27,2%) ont exercé une activité économique au cours des sept derniers jours précédant le passage de l'agent enquêteur contre 46,7% chez les garçons. Pour les filles, les activités les plus exercées sont : petit commerce (33,9%), travaux domestiques (32,2%) et l'agriculture (21,9%). L'ordre est différent chez les garçons : agriculture (74,1%) et le petit commerce (10,3%). Plus de trois filles sur cinq (61,5%) déclarent exercer leurs activités occasionnellement tandis que les activités de la majorité des garçons (58,9%) sont périodiques. Pour plus de trois adolescents ayant travaillé sur cinq (61,8% pour les filles et 66,7% pour les garçons), le travail n'est pas du tout payé. De même, 25% des garçons et 38,2% des filles ayant travaillé ont déclaré avoir été payés en espèces exclusivement.

Quel que soit le sexe considéré, plus de huit jeunes sur dix (84,5% des filles et 90,3% des garçons) n'exercent aucune activité génératrice de revenu (AGR). Moins de deux garçons sur cinq (39%) et moins de la moitié des filles (47,8%) exerçant les AGR décident de l'affectation de revenu qu'ils en tirent. Pour ceux qui n'en décident pas, dans plus des huit dixièmes des cas (83,9% chez les filles et 100% chez les garçons), cette décision revient à leurs parents.

Les principales AGR exercées par les filles sont le petit commerce (64,4% contre 54,8% lors de l'enquête initiale) et l'artisanat (34,6% contre 35,6% lors de l'enquête initiale). Les constats concernant les activités les plus fréquemment exercées par les garçons sont similaires.

Comparativement aux résultats obtenus lors de l'enquête de base, la participation des adolescents à réunions de groupements des jeunes ou d'associations a connu un recul. Cela tient au fait que l'enquête Endline a été réalisée au moment où les populations locales étaient beaucoup plus préoccupées par les travaux champêtres.

Les adolescents (tous sexes confondus) s'intéressent principalement aux groupements des jeunes (70,7% des filles et 72,2% des garçons), aux rencontres civiques, politiques ou syndicales (69,9% des filles et 38,9% des garçons) et aux actions sociales et de bienfaisance (39,8% des filles et 25,9% des garçons).

Moins d'un tiers des adolescentes (32,7%) déclarent que leur conjoint est âgé de moins de 25 ans tandis que les conjoints de 54,5% des adolescentes ont un âge compris entre 25 et 34 ans. Dans près de huit cas sur dix (79,4%), le mari n'a aucun niveau d'éducation avec agriculture comme principale occupation dans plus de trois cas sur cinq (63,6%).

Les adolescentes non mariées présentent des caractéristiques similaires : dans approximativement neuf cas sur dix (90,5%) leur père/tuteur est analphabète et principalement occupé par l'agriculture (62,5%).

De leur côté, tous des garçons mariés ont des épouses âgées de moins de 35 ans. Dans un cas sur trois, leurs épouses n'ont jamais été à l'école et sont sans occupation.

Pour plus des trois quarts des filles (76,5%) et plus de deux garçons sur cinq (63,6%), l'âge normal du mariage d'une fille se situe entre 14 et 17 ans. Par contre, plus de sept filles sur dix (70,4%) et à peu près autant de garçons (71,4%) pensent qu'un garçon doit normalement se mettre en couple pendant qu'il est âgé de 18 à 24 ans.

Selon 74,1% des filles et 62,4% des garçons, dans les faits, les parents marient souvent leur fille avant l'âge de 18 ans. Ces proportions sont respectivement de 31,7% et 25,6% en ce qui concerne le mariage des garçons. Pour 57,1% des filles et 53,3% des garçons, le mariage des garçons n'intervient jamais avant l'âge de 15 ans dans la localité alors que 30,1% des filles et 28,4% des garçons estiment que le mariage des filles avant l'âge de 15 ans se fait couramment.

En termes de connaissance de l'existence d'un âge minimum légal pour le mariage des filles, les garçons présentent un léger avantage par rapport aux filles (10,5% contre 8,8%). Cet écart est davantage prononcé quand on considère la connaissance de l'âge légal pour le mariage des garçons (10,7% contre 6,7% pour les filles). En réalité, même les adolescents ayant déclaré connaître l'âge légal au mariage pour les filles n'ont qu'une connaissance grossière. Parmi eux, 22% des filles et 26,9% des garçons seulement savent que cet âge est de 15 ans. De même, la proportion des adolescentes sachant que l'âge minimum légal au mariage est fixé à 18 ans pour les garçons est faible chez les filles (2,2% contre 49,1% chez les garçons).

Selon les adolescentes les principales raisons pour lesquelles le mariage d'enfants persiste sont : le désir d'éviter les grossesses illégitimes (43,3%), l'analphabétisme des parents (28,4%), l'effet d'imitation (27,4%) et le désir de préserver l'honneur familial (24,4%). Pour les garçons, ce sont plutôt l'analphabétisme des enfants (51,7%) et celui des parents (43,9%) qui sont en jeu. Ils ont aussi évoqué des raisons telles que : éviter des grossesses illégitimes (36,6%), préserver l'honneur familial (35,6%), manque d'emploi pour les jeunes (35,4%), précocité de l'activité sexuelle (30,8%) et responsabiliser l'enfant (30,8%).

Les conséquences du mariage d'enfants les plus fréquemment connues par les répondants sont : les difficultés d'accouchement (59,8% des filles et 84,7% des garçons), le risque de mortalité maternelle (38,1% des filles et 52,1% des garçons), le risque de fistule obstétricale (36,5% des filles et 29,6% des garçons), les grossesses prématurées (39,6% des filles et 28,6% des garçons), le risque de mortalité infantile (14,9% des filles et 45,1% des garçons).

Pour lutter contre le mariage d'enfants, la majorité des répondants (65,4% des garçons et 54,6% des filles) préconisent que les deux parents soient ciblés par des actions de sensibilisation tandis que plus de la moitié des garçons (51,9%) et plus d'un quart des filles (26,6%) recommandent plutôt que sensibilisation cible les enfants eux-mêmes. Mieux encadrer et orienter la scolarisation de la jeune fille constitue une autre recommandation partagée par une proportion importante des adolescents interrogés (49,1% des garçons et 33,9% des filles).

La connaissance des méthodes contraceptives des adolescents demeure faible. Toutefois, elle a connu une nette amélioration chez les filles par rapport à la situation de référence (31,8% contre 18,3%). La tendance chez les garçons est plutôt à la dégradation (18% contre 28,1%).

Les méthodes les plus connues par les adolescents ayant déclaré connaître les méthodes contraceptives sont les pilules (30,5% des filles et 20,3% des garçons) et les injectables (28,1% des filles et 14,5% des garçons).

Les méthodes dont les adolescents déclarent majoritairement connaître l'utilisation sont les méthodes traditionnelles (80,6% des garçons et 61,5% des filles), les implants (81,4% des garçons et 62,8% des filles), les injectables (88,5% des garçons et 70,2% des filles), le préservatif masculin (75,4% des garçons et 25% des filles), la pilule (71,3% des garçons et 53,9% des filles), la MAMA (70% des garçons et 66,7% des filles) et la pilule du lendemain (67,3% des garçons et 74,1% des filles).

Les canaux d'information sur les pratiques contraceptives les plus cités sont : les services publics (33,9% des filles et 22,3% des garçon), les causeries entre pairs (21,6% des filles et 19,7% des garçons), les relais communautaires (4% des filles et 11,1% des garçons) et la radio

(4% des filles et 10,3% des garçons). Notons, enfin, que 11,8% des filles et 16,5% des garçons déclarent n'avoir aucune source d'information.

Très peu d'adolescents (3,4% des filles et 0,2% des garçons) ont utilisé la contraception à un moment de leur vie. Les méthodes les plus utilisées par les garçons et/ou leurs partenaires sexuelles sont la pilule, la pilule du lendemain, le préservatif masculin et les méthodes traditionnelles.

Les principales raisons de la non utilisation sont : être très jeune (72,8% de garçons et 30,8% des filles) et ne pas être marié (58,1% de garçons et 50,5% des filles).

Quel que soit le sexe considéré, plus de huit adolescents sur dix sont totalement ou peu d'accord avec certaines propositions dont: le mariage d'enfants doit être banni (95% des filles et 91,5% des garçons), les filles ont le droit de consentir avant d'être mariées (97% des filles et 89% des garçons), une fille ne doit pas être exclue de l'école pour être mariée (95% des filles et 89,2% des garçons), un garçon ne doit pas être exclu de l'école pour être marié (92% des filles et 89,4% des garçons) et les filles et les garçons ont les mêmes droit à l'éducation (95% des filles et 85,9% des garçons).

Selon 53,9% des filles et 55,5% des garçons, il existe, au niveau local, des alternatives socioéconomiques crédibles permettant aux enfants d'échapper au mariage. Les filles ont plus fréquemment cité la couture (70,7%), l'artisanat (43,6%) et le commerce général (41,8%). Les priorités des garçons portent sur le commerce général (61%), la couture (59,2%), le jardinage (47,7%), la mécanique (42,7%), la menuiserie (39%), le taxi/moto (38,2%) et l'artisanat (38,6%).

La proportion des filles affirmant avoir subi la violence dans le processus de mise en couple est passé de 16,3% en 2020 à 2,1% pour les violences physiques et de 7,5% à 3,1% pour les violences verbales. Le constat est différent chez les garçons : la fréquence de la violence physique est passée de 0,7% à 2,2% tandis que la violence verbale n'a connu qu'une légère baisse en passant de 2,2% à 1,8%.

Plus d'un cinquième des filles (21,7%) déclarent être exposées aux activités de sensibilisation sur le mariage d'enfants contre 11,3% chez les garçons. Selon près de trois filles sur cinq (57,5%) et près de deux garçons sur cinq (39,3%) exposés aux activités de sensibilisation sur le mariage d'enfants, celles proviennent du consortium dirigé par GRADE Africa. Beaucoup d'adolescents ont aussi évoqué les activités menées par d'autres ONG (60,7% des garçons et 23,3% des filles). Les établissements scolaires ont aussi contribué à ce type d'activités selon 19,6% des garçons et 29,5% des filles.

Concernant spécifiquement les activités menées par le Consortium dirigé par GRADE Africa, 13,2% des filles et 2,4% des garçons en sont exposés. Les activités les plus suivies sont les causeries éducatives (91% des filles et 66,7% des garçons exposés) et l'émission radiophonique sur le mariage d'enfants (44,9% des filles et 16,7% des garçons). Ces activités du Consortium ont permis à 80,9% des filles et 66,7% des garçons d'améliorer significativement leurs connaissances sur les normes et pratiques autour du mariage d'enfants.

Caractéristiques sociodémographiques des parents et leurs perceptions sur le mariage d'enfants

Près de la moitié des mères/tutrices (48,9%) et près de trois pères/tuteurs sur dix (29,8%) sont âgés de moins de 40 ans. Plus des trois quarts des pères/tuteurs (75,2%) se déclarent chefs de ménage contre 14,8% des mères/tutrices. Celles-ci se déclarent majoritairement épouses des chefs de ménage (78,3%).

Une faible proportion de ces parents a fréquenté l'école (6,6% pour les mères/tutrices et 13,2% pour les pères/tuteurs). Dans la quasi-totalité des cas (100% pour les mères/tutrices et 96,7% pour les pères/tuteurs), la scolarité ne dépasse le premier cycle secondaire. La classe de CM2 constitue toujours le goulot d'étranglement.

Le premier mariage de l'écrasante majorité des mères/tutrices (93,7%) est intervenu avant le 18^{ème} anniversaire et 74,1% des mères/tutrices et 94,7% des pères/tuteurs ont déclaré en être consentants bien que la décision du mariage revienne à leurs parents dans près de sept cas sur dix (68,9% des mères/tutrices et 69,7% des pères/tuteurs).

Dans certains cas (14,2% chez les mères/tutrices et 10,7% chez les pères/tuteurs), ce 1^{er} mariage a engendré des problèmes. Les problèmes les plus fréquemment évoqués par les mères/tutrices sont : la méconnaissance des devoirs liés au mariage (57,7%) et la fréquence des conflits avec le mari (48,7%) ou avec d'autres membres de la belle-famille (19,2%). Les pères/tuteurs ont mentionné la fréquence des conflits avec l'épouse (55,1%) ou son insoumission (24,5%), la méconnaissance des droits liés au mariage (18,4%) et le manque de considération sociale (18,4%).

Au moment de leur 1^{er} mariage, environ huit pères/tuteurs sur dix (79,2%) avaient des épouses de moins de 18 ans tandis que les époux de 90,3% des femmes (mères/tutrices) étaient âgés d'au moins 18 ans.

Seulement 7,7% des mères/tutrices et 4,2% des pères/tuteurs ont déclaré que leurs partenaires maritaux ont fréquenté l'école. Pour ceux qui sont scolarisés, la scolarité ne dépasse que rarement le premier cycle secondaire.

Selon 51,9% des mères/tutrices et 51,5% des pères/tuteurs, il existe un lien de sang entre eux et leurs premiers conjoints. Les mères/tutrices évoquent : le choix individuel (35,9%), la promesse des parents (24,8%), l'arrangement entre les parents avec leur consentement (20,2%) et l'arrangement entre les parents sans leur consentement (19,1%). L'ordre est différent chez les pères/tuteurs : le choix individuel (49,1%), l'arrangement entre les parents avec leur consentement (27,2%) et promesse des parents (21,9%).

Pour 81,1% des mères/tutrices et 56,4% des pères/tuteurs, une fille devrait se marier avant l'âge de 18 ans. Rares (7,1% des mères/tutrices et 4,6% des pères/tuteurs) sont les parents qui ont le même avis sur le mariage du garçon. Le garçon doit plutôt se marier pendant qu'il est âgé de 18 à 24 ans selon 70,1% des mères/tutrices et 64,3% des pères/tuteurs.

La proportion des parents qui conseilleraient aux filles de se marier avant leurs 18 ans demeure très grande (87,4% des mères/tutrices et 63,4% des pères/tuteurs). Près des deux cinquièmes des mères/tutrices (39,2%) et environ un quart des pères/tuteurs (24,8%) conseilleraient le mariage aux filles même avant l'âge de 15 ans. Également, une proportion considérable des mères/tutrices (45,7%) conseilleraient aux garçons de se marier avant l'âge de 18 ans. Cet avis est partagé par environ un cinquième des pères/tuteurs (20,2%). Peu de parents (5,1% des mères/tutrices et 1,5% des pères/tuteurs) exhorteraient les garçons de se marier avant leur 15^{ème} anniversaire.

Moins d'un quart des parents (23,4% des mères/tutrices et 24,1% des pères/tuteurs) déclarent savoir qu'il existe une loi fixant un âge minimum pour le mariage des filles. Ces proportions sont respectivement de 11,1% et 20,8% quant à l'âge minimum au mariage des garçons.

Seulement 14,7% des mères/tutrices et 13,6% des pères/tuteurs, ayant déclaré connaître l'âge minimum légal pour le mariage des filles, ont une connaissance réelle de cet âge. Ces proportions sont respectivement de 4,9% et 9,5% concernant l'âge minimum au mariage des garçons.

Les principales raisons évoquées par les parents sont (i) le souci d'éviter les grossesses illégitimes (54,1% des mères/tutrices et 50,4% des pères/tuteurs) ; (ii) l'analphabétisme des parents (30,8% des mères/tutrices et 62,5% des pères/tuteurs) ; (iii) le souci de préserver l'honneur familial (34,6% des mères/tutrices et 50,7% des pères/tuteurs) ; (iv) éviter l'activité sexuelle pré-nuptiale (34,6% des mères/tutrices et 40,6% des pères/tuteurs) et la précocité de l'activité sexuelle (27,1% des mères/tutrices et 46,9% des pères/tuteurs).

Quant aux conséquences du mariage d'enfants, les plus connues par les parents sont : (i) les difficultés d'accouchement relevées par 90,7% des mères/tutrices et 98% des pères/tuteurs ; (ii) le risque de mortalité maternelle (63,8% des mères/tutrices et 82% des pères/tuteurs) ; (iii) les grossesses prématurées (63,6% des mères/tutrices et 42% des pères/tuteurs) ; (iv) le risque de fistule obstétricale (58,8% des mères/tutrices et 57% des pères/tuteurs) et (v) le risque de mortalité infantile (34,4% des mères/tutrices et 73,2% des pères/tuteurs).

Près de huit mères/tutrices sur dix (79,4%) et plus des trois quarts des pères/tuteurs (75,2%) se disent favorables à la lutte contre le mariage d'enfants.

Pour les parents, les recommandations pertinentes pour mettre fin au mariage d'enfants sont celles qui visent à : (i) sensibiliser les deux parents (76,4% des mères/tutrices et 93% des pères/tuteurs), (ii) sensibiliser les enfants (38,5% des mères/tutrices et 84,8% des pères/tuteurs), (iii) mieux encadrer et orienter la scolarisation des filles (48,4% des mères/tutrices et 75,8% des pères/tuteurs), (iv) sensibiliser les leaders communautaires (46,3% des mères/tutrices et 56,6% des pères/tuteurs) et (v) offrir des opportunités économiques aux jeunes (26,8% des mères/tutrices et 53,9% des pères/tuteurs).

Pour avoir une idée sur les perceptions des parents autour du mariage d'enfants, un paquet de proposition a été soumis à leur appréciation. Les mères/tutrices s'accordent sur l'ensemble des propositions dans des proportions variant de 72,8% pour la proposition selon laquelle les filles et les garçons ont les mêmes droits à l'éducation à 97,3% pour la proposition selon laquelle les filles ont le droit de consentir avant d'être mariées. Les proportions des pères/tuteurs acceptant les différentes propositions varient d'un minimum de 54,4% pour la proposition « une fille non mariée n'a pas de valeur » à un maximum de 96,1% pour la proposition « le mariage d'enfants doit être banni ».

Plus de sept dixièmes des mères/tutrices (70,5%) et près de huit pères/tuteurs sur dix (79,8%) estiment qu'il existe, au niveau local, des opportunités pouvant servir de bouclier contre le mariage d'enfants. Les opportunités les plus citées par les mères/tutrices sont la couture (71,1%), le commerce général (52,3%), l'artisanat (44,4%), la coiffure (27,3%) et le jardinage (27,1%). Les pères/tuteurs ont plus fréquemment cité la couture (75,4%), le commerce général (73,7%), la mécanique (57,5%), la menuiserie (56,1%), le jardinage (54,6%), le taxi/moto (47,4%) et l'artisanat (46,1%).

Concernant les méthodes contraceptives, 55% des mères/tutrices ont dit qu'elles existent au moment de leur premier mariage. Les méthodes modernes les plus connues à cette époque sont les méthodes traditionnelles (57,2%), les injectables (44,1%), la pilule (43,2%), l'abstinence (29,5%) et l'implant (22,8%).

Une bonne proportion des mères/tutrices connaissant la contraception à cette époque mariage savait la manière d'utiliser correctement les différentes méthodes contraceptives. Cette proportion est de 91,1% ; 81,5% ; 79,2%, 77,7% ; 69,6% ; 64%, 63,1% et 62,5% respectivement pour les méthodes traditionnelles, l'abstinence, la MAMA, les injectables, la pilule, l'implant, la méthode du calendrier et la pilule du lendemain.

Trois principales sources d'information sur les pratiques sont: les services publics (59,9%), les causeries entre pairs (36,2%) et les ONG et associations (19,9%).

Un peu plus d'un quart des mères/tutrices (26,6%) connaissant la contraception à l'époque de leur premier mariage l'ont utilisée durant les 5 premières années suivant le mariage. Les méthodes utilisées sont essentiellement la pilule (61,8%), les méthodes traditionnelles (60,3%), l'abstinence (31,5%) et les injectables (24,7%).

Pour celles qui n'avaient pas utilisé ces méthodes, les raisons de la non utilisation les plus évoquées sont : l'interdiction des coutumes ancestrales (24,3%), la crainte des effets secondaires (10,9%), l'interdiction de la religion (9,9%) et l'opposition du mari (7,2%). D'autres raisons (12,4%) telles que l'absence des grossesses rapprochées, le fait d'être jeune femme sans enfant, l'absence du mari dans le foyer conjugal, etc. ont été citées.

Près des deux cinquièmes des mères/tutrices (37,3%) et plus d'un quart des pères/tuteurs (27,2%) ont été exposés aux activités de sensibilisation sur le mariage d'enfants. Dans la plupart des cas, ces actions de sensibilisation ont été menées par le projet PME-CRDI (59% des mères/tutrices et 33,9% des pères/tuteurs) ou par d'autres ONG intervenant dans le domaine (32,2% des mères/tutrices et 71% des pères/tuteurs).

Plus d'un cinquième des mères/tutrices interrogées (22,8%) ont déclaré avoir participé aux activités du projet PME-CRDI contre 12,9% pour les pères/tuteurs.

Les activités les plus suivies sont les causeries éducatives (96,8% des mères/tutrices et 44,1% des pères/tuteurs) et l'émission radiophonique portant sur le mariage d'enfants (31,2% des mères/tutrices et 25,4% des pères/tuteurs). Spécifiquement en ce qui concerne les pères/tuteurs, ils ont aussi été touchés par l'émission radiophonique portant sur la prévention du mariage d'enfants (23,7%), les séances de prêche (22%) et la formation des jeunes en santé de reproduction, en compétences de vie, en violences basées sur le genre et en dialogue intergénérationnel (18,6%).

Enfin, plus des huit dixièmes des mères/tutrices (84%) et près des deux tiers des pères/tuteurs (66,1%) ont estimé que les activités du programme PME-CRDI leur ont permis d'améliorer significativement leurs connaissances sur les normes et pratiques autour de la pratique du mariage d'enfants.

Introduction

Il est largement admis que le mariage d'enfants (i) nuit à la santé et au développement harmonieux des enfants, (ii) compromet leur éducation et (iii) limite leurs chances d'autonomisation économique et sociale (GRADE, Africa, 2020).

Pourtant cette pratique est très répandue au Niger où elle touche plus singulièrement les filles. Selon le dernier rapport de l'Institut national de la statistique (INS) sur la situation, la proportion des filles mariées avant l'âge de 18 ans se situe à 76,3% (INS, 2012). Cela tient non seulement aux contraintes économiques et aux rapports genre très défavorables aux femmes, mais aussi et surtout aux pratiques et normes socioculturelles néfastes (Diarra, 2019 ; OASIS Niger 2019).

Le projet « comprendre les normes et prévenir la pratique du mariage des enfants pour promouvoir la santé reproductive des adolescents au Niger » a expérimenté un modèle d'intervention permettant d'infléchir les pratiques et normes néfastes autour de la pratique. Ce modèle a exploité judicieusement la complémentarité entre (i) la création d'un environnement propice au dialogue intergénérationnel, (ii) la capacitation des adolescents et (iii) la promotion des opportunités économiques alternatives au mariage d'enfants.

1. Aperçu sur le projet

En guise de rappel, ce projet vise à réduire significativement l'ampleur du mariage des enfants pour prévenir les violences associées à cette pratique et promouvoir la santé reproductive des adolescents.

De façon spécifique, il cherche à :

- comprendre les normes et les pratiques autour du mariage des enfants et leurs liens avec la santé reproductive et les droits connexes des adolescents ;
- dégager les liens entre le mariage des enfants et les violences faites aux jeunes filles en matière de santé sexuelle et reproductive et autres droits connexes (immaturité intellectuelle et physique, santé, éducation, violences physiques, perte d'opportunités futures, etc.) ;
- renforcer les compétences et l'agencité des jeunes filles pour promouvoir leurs initiatives individuelles ou collectives ;
- développer un modèle pertinent pour prévenir le mariage des enfants et ses effets négatifs sur la santé reproductive et les droits connexes des adolescents.

Le projet explore les normes autour du mariage d'enfants et des violences associées à travers le cadre des capacités originellement initié par Amartya Sen. Les privations et le déni de libertés de choix pour les jeunes sont ici perçus comme une violence socialement construite qui se manifeste par le mariage des enfants. Il se propose ainsi de réhabiliter le contexte social et de renforcer l'agencité des adolescents tout en élargissant leurs possibilités de saisir les opportunités économiques et sociales alternatives au mariage.

La mise en œuvre du projet est fondée sur une approche participative requérant la collaboration entre l'équipe du projet et les acteurs locaux (adolescents et leurs parents, leaders communautaires, responsables des services techniques, etc.) pour non seulement sensibiliser la communauté sur les méfaits du mariage d'enfants et les conséquences d'une telle pratique sur la santé sexuelle et reproductive des adolescents, mais aussi et surtout prospecter des solutions endogènes.

La logique d'intervention du projet consiste à créer un environnement propice au dialogue entre générations, à renforcer la capacité de décision des adolescents et à recueillir leurs aspirations que nous appuierons techniquement et financièrement. Finalement, le modèle de solution est le suivant : [Environnement propice] ⊕ [Capacitation des adolescents] ⊕ [Opportunités économiques].

Les indicateurs-clefs sur la base desquels le succès du projet sera apprécié se rapportent à la capacité des jeunes à choisir leurs conjoints, à choisir le moment de leurs mariages, à se marier plus tardivement, à vivre exempts de violences dans les couples, à améliorer leur santé reproductive et à exercer une activité génératrice de revenu ou à portée sociale.

Il s'agit essentiellement des indicateurs suivants :

Pour les filles :

- L'âge au premier mariage est retardé d'un an pour les filles ;
- La proportion des filles victimes des violences physiques ou verbales dans le cadre de leur mise en couple est divisée par 2 ;
- La proportion des filles qui décident elles-mêmes du moment de leur mariage est multipliée par 2 ;
- La proportion des filles qui choisissent leurs conjoints est multipliée par 2 ;
- La proportion des filles âgées de 15-19 ans non mariées exerçant une activité sociale ou génératrice des revenus est multipliée par 2.

Pour les garçons :

- L'âge au premier mariage est retardé d'au moins deux ans pour les garçons ;
- La proportion des garçons qui décident eux-mêmes du moment de leur mariage a triplé ;
- La proportion des garçons âgés de 15-19 ans non mariés a doublé.

2. Objectifs et méthodologie de l'enquête

Pour le besoin d'évaluation de l'impact des interventions du projet, deux enquêtes ont été retenues pour établir la situation avant et après l'intervention du projet. L'une autant que l'autre s'est appuyée sur une démarche méthodologique combinant des approches quantitatives et qualitatives. Le tableau ci-après synthétise ces approches et indique les groupes-cibles.

Tableau I : Groupes-cibles des entretiens qualitatifs et outils de collecte

Techniques de collecte	Cibles	Outils	Consignes méthodologiques
Entretiens individuels	- Jeunes filles et garçons (10-19 ans) - Mères et pères des adolescentes	- Grille d'entretien, entretien semi-structuré	- Interroger autant de filles que de garçons par village - Autant de pères que de mères - Le principe de saturation s'applique
Entretiens individuels approfondis	- Chefs coutumiers - Leaders religieux - Enseignants et agents de santé	- Grille d'entretien, entretien ouvert	- Le chef du village est toujours interrogé - 1 à 2 chefs religieux sont interrogés par village

			<ul style="list-style-type: none"> - En l'absence d'école, plus d'agents de santé sont inclus - En l'absence de centre de santé, plus d'enseignants sont inclus.
Discussions de groupe	<ul style="list-style-type: none"> - Jeunes filles et garçons (10-19 ans) - Responsables des structures des jeunes et groupements féminins - animateurs locaux (griots, chanteurs, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> - Grille de discussion, fiche de synthèse 	<ul style="list-style-type: none"> - 6 à 10 personnes par focus group - Les groupes sont formés par rapport au sexe, à l'âge et au statut des personnes - Dans chaque, les discussions durent au maximum 1h30 mn - L'animation est faite en langue locale et audio-enregistré - Chaque focus group donne lieu à une synthèse écrite.

En ce qui concerne le volet quantitatif, la première étape méthodologique est l'estimation du nombre optimal des filles de 10-19 ans à interviewer. Il a été fait recours à la formule usuelle de Schwartz donnée par : $d = U_{\alpha} \sqrt{\frac{P(1-P)}{n}}$ (1) où d représente le degré de précision, n est la taille de l'échantillon représentatif, U_{α} désigne le facteur qui exprime le niveau de confiance et le P la proportion d'un indicateur-clef (variable d'intérêt) pertinent pour l'enquête à mener. Il vient que $d^2 = U_{\alpha}^2 \frac{P(1-P)}{n}$ (2) et finalement $n = \frac{U_{\alpha}^2 P(1-P)}{d^2}$ (3). En se donnant une marge d'erreur de 5% et un niveau de précision de 3%, on a : $U_{\alpha} = 1,96$ donc $U_{\alpha}^2 = 1,96^2 = 3,8416$ et $d^2 = 0,03^2 = 0,0009$.

Compte tenu des objectifs de l'étude, il a été considéré comme indicateur d'intérêt la proportion des femmes mariées avant l'âge de 15 ans. A l'issue de l'EDSN 2012, cette proportion était de 36,6% au niveau de la région de Zinder.

En introduisant ces données dans l'égalité (3), on obtient : $n = \frac{3,8416 * 0,366 * 0,634}{0,0009} = 990$

Ainsi, environ 990 filles de 10-19 ans seront interviewées. Sous l'hypothèse¹ qu'il y a, en moyenne, 1,3 femme de cette tranche d'âge par ménage, l'enquête concernerait 762 ménages à répartir et à sélectionner sur l'ensemble des 7 communes de la zone d'intervention du projet. Nous nous proposons d'arrondir ce nombre à 750 ménages.

Il convient de noter que les garçons de 10-19 ans sont également concernés par l'enquête. La démarche proposée est d'interviewer systématiquement tous les jeunes de 10-19 ans (filles et garçons) présents dans les 750 ménages sélectionnés, sous réserve de leur consentement ou du consentement de la personne habilitée. On espère couvrir approximativement autant de garçons que de filles.

Les communes seront partitionnées en zones de dénombrement (ZD). Au niveau de chaque ZD, il sera enquêté 25 ménages. Ainsi, l'enquête couvrira 30 ZD : 750/25.

¹ Cette hypothèse est très proche de celle qui est généralement faite lors des enquêtes démographiques et de santé.

La moitié des ZD à visitées ont été sélectionnées dans la zone d'intervention (communes de Gouna et de Hamdara) et l'autre moitié dans le site témoin. Aussi bien dans la zone d'intervention que hors zone d'intervention, il a été privilégié la méthode d'allocation proportionnelle à la taille des communes (nombre de ménages ordinaires). Les informations sur le nombre de ménages par commune sont rendues disponibles grâce au répertoire national des localités du Niger (RENALOC) dressé par l'Institut National de la Statistique (INS). Le tableau ci-dessous indique la répartition proposée :

Tableau 2 : Répartition du nombre de ménages à enquêter par commune

Commune	Nombre de ménages ordinaires	Nombre de ZD à couvrir	Nombre de ménages à enquêter
Dogo	14 809	5	125
Droum	14 102	5	125
Gaffati	5 964	2	50
Gouna	8 661	9	225
Hamdara	6 515	6	150
Kolleram	1 993	1	25
Zermou	4 560	2	50
Total	56 604	30	750

Au niveau de chaque commune, les ZD ont été sélectionnées au moyen d'une liste de nombres aléatoires étant donné qu'il existe une liste exhaustive de toutes les ZD du Niger par commune. Celle-ci est issue des travaux de la cartographie du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGP/H) de 2012, également réalisé par l'INS.

Une fois sélectionnées, ces 30 ZD ont fait l'objet d'un dénombrement préalable à l'aide d'une fiche de dénombrement conçue à cet effet. Le tirage des 25 ménages a été fait selon un Sondage Aléatoire Simple (SAS) et tous jeunes éligibles vivant dans les ménages tirés ont été enquêtés. En cas de non réponse, le ménage sera immédiatement remplacé par un autre ménage également tiré suivant la même procédure.

Le volet quantitatif a également concerné les chefs des ménages sélectionnés ainsi que les autres responsables (pères/mères/tuteurs/tutrices) des adolescents qui y vivent. Ainsi, les outils techniques suivants ont été conçus : questionnaire village, questionnaire ménage, questionnaire fille, questionnaire garçons, questionnaire mère et questionnaire père.

S'agissant du volet qualitatif (recherche formative), l'objectif visé est de saisir certains inputs socio-anthropologiques non saisissables quantitativement, mais importants pour mieux cerner la perception des communautés locales sur le mariage précoce, notamment, les causes, les conséquences et les solutions envisageables. En effet, lorsqu'on aborde des sujets sensibles, les images, les non-dits, les gestuels, les références, les expressions faciales, les silences, etc. sont des éléments importants.

Ainsi, en sus des données quantitatives, des informations non quantifiables ont été recherchées via des entretiens semi-structurés avec les différentes parties prenantes en vue d'une meilleure compréhension des causes et des conséquences du mariage précoce ainsi que les solutions envisageables. Ces entretiens ont concerné les leaders communautaires, les responsables des services techniques, certaines mères d'adolescents ainsi que les adolescents eux-mêmes.

Les outils techniques conçus sont : guide d'entretien approfondi avec certaines mères/tutrices d'adolescents, guide d'entretien individuel avec les responsables des services éducatifs, guide d'entretien individuel avec les responsables des services sanitaires, guide de focus group avec

les filles, guide de focus group avec les garçons et guide d'entretien individuel avec les leaders religieux.

3. Principaux résultats

3.1 Situation économique et sociale de la zone d'intervention

3.1.1 Infrastructures socioéconomiques

Les questions relatives aux infrastructures socioéconomiques disponibles dans les différentes localités ont été posées aux chefs des villages. Celles-ci concernent essentiellement l'existence d'une école primaire, d'un collège, d'une case de santé ou d'un centre de santé intégré, d'un point d'eau potable, d'une source d'électricité, d'un marché, d'une banque céréalière et d'une couverture de réseau de téléphonie mobile. Les réponses fournies sont consignées dans le tableau ci-après.

Tableau 3 : Infrastructures socioéconomiques de la zone d'intervention

	Proportion (%)	
	Baseline	Endline
Y-a-t-il une école primaire dans le village ?		
Oui	63,3	66,7
Non	36,7	33,3
Sinon, à quelle distance se situe l'école primaire la plus proche ?		
Moins de 3 Km	36,4	70
3 à 5 Km	36,4	10
Plus de 5 Km	27,2	20
Y-a-t-il un collège dans votre village?		
Oui	6,7	6,7
Non	93,3	93,3
Sinon, à quelle distance se situe le collège le plus proche ?		
Moins de 5 Km	32,1	35,7
5 à 10 Km	57,1	53,6
Plus de 10 Km	10,7	10,7
Y-a-t-il une case de santé ou un centre de santé intégré dans votre village ?		
Oui	23,3	23,3
Non	76,7	76,7
Sinon, à quelle distance se situe la CS ou le CSI le plus proche ?		
Moins de 5 Km	47,8	52,2
5 à 10 Km	47,8	47,8
Plus de 10 Km	4,4	0,0
Y-a-t-il des relais communautaires ?		
Oui		63,3
Non		36,7
Y-a-t-il un point d'eau potable (robinet, forage, puits protégé ou MAEP) dans votre village ?		
Oui	70,0	86,7
Non	30,0	13,3
Sinon, à quelle distance se situe le point d'eau potable le plus proche ?		
Moins de 3 Km	55,6	50
3 à 5 Km	33,3	50
Plus de 5 Km	11,1	0,0
Y-a-t-il de l'électricité dans votre village ?		

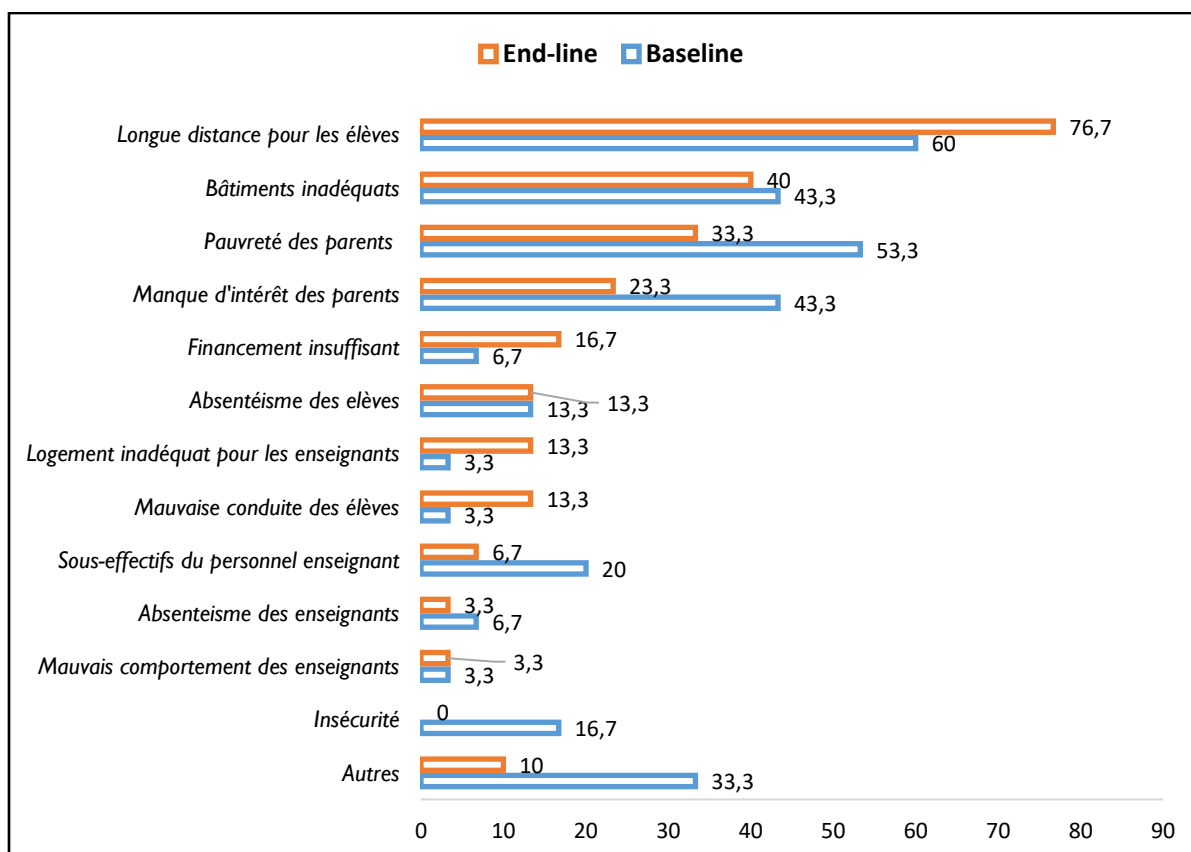
Oui	3,3	6,7
Non	96,7	93,3
Y-a-t-il un marché dans votre village ?		
Oui	13,3	13,3
Non	86,7	86,7
Sinon, à quelle distance se situe le marché le plus proche ?		
Moins de 5 Km	30,8	46,2
5 à 10 Km	53,8	38,4
Plus de 10 Km	15,4	15,4
Y-a-t-il une banque céréalière dans votre village ?		
Oui	40,0	26,7
Non	60,0	73,3
Sinon, à quelle distance se situe la banque céréalière la plus proche ?		
Moins de 3 Km	22,2	13,6
3 à 5 Km	50,0	40,9
Plus de 5 Km	27,8	45,5
Y-a-t-il une couverture réseau de téléphonie mobile dans votre village ?		
Oui	80,0	80,0
Non	20,0	20,0
Sinon, à quelle distance se situe le réseau de téléphonie le plus proche ?		
Moins de 3 Km		50
3 à 5 Km		33,3
Plus de 5 Km		16,7
Quelle est la principale voie d'accès à votre village ?		
Goudron	3,3	3,3
Latérite	10,0	20,0
Piste	86,7	76,7
Quelle distance vous sépare du chef-lieu de commune le plus proche ?		
Moins de 5 Km		23,3
5 à 10 Km		23,4
Plus de 10 Km		53,3

Les trois principales infrastructures socioéconomiques disponibles dans la zone d'intervention sont : le réseau de téléphonie mobile (80% aussi bien lors de la Baseline que lors de l'Endline), la source d'eau potable (70% lors de la Baseline et 86,7% lors de l'Endline) et l'école primaire (66,7% à l'enquête finale contre 63,3% lors de l'enquête de base).

Bien qu'une amélioration ait été enregistrée comparativement aux résultats obtenus lors de l'enquête de base, les infrastructures telles que l'électricité, le marché et le collège restent encore rares dans ces localités (cf. tableau 3).

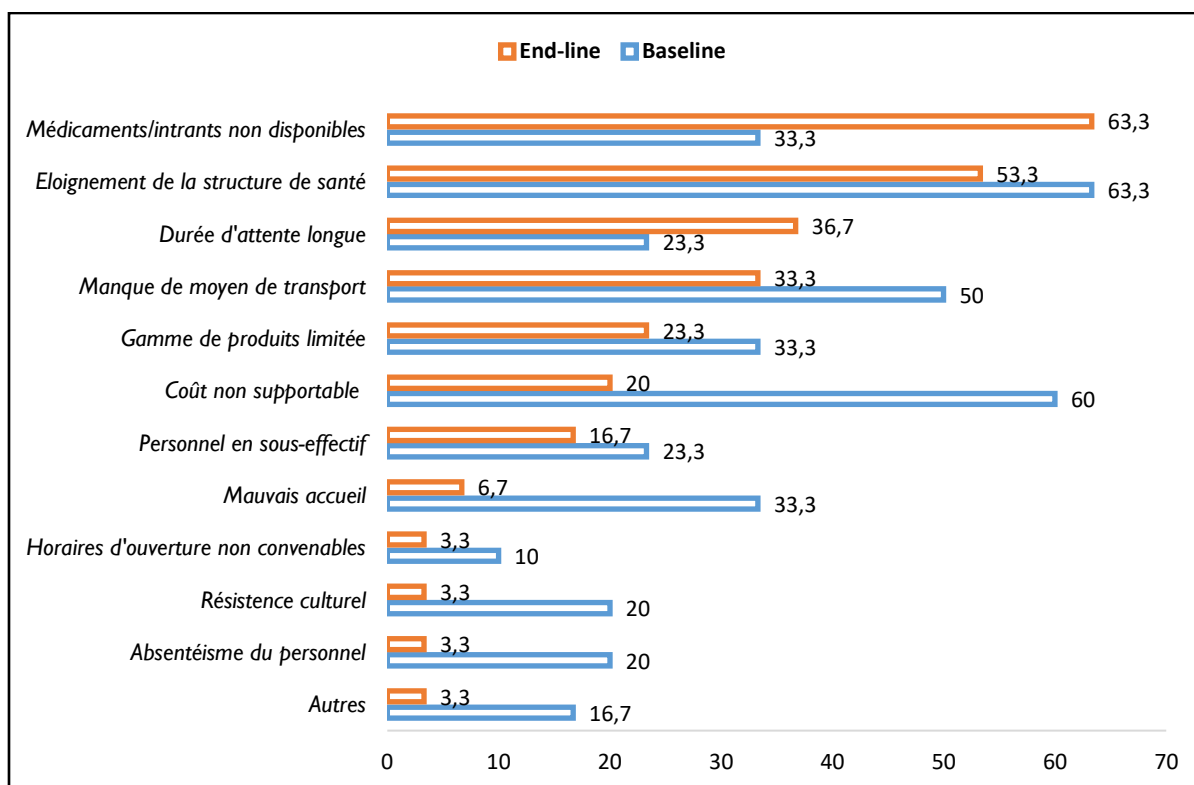
Lors des deux enquêtes, les chefs de village ont également été interrogés sur les principaux problèmes/contraintes auxquels leurs populations font face sur le plan éducatif et sanitaire. Les figures 1 et 2 ci-dessous présentent les réponses recueillies.

Figure 1 : Contraintes/problèmes actuels de la zone d'intervention sur le plan éducatif



En matière d'éducation, le constat est quasiment le même pour toutes les deux enquêtes. En effet, les principales contraintes à l'éducation relevées sont : l'éloignement des infrastructures éducatives (76,7% lors de l'enquête finale contre 60% lors de l'enquête de base), l'inadéquation des bâtiments éducatifs (40% lors de l'enquête finale contre 43,3% lors de l'enquête de base), la pauvreté des familles (33,3% lors de l'enquête finale contre 53,3% lors de l'enquête de base) et le manque d'intérêt des parents vis-à-vis de la scolarité de leurs enfants (23,3% lors de l'enquête finale contre 43,3% lors de l'enquête de base). Toutefois, il convient de souligner que, pour les villages ne disposant pas d'une école primaire, dans 70% des cas (contre 36,4% lors de l'enquête de base), l'école primaire la plus proche se situe dans un rayon de moins de 3 kilomètres.

Figure 2 : Contraintes/problèmes actuels de la zone d'intervention sur le plan sanitaire



Sur le plan sanitaire, les contraintes les plus évoquées lors de l'enquête finale se rapportent essentiellement aux facteurs d'offre : indisponibilité des médicaments (63,3% contre 33,3% lors de l'enquête de base), éloignement des structures sanitaires (53,3% contre 63,3% lors de l'enquête de base), durée d'attente longue au niveau des services sanitaires (36,7% contre 23,3% lors de la Baseline).

3.1.2 Activités économiques

En théorie, la pratique du mariage d'enfants est essentiellement sous-tendue par les normes socioculturelles, les contraintes économiques et les rapports genre. Pour cette raison, des questions visant à cerner le cadre économique général ont été posées aux chefs de village (cf. tableaux 4, 5 et 6 ci-après).

Tableau 4 : Activités économiques les plus importantes dans la zone d'intervention

	Proportion (%)	
	Baseline	Endline
Première activité économique la plus importante		
Agriculture	83,4	96,7
Elevage	10,0	3,3
Petit commerce	3,3	
Artisanat	3,3	
Deuxième activité économique la plus importante		
Agriculture	10,0	3,3
Commerçant/entrepreneur	6,7	
Travail journalier	6,7	
Elevage	53,3	80
Petit commerce	16,7	3,3
Autres	6,7	13,3
Troisième activité économique la plus importante		

Agriculture	3,3	
Commerçant/entrepreneur	16,7	
Elevage	13,3	13,3
Petit commerce	33,3	40,0
Artisanat	13,3	16,7
Chasse/pêche	3,3	
Travail journalier		13,3
Autres	16,7	16,7
Existe-t-il une structure de microfinance dans le village ?		
Oui	0,0	10
Non	100,0	90
Existe-t-il des groupements (femmes, filles, jeunes) dans le village ?		
Oui	50,0	60
Non	50,0	40

L'agriculture est pratiquée par la quasi-totalité des populations locales. La grande majorité des chefs de village l'ont déclarée comme première activité économique la plus importante (96,7% contre 83,4% lors de l'enquête de base). Selon huit chefs de village sur dix (80%), l'élevage est la deuxième activité la plus importante dans la zone. Cette proportion était de 53,3% lors de l'enquête de base. De même, deux chefs de village sur cinq (40%) ont cité le petit commerce comme la troisième activité la plus importante contre un tiers des chefs de village (33,3%) lors de la Baseline.

Tableau 5 : Activités économiques les plus importantes pour les femmes

	Proportion (%)	
	Baseline	Endline
Première activité économique la plus importante pour les femmes		
Agriculture	30,0	20
Elevage	36,7	20
Petit commerce	26,7	46,7
Artisanat	3,3	3,3
Travaux ménagers et domestiques	-	10
Autres	3,3	-
Deuxième activité économique la plus importante pour les femmes		
Agriculture	13,3	23,3
Elevage	40,0	40
Petit commerce	33,3	13,3
Artisanat	10,0	6,7
Travaux ménagers et domestiques	-	3,3
Autres	3,3	13,3
Troisième activité économique la plus importante pour les femmes		
Agriculture	23,3	13,3
Travail journalier	6,7	6,7
Elevage	10,0	26,7
Petit commerce	26,7	26,7
Artisanat	10,0	3,3
Commerçant/entrepreneur	-	6,7
Travaux ménagers et domestiques	20,0	6,3

Autres	3,3	10
--------	-----	----

Pour près de la moitié des femmes (46,7%), le petit commerce constitue la première activité la plus importante pour les femmes. Cette proportion était de 26,7% lors de l'enquête Baseline. Un cinquième des femmes ont déclaré l'agriculture comme deuxième activité la plus importante pour les femmes. Autant de femmes ont cité l'élevage.

Tableau 6 : Activités économiques les plus importantes pour les hommes

Proportion (%)		
	Baseline	Endline
Première activité économique la plus importante pour les hommes		
Agriculture	86,7	96,7
Elevage	6,7	3,3
Petit commerce	3,3	-
Artisanat	3,3	-
Deuxième activité économique la plus importante pour les hommes		
Agriculture	10,0	3,3
Travail journalier	3,3	-
Elevage	63,3	83,3
Petit commerce	10,0	6,7
Artisanat	-	3,3
Autres	13,3	3,3
Troisième activité économique la plus importante pour les hommes		
Agriculture	3,3	-
Commerçant/entrepreneur	16,7	-
Elevage	13,3	6,7
Petit commerce	33,3	60
Travail journalier	-	13,3
Artisanat	13,3	10
Autres	20,0	10

Chez les hommes, l'ordre d'importance des activités reste identique à celui observé au niveau global (cf. tableau 6).

3.2 Caractéristiques des ménages

La situation du ménage peut jouer un rôle dans la prise de décision en matière du mariage d'enfants. Cette section présente les différentes caractéristiques des ménages de la zone de recherche.

3.2.1 Structure des ménages

Le tableau ci-après indique le nombre moyen d'habitant par ménage. En moyenne, les ménages sont de grande taille. Dans l'ensemble, on compte en moyenne environ 7 habitants par ménage (7,1 habitants à l'issue de l'enquête finale contre 6,8 habitants lors de l'enquête de base). Cette augmentation de taille s'explique par le fait que l'enquête finale a été réalisée pendant la saison des pluies, période durant laquelle les migrants temporaires rejoignent leurs familles pour les travaux champêtres.

Tableau 7 : Taille moyenne des ménages par commune

Commune	Taille moyenne des ménages	
	Baseline	Endline
Dogo	6,8	8,1
Droum	5,8	7,8
Gaffati	6,5	4,5
Gouna	7,0	7,8
Hamdara	7,3	5,3
Kolleram	6,3	5,0
Zermou	5,5	5,0
Total	6,8	7,1

L'existence d'une population de plus en plus nombreuse et jeune dans un contexte de faibles perspectives d'emplois condamne les bras valides à la migration. Les chefs de ménages ont été interrogés sur cette pratique. Le tableau 8 indique les réponses fournies.

Tableau 8 : Proportion (%) des ménages dont au moins un des membres est en migration

Communes	% des ménages dont au moins un des membres est en migration par communes	
	Baseline	Endline
Dogo	32,4	45,3
Droum	46,0	50,6
Gaffati	45,4	11,1
Gouna	34,7	31,4
Hamdara	39,8	18,3
Kolleram	81,1	17,1
Zermou	43,9	10,4
Total	38,2	33,2

Lors du passage de l'agent enquêteur pour la phase finale, approximativement un tiers des ménages (33,2%) comptent au moins un membre migrant contre 38,2% lors de la phase initiale. La migration e

3.2.2 Transfert des fonds au profit des ménages

Les contraintes économiques font partie des principaux obstacles à la lutte contre le mariage d'enfants. L'enquête s'est attachée à évaluer les ressources des ménages. Le tableau ci-dessous donne la proportion des ménages recevant de transfert de fonds, quelle que soit la source.

Tableau 9 : Proportion des ménages bénéficiant des transferts de fonds

Commune	Proportion des ménages recevant un transfert de fonds	
	Baseline	Endline
Dogo	16,2	35,6
Droum	18,9	35,1
Gaffati	37,5	4,1
Gouna	31,4	26,4
Hamdara	40,8	10,0
Kolleram	62,3	14,3
Zermou	43,1	7,3
Total	30,4	24,8

Globalement, moins d'un quart des ménages (24,8%) en bénéficient contre 30,4% lors de l'enquête de base. Etant donné que ces transferts proviennent essentiellement des membres des ménages ayant migré, la baisse de la proportion des ménages recevant des transferts s'explique par le retour de certains migrants.

Par la suite, l'enquête s'est intéressée à la possession des animaux par les ménages (cf. figure 3 et tableau 10).

Figure 3 : Proportion (%) des ménages disposant d'au moins un animal domestique vendable

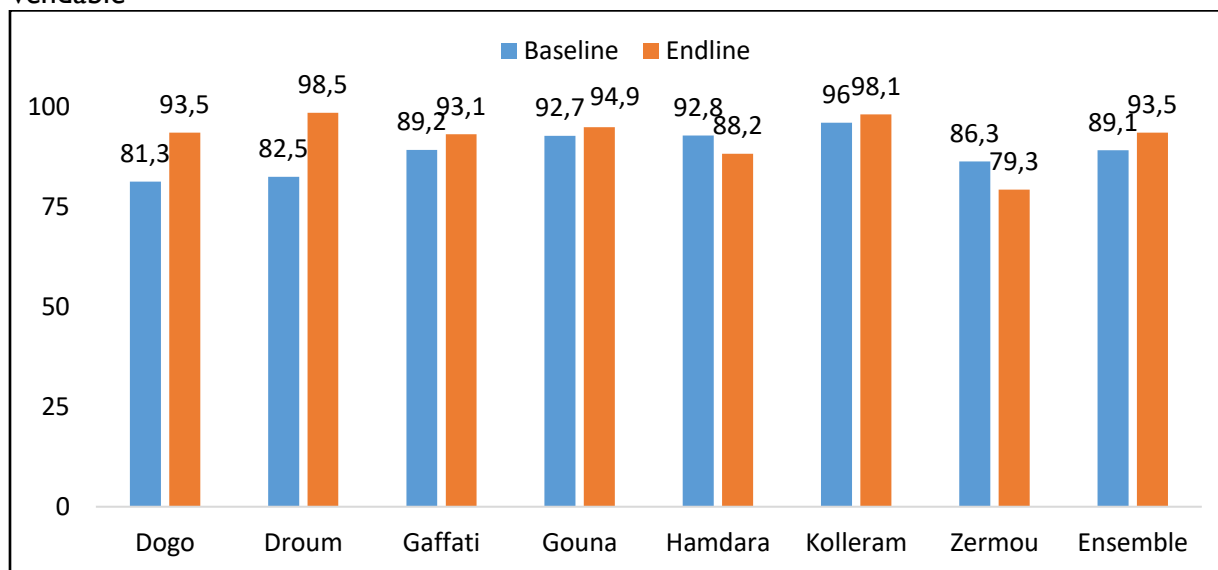


Tableau 10 : Nombre moyen d'animaux par ménage selon la commune et l'espèce animale

Commun	Enquê	Bovin	Ovin	Capri	Cameli	Asin	Poules/c	Pintad	Canards/oi	Pigeon
Dogo	Baselin	0,8	1,2	3,1	0,0	0,0	2,4	1,1	0,2	0,2
	Endline	1,2	1,6	3,2	0,0	0,0	2,0	0,3	0,2	0,0
Droum	Baselin	0,9	0,7	3,3	0,2	0,0	3,3	1,4	0,2	0,4
	Endline	1,4	1,1	5,6	0,0	0,0	3,2	1,1	0,1	0,5
Gaffati	Baselin	1,2	1,2	4,3	0,0	0,3	4,2	0,8	0,0	0,2
	Endline	0,6	0,6	1,8	0,1	0,2	2,0	0,3	0,0	0,1
Gouna	Baselin	0,8	0,7	3,7	0,0	0,0	4,2	0,7	0,4	0,6
	Endline	0,7	1,1	4,3	0,1	0,1	2,6	1,1	0,5	0,9
Hamdara	Baselin	0,5	1,0	4,1	0,0	0,0	2,6	0,6	0,2	0,0
	Endline	0,4	0,8	3,2	0,0	0,0	1,8	0,2	0,0	0,1
Kolleram	Baselin	0,4	0,1	4,0	0,0	0,0	2,4	0,0	0,0	0,0
	Endline	0,4	0,4	4,1	0,0	0,1	1,9	0,0	0,0	0,1
Zermou	Baselin	0,8	0,9	3,7	0,0	0,0	3,5	0,8	0,0	0,0
	Endline	0,2	0,6	1,6	0,0	0,0	1,9	0,2	0,1	1,4
Total	Baseli	0,8	0,8	3,6	0,0	0,0	3,4	0,8	0,3	0,4
	Endlin	0,8	1,1	3,9	0,0	0,0	2,4	0,7	0,2	0,5

Dans toutes les communes, la quasi-totalité des ménages possèdent au moins un animal domestique. Par contre, seules certaines catégories d'animaux jouent réellement le rôle de l'épargne de précaution.

L'analyse par espèce animale possédée montre que les espèces les plus fréquentes sont les caprins et les poules/coqs avec les moyennes respectives de 3,9 (contre 3,6 lors de l'enquête de base) et 2,4 (contre 3,4 lors de la Baseline) par ménage.

Etant donné que ces animaux sont d'espèces différentes, le recours à une unité standard permet de comparer la valeur des possessions animales des ménages. Ainsi, les animaux ont été convertis en Unité du Bétail Tropical (UBT) qui est une moyenne pondérée (tableau 11).

Tableau 11 : Nombre moyen d'UBT par ménage selon la commune

Commune	Baseline	Endline
Dogo	1,16	1,46
Droum	1,34	1,79
Gaffati	1,67	0,85
Gouna	1,14	1,19
Hamdara	0,96	0,73
Kolleram	0,74	0,75
Zermou	1,12	0,40
Total	1,14	1,21

La moyenne standardisée des animaux possédés par ménage est partout inférieure 2 UBT à l'issue de toutes les deux enquêtes.

3.2.3 Situation alimentaire des ménages

Dans la quasi-totalité des localités nigériennes, la dimension quantitative de la sécurité alimentaire est principalement assurée par la disponibilité des céréales (mil, sorgho, maïs, etc.). Ainsi, l'évaluation de la vulnérabilité des ménages à l'insécurité alimentaire se réfère aux disponibilités des céréales durant toute l'année. Le tableau 12 présente les réponses données par les chefs de ménages aux questions qui leur ont été posées à ce sujet.

Tableau 12 : Répartition (%) des ménages selon leur situation alimentaire

	Baseline	Endline
Disposez-vous encore aujourd'hui de stocks/ récoltes attendues en céréales (mil, sorgho, maïs, blé, riz) ?		
Oui	88,8	28,0
Non	11,2	72,0
Disposez-vous encore aujourd'hui de moyens pour assurer vos approvisionnements en céréales ?		
Oui	52,7	35,8
Non	47,3	64,2
Pensez-vous que votre stock/récolte attendues et/ou vos moyens sont suffisants pour couvrir les besoins alimentaires de votre ménage jusqu'aux récoltes de la campagne prochaine ?		
Oui	6,2	34,3
Non	93,8	65,7
Combien de mois pensez-vous que votre stock actuel vous permettra de couvrir ?		
Moins de 3 mois	29,7	49,2
3 à 5 mois	57,6	38,8
Plus de 5 mois	12,7	12,0

Globalement, moins de trois ménages sur dix (28%) déclarent avoir des stocks de céréales. Plus d'un tiers (35,8%) de ceux qui répondent par la négative disent avoir des moyens pour s'en approvisionner. Par contre, pour près des deux tiers des ménages (65,7%), les stocks, les récoltes attendues ou les moyens pour couvrir les besoins alimentaires sont insuffisants. Dans 88% des cas, ces moyens ne permettent de couvrir qu'au plus 5 mois.

3.2.4 Moyens de transport et autres biens des ménages

En milieu rural, certaines catégories de biens symbolisent la réussite sociale et sont d'un appui considérable pour la survie des ménages. Il s'agit des moyens de transport (charrette, voiture, moto), de l'énergie électrique (panneau solaire, groupe électrogène, réseau de la NIGELEC) et autres. Lors des deux enquêtes, des questions concernant la possession de ces types de biens ont été posées aux chefs de ménages. Les réponses à ces questions ont été consignées dans le tableau 13 ci-après.

Tableau 13 : Répartition (%) des ménages selon les moyens de transport et autres biens possédés

	Baseline	Endline
Votre ménage dispose-t-il d'une charrette ?	41,5	47,6
Votre ménage dispose-t-il d'un téléphone portable ?	55,6	43,5
Votre ménage dispose-t-il d'une machine à coudre ?	2,0	3,2
Votre ménage dispose-t-il d'une voiture ?	0,8	0,8
Votre ménage dispose-t-il d'une moto ?	5,8	9,5
Votre ménage dispose-t-il d'un panneau solaire ?	10,2	18,5
Votre ménage dispose-t-il d'un groupe électrogène ?	1,2	1,0
Votre ménage dispose-t-il d'un branchement au réseau électrique de la NIGELEC ?	2,7	1,1
Votre ménage dispose-t-il d'un moulin ?	1,7	0,6

La charrette, le téléphone portable et le panneau solaire sont les biens les plus possédés par les ménages avec les proportions respectives de 47,6%, 43,5% et 18,5%. Ces proportions étaient respectivement de 55,6%, 41,5% et 10,2% lors de l'enquête de base. Les moulins, les voitures, le réseau électrique ou les groupes électrogènes sont des biens quasi-inexistants dans la zone.

3.3 Caractéristiques sociodémographiques des adolescents et leurs perceptions sur le mariage d'enfants

Dans ce paragraphe, il est question de faire un petit tour d'horizons sur les aspects sociodémographiques de la cible principale de l'enquête que sont les jeunes de 10 à 19 ans. De même, l'enquête a cherché à avoir une idée de la perception des adolescents eux-mêmes sur le mariage d'enfants. Cette perception constitue un indicateur du niveau de besoin en capacitation.

3.3.1 Age actuel des répondants

Quel que soit le sexe considéré, l'écrasante majorité des adolescents interrogés sont des enfants au sens de la CDE (moins de 18 ans).

Tableau 14 : Répartition (%) des adolescents par tranche d'âge et par sexe

Groupe d'âge	Baseline		Endline	
	Filles	Garçons	Filles	Garçons
Moins de 15 ans	58,8	64,0	56,6	63,4
15 à 17 ans	24,5	27,6	25,6	28,1
18 ans et plus	16,7	8,4	17,9	8,5

En effet, le tableau 14 ci-dessus fait apparaître que les enfants représentent 91,5% des garçons et 82,1% des filles ayant répondu. Ces proportions étaient respectivement de 91,6% et 83,3% lors de l'enquête de base.

3.3.2 Lien de parenté avec le chef du ménage

Tout comme lors de l'enquête Baseline, les adolescents ont été interrogés sur leur lien de parenté avec les chefs des ménages qui les abritent. Les réponses ont été synthétisées dans le tableau 15 suivant.

Tableau 15 : Répartition (%) des adolescents selon le sexe, la tranche d'âge et le lien de parenté avec le CM

	Classe d'âge	Lien de parenté avec le chef de ménage (CM)							
		CM	Epouse/ époux	Fille/ fils	Petite-fille/ Petit-fils	Sœur/ frère	Nièce/ neveux	Aucun lien	Autre
Filles	Moins de 18 ans	1,4	6,5	79,9	10,7	0,7	0,5	0,2	-
	Plus 18 ans	8,3	64,2	21,7	3,3	0,8		1,7	-
	Ensemble filles	2,7	16,8	69,5	9,4	0,7	0,4	0,4	-
Garçons	Moins de 18 ans	2,0	-	89,9	6,6	0,7	0,4	-	0,4
	Plus 18 ans	2,4	2,4	88,1	4,8	-	-	-	2,4
	Ensemble garçons	2,0	0,2	89,7	6,4	0,6	0,4	-	0,6

Pour les filles, dans 85,3% des cas, elles sont filles ou petites-filles du chef de ménage. Elles sont épouses de ce dernier dans 16,8% des cas. La quasi-totalité des garçons interrogés (96,1%) ont déclaré être fils ou petit-fils du chef de ménage.

3.3.3 Situation matrimoniale

La répartition des adolescents interviewés selon le sexe, l'âge et le statut matrimonial est donnée au tableau 16 suivant.

Tableau 16 : Répartition (%) des adolescents selon le sexe, la tranche d'âge et le statut matrimonial

Sexe	Classe d'âge	Statut matrimonial			
		Célibataire	Marié monogame	Marié polygame	Divorcé/séparé
Filles	Moins de 15 ans	98,4	1,6	-	-
	15 à 17 ans	64,5	30,8	3,5	1,2
	18 ans et plus	15,0	80,0	3,3	0,8
	Ensemble filles	74,9	23,1	1,5	0,4
Garçons	Moins de 15 ans	100,0	-	-	-
	15 à 17 ans	100,0	-	-	-
	18 ans et plus	92,9	4,8	2,4	-
	Ensemble garçons	99,4	0,4	0,2	-

La majorité des adolescents interrogés se déclarent célibataires. Toutefois, la proportion des célibataires est beaucoup plus importante chez les garçons (99,4% contre 74,9% chez les filles). A l'opposé, 24,6% des filles se déclarent mariées contre 27,9% lors de l'enquête de base. Le régime monogame est beaucoup plus fréquemment rencontré. Dans certains, le mariage des filles intervient bien avant l'âge de 15 ans.

3.3.4 Survie des parents, mariage, scolarisation et socialisation des adolescents

Partant du principe selon lequel la responsabilité d'élever l'enfant et d'assurer son développement incombe aux parents ou aux représentants légaux, maints articles de la CDE confèrent à tout enfant privé temporairement ou définitivement de son milieu familial le droit

à une protection et à une aide spéciale. Pour cette raison, les adolescents ont été interrogés sur la survie de leurs parents et les enjeux connexes notamment en lien avec la pratique du mariage d'enfants.

Lors de l'enquête finale, 92,6% des filles et presque autant de garçons (93,8%) ont répondu que leur père géniteur est encore vivant. Cette proportion est davantage plus importante quand on considère la mère biologique : 95,4% chez les filles et 97,4% chez les garçons. Les résultats issus de l'enquête de base étaient similaires (cf. tableau 17).

Tableau 17 : Survie des parents et mariage des enfants

	Baseline		Endline	
	Filles	Garçons	Filles	Garçons
Votre père biologique est-il vivant ?				
Oui	91,8	91,7	92,6	93,8
Non	8,2	8,3	7,4	6,2
Votre mère biologique est-elle vivante ?				
Oui	94,0	95,8	95,4	97,4
Non	6,0	4,2	4,6	2,6
A quel âge étiez-vous marié pour la première fois ?				
Moins de 15 ans	48,6	-	39,6	-
15 à 17 ans	49,8	47,9	54,5	100
18 ans et plus	1,6	52,1	5,9	-
Avez-vous décidé de vous marier à cet âge ?				
Oui	95,2	56,7	88,8	66,7
Non	4,8	43,3	11,2	33,3
Avez-vous choisi votre conjoint (e) ?				
Oui	89,5	92,8	91,7	100
Non	10,5	7,2	8,3	0,0
Sinon, comment le choix a-t-il été effectué ?				
Promesse des parents	21,4	0,0	64,3	-
Arrangement entre les parents sans votre consentement	46,0	100	7,1	-
Arrangement entre les parents suivi de votre consentement	32,6	0,0	28,6	-
Dans votre famille, qui décide souvent du mariage de la fille ?				
L'intéressée elle-même	0,7	0,4	29,0	11,7
Père ou tuteur seul	41,5	43,3	25,0	31,6
Mère ou tutrice seule	0,9	8,0	2,2	4,4
Deux parents ensemble	48,8	36,5	43,6	52,3
Autres membres du cercle familial	8,0	11,8	0,1	0,0
Dans votre famille, qui décide souvent du mariage du garçon ?				
L'intéressé lui-même	17,7	2,9	32,1	13,5
Père ou tuteur seul	44,6	50,2	25,4	28,8
Mère ou tutrice seule	0,7	2,1	1,3	5,4
Deux parents ensemble	32,0	33,3	40,9	52,3
Autres membres du cercle familial	5,0	11,5	0,1	0,0

Il a été demandé aux adolescents déjà mariés l'âge auquel ce mariage est intervenu. Pour 94,1% des filles, le mariage a eu lieu durant avant l'âge de 18 ans dont 39,6% avant l'âge de 15 ans. Des cas de mariage avant 15 ans n'ont pas été constatés chez les garçons. Toutefois, 47,9% ont déclaré que leur mariage est intervenu durant l'enfance, mais dans l'intervalle 15-17 ans. Ces réponses insinuent que le mariage d'enfants est souvent cautionné par leurs propres parents et suggèrent que le mariage d'enfants est effectivement une affaire de coutumes.

Deux tiers des garçons interrogés (66,7%) ont déclaré aux agents enquêteurs avoir décidé de l'âge auquel ils se sont mariés. Cette proportion est encore plus élevée chez les filles : 88,8%.

De même la totalité des garçons ainsi 91,7% des filles disent avoir choisi eux-mêmes leurs partenaires au mariage. Ce qui suggère que les adolescents perçoivent le mariage dans l'enfance comme une pratique normale et socialement acceptable.

Les quelques filles n'ayant pas choisi elles-mêmes leurs conjoints ont déclaré que leur mariage a été scellé essentiellement sur la base de la promesse de leurs parents (64,3%) ou des arrangements entre les deux familles suivis de leur consentement (28,6%).

A la question de savoir, de façon générale, dans les localités visitées, qui décide du mariage des filles et des garçons. Aussi bien dans la perception des filles que dans celle des garçons, la décision de marier une fille revient prioritairement aux deux parents/tuteurs conjointement (43,6% des filles et 52,3% des garçons), au père/tuteur uniquement (25% des filles et 31,6% des garçons) ou à l'intéressée elle-même (29% des filles et 11,7% des garçons). Les constats sont similaires quant à la décision de marier un garçon.

Par sa grande propension à impacter le capital humain et à impulser des changements des mentalités, l'éducation constitue le pivot du développement durable (GRADE Africa, 2021). Elle est au cœur des enjeux liés à la promotion et à la protection des droits des enfants.

Le tableau 18 ci-après présente le niveau de scolarisation et d'alphabétisation ainsi que le milieu de socialisation des adolescents interviewés.

Tableau 18 : Fréquentation scolaire et milieu de socialisation

	Baseline		Endline	
	Filles	Garçons	Filles	Garçons
Avez-vous déjà fréquenté l'école ?				
Oui	46,7	63,7	42,6	49,7
Non	53,3	36,3	57,4	50,3
Niveau d'éducation				
Primaire	68,5	63,1	74,5	62,3
Secondaire 1	31,0	33,6	24,5	36,0
Secondaire 2	0,5	3,3	1,0	1,6
Quel est le nombre d'années passées à ce niveau ?				
Moins de 3 ans	53,0	56,8	92,0	97,2
3 à 6 ans	41,5	38,3	8,0	2,8
Plus de 6 ans	5,5	4,9	0,0	0,0
Fréquentez-vous actuellement l'école ?				
Oui	50,8	72,8	51,0	70,0
Non	49,2	27,2	49,0	30,0
Avez-vous suivi des cours d'alphabétisation ?				
Oui	2,4	2,8	5,7	4,8
Non	97,6	97,2	94,3	95,2
Avez-vous fréquenté une école coranique ?				
Oui	68,3	88,1	74,7	83,7
Non	31,7	11,9	25,3	16,3
Où avez-vous passé vos 10 premières années d'existence ?				
Urbain	0,2	0,8	5,4	1,2
Rural	98,9	95,6	93,9	90,7
Urbain et rural	0,9	3,6	0,7	8,1

Le premier constat qui dégage est que moins de la moitié des adolescents interrogés lors de l'enquête finale ont été scolarisés (42,6% de filles et 49,7% des garçons). En plus, la quasi-totalité des scolarisés (99% des filles et 98,4% des garçons) n'ont pas franchi le premier cycle de l'enseignement secondaire alors qu'il est largement reconnu que l'éducation n'impacte réellement le capital humain et le mode de socialisation qu'à partir du second cycle secondaire.

Les figures 4 et 5 présentent les classes les plus élevées atteintes par les adolescents interrogés lors des deux enquêtes (initiale et finale).

Figure 4 : La classe la plus élevée atteinte par les filles interrogées

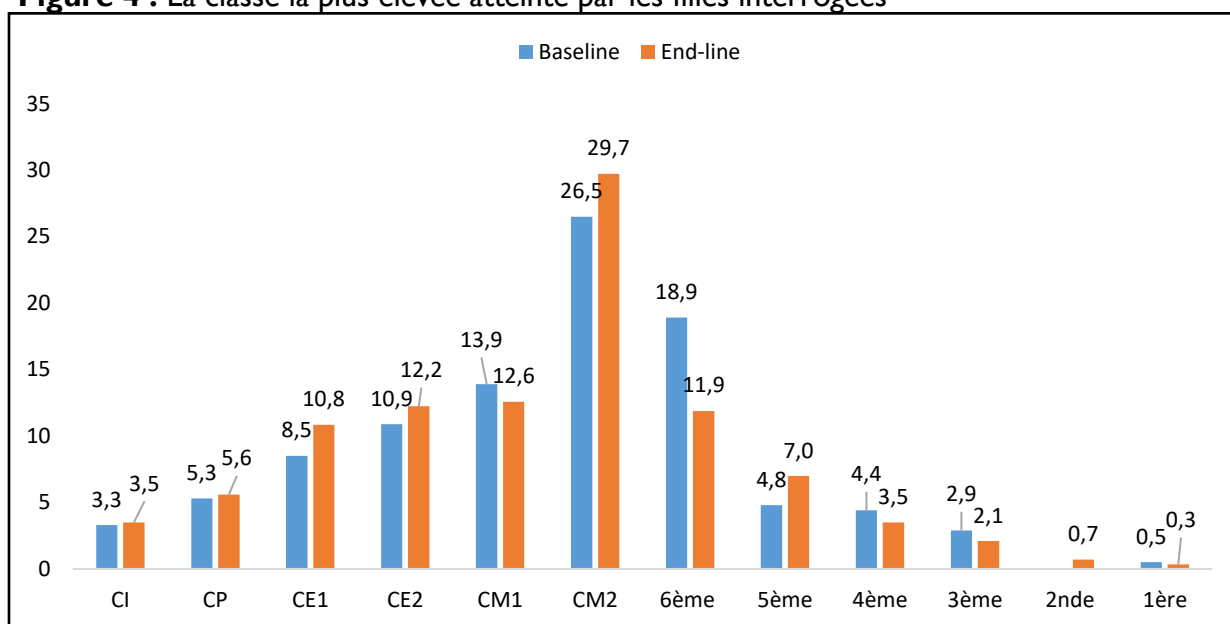
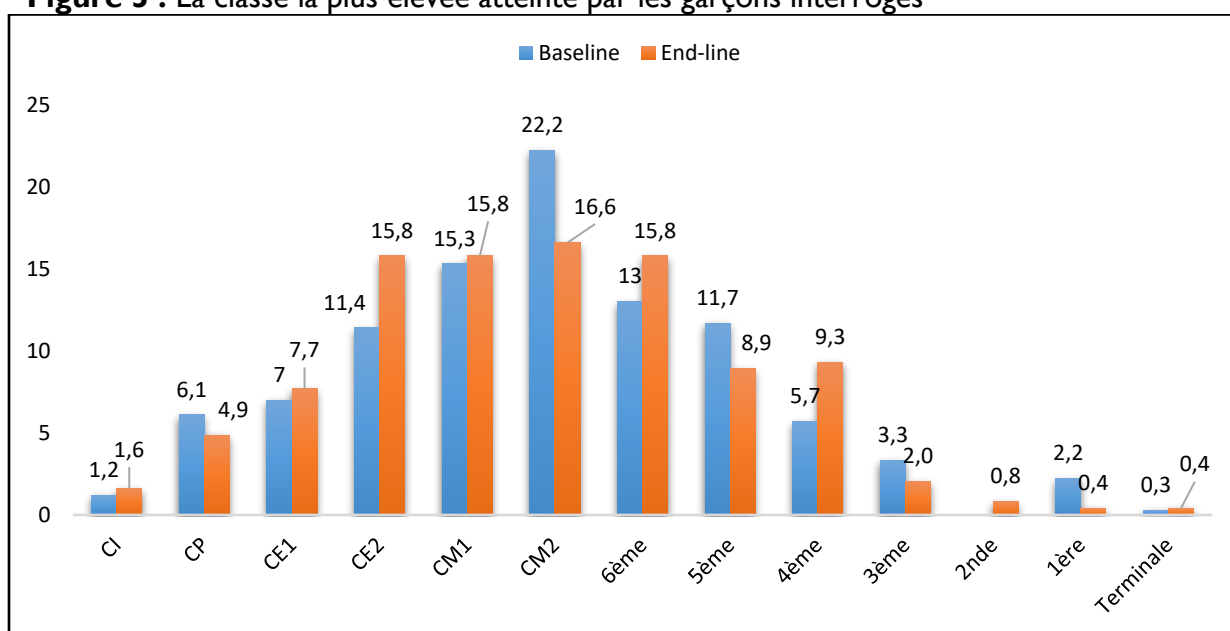


Figure 5 : La classe la plus élevée atteinte par les garçons interrogés



Tout au long du cycle primaire, la proportion des adolescents ayant atteint une classe augmente constamment avec l'échelon. La transition du primaire vers le secondaire constitue le point de retournement à partir duquel la tendance inverse s'observe. Nous avons vu précédemment que la majorité des villages n'ont pas de collège. La transition du primaire au secondaire implique des coûts que les familles ne peuvent souvent pas supporter (nourriture, transport, etc.) ou alors l'enfant quitte le domicile familial. C'est précisément à cette étape que l'inquiétude des parents est grande :

- Comment chercher une famille d'accueil pour leurs enfants ?
- Qui supportera leurs charges ?

- Comment exercer le contrôle parental particulièrement chez les filles pour éviter les sorties nocturnes, la sexualité pré-nuptiale, les grossesses illégitimes, etc. ?

A ce niveau de scolarisation déjà faible, s'ajoutent les déperditions scolaires. En effet, parmi ceux qui ont été à l'école, seuls 70% des garçons et 51% des filles fréquentaient l'école au passage de l'agent enquêteur.

Les raisons des déperditions scolaires sont multiples. Les raisons les plus citées par les filles sont l'insuffisance de travail (19,3%), l'éloignement de l'école (18,6%) et le mariage (10,7%). L'ordre de préséance était le même lors de l'enquête initiale.

Quant aux garçons, ils ont principalement évoqué l'insuffisance des résultats académiques (55,4%) et la charge de travail familial (10,8%).

Figure 6 : Raisons de la non fréquentation des établissements scolaires par les filles

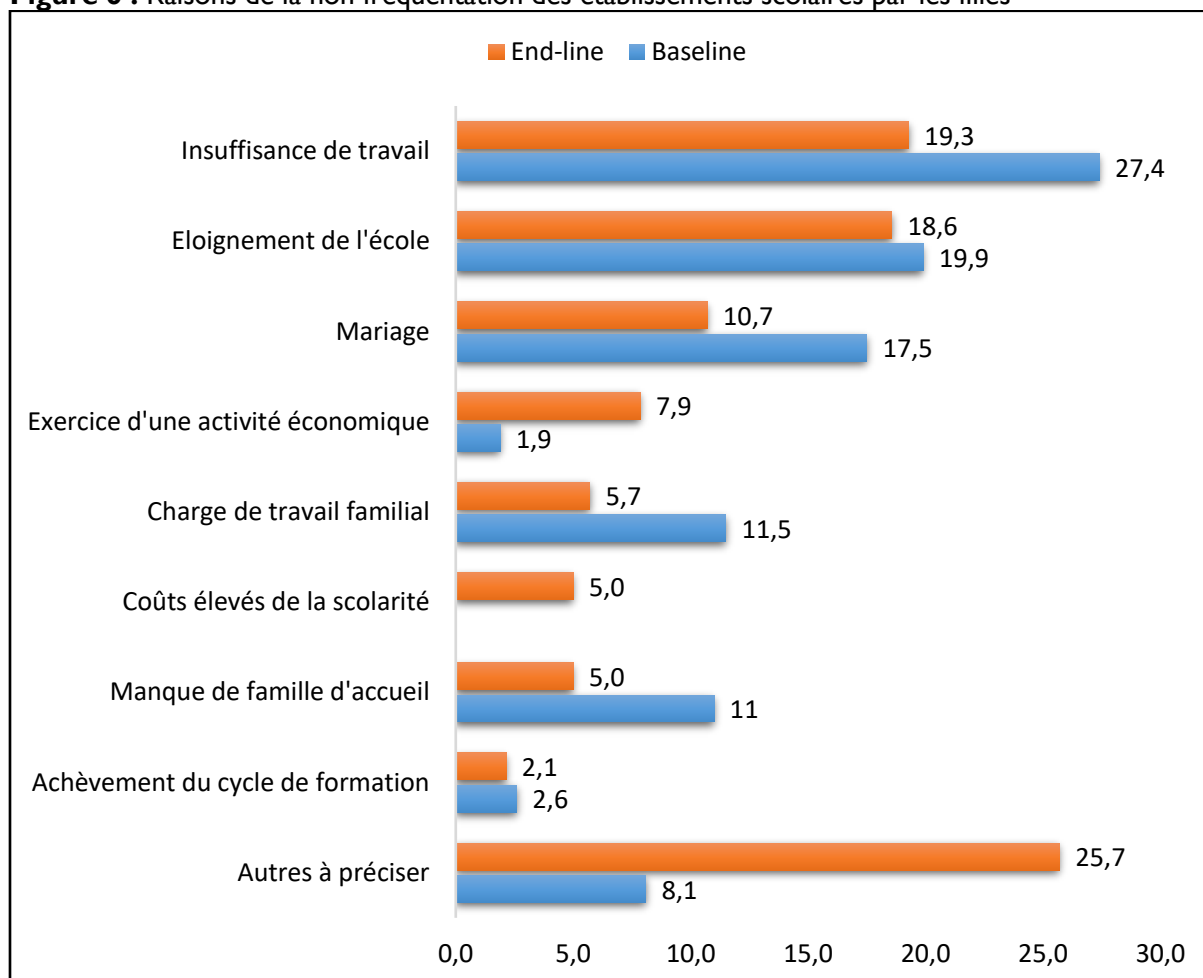
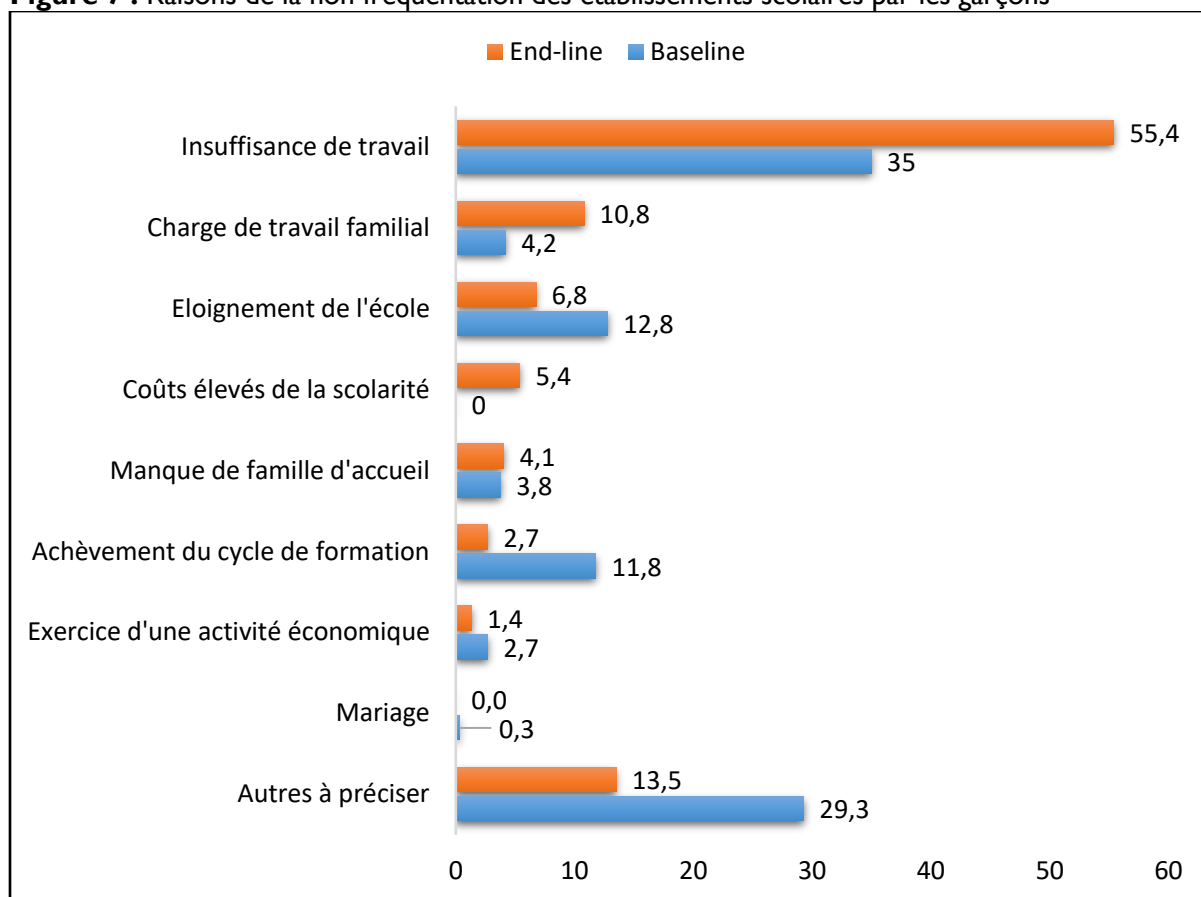


Figure 7 : Raisons de la non fréquentation des établissements scolaires par les garçons



Interrogés sur l’alphabétisation, la quasi-totalité des adolescents non scolarisés ou ayant précocement quitté le système scolaire (94,6% des filles et 95,2% des garçons) déclarent ne pas suivre un cours d’alphabétisation. Par contre, près trois quarts des filles (74,7%) et plus de huit garçons sur dix (83,7%) fréquentent l’école coranique.

3.3.5 Exercice des activités génératrices de revenu et participation communautaire

L’autonomisation économiques des adolescents peut constituer une alternative crédible leur permettant d’échapper au mariage dans l’enfance. Ainsi, il leur a été posé des questions sur les activités exercées au cours des sept derniers jours. Le tableau 19 présente les réponses données.

Tableau 19 : Proportion (%) des adolescents selon leur position vis-à-vis de l’emploi et de revenu

	Baseline		Endline	
	Fille	Garçon	Filles	Garçon
Avez-vous exercé une activité au cours des 7 derniers				
Oui	25,9	43,8	27,2	46,7
Non	74,1	56,2	72,8	53,3
Si oui, quel travail avez-vous effectué ?				
Bucheronnage	0,6	0,5	0,0	0,0
Commerçant/entrepreneur	0,0	0,6	0,0	0,4
Soin des animaux au sein du ménage	1,3	10,8	0,5	4,3
Elevage	0	5	1,1	2,2
Travail journalier (ou payé à la tâche)	4,4	34,2	1,1	4,3
Elève/Etudiant	0,1	7,7	1,6	0,0
Artisanat	4	4,5	6,6	3,9

Agriculture	0,4	6,5	21,9	74,1
Travaux ménagers et domestiques	5,1	1,9	32,2	0,0
Petit commerce	37,1	6,7	33,9	10,3
Autres	1,1	4,5	1,1	0,4
Travaillez-vous habituellement durant l'année ?				
Habituellement durant toute l'année	18,5	7,3	15,2	2,0
Périodiquement	5,7	25,6	23,4	58,6
Seulement de temps à autre	75,7	67,1	61,5	39,4
Comment êtes-vous payé pour ce travail ?				
En espèce seulement	12,9	19,9	38,2	25,0
En nature seulement	1,9	0,6	0,0	
En nature et en espèce	15,6	4,0	0,0	8,3
Pas du tout payé	69,6	75,5	61,8	66,7
Exercez-vous des activités génératrices de revenu ?				
Oui	20,8	21,7	15,5	9,7
Non	79,2	78,3	84,5	90,3
Pouvez-vous décider seul de l'affectation du revenu tiré de				
Oui	25,9	27,9	47,8	39,0
Non	74,1	72,1	52,2	61,0
Si oui, qui décide de cette affectation ?				
Parents/tuteurs	83,2	84,6	83,9	100
Mari	10,2	-	7,1	-
Belle-famille	0,4	-	-	-
Autres parents	1,0	11,4	3,6	-
Autres	5,2	4,0	-	-
Participez-vous régulièrement à des réunions de groupes ou				
Oui	45,4	58,5	37,1	10,9
Non	54,6	41,5	62,9	89,1
Si oui, à quel type de réunions participez-vous ?				
Groupes de jeunes	60,7	35,0	70,7	72,2
Rencontres civiques, politiques ou syndicales	70,9	83,8	69,9	38,9
Action sociale/bienfaisance	5,0	23,5	39,8	25,9
Rencontres sportives ou artisanales	0,2	2,6	7,6	9,3
Rencontres économiques/club d'épargne	0,7	3,9	2,8	16,7
Organisations féminines	11,9	1,3	8,4	3,7
Organisations religieuses	13,3	16,8	15,3	18,5
Autres	-	1,6	0,4	-

Moins de trois filles sur dix (27,2% contre 25,9% lors de l'enquête initiale) ont exercé une activité économique au cours des sept derniers jours précédant le passage de l'agent enquêteur. Cette proportion est de 46,7% chez les garçons contre 43,8% lors de l'enquête de base.

Pour les filles, les activités les plus exercées sont : petit commerce (33,9%), travaux domestiques (32,2%) et l'agriculture (21,9%). L'ordre de préséance est différent chez les garçons : agriculture (74,1%) et le petit commerce (10,3%). Alors que plus de trois filles sur cinq (61,5%) déclarent exercer leurs activités occasionnellement, les activités de la majorité des garçons (58,9%) sont périodiques. Pour plus de trois adolescents ayant travaillé sur cinq (61,8% pour les filles et 66,7% pour les garçons), le travail n'est pas du tout payé. De même, un quart (25%) des garçons et près de deux filles sur cinq ayant travaillé (38,2%) ont déclaré avoir été payés en espèces exclusivement.

Quel que soit le sexe considéré, plus de huit jeunes sur dix (84,5% des filles et 90,3% des garçons) n'exercent aucune activité génératrice de revenu (AGR). Moins de deux garçons sur cinq (39%) et moins de la moitié des filles (47,8%) exerçant les AGR décident de l'affectation de revenu qu'ils en tirent. Pour ceux qui n'en décident pas, dans plus des huit dixièmes des

cas (83,9% chez les filles et 100% chez les garçons), cette décision est du ressort des deux parents/tuteurs.

Les adolescents ont été priés de citer les deux (02) activités principales AGR qu'ils exercent. Les graphiques 8 et 9 ci-après indiquent les réponses données.

Figure 8 : Principales AGR exercées par les filles

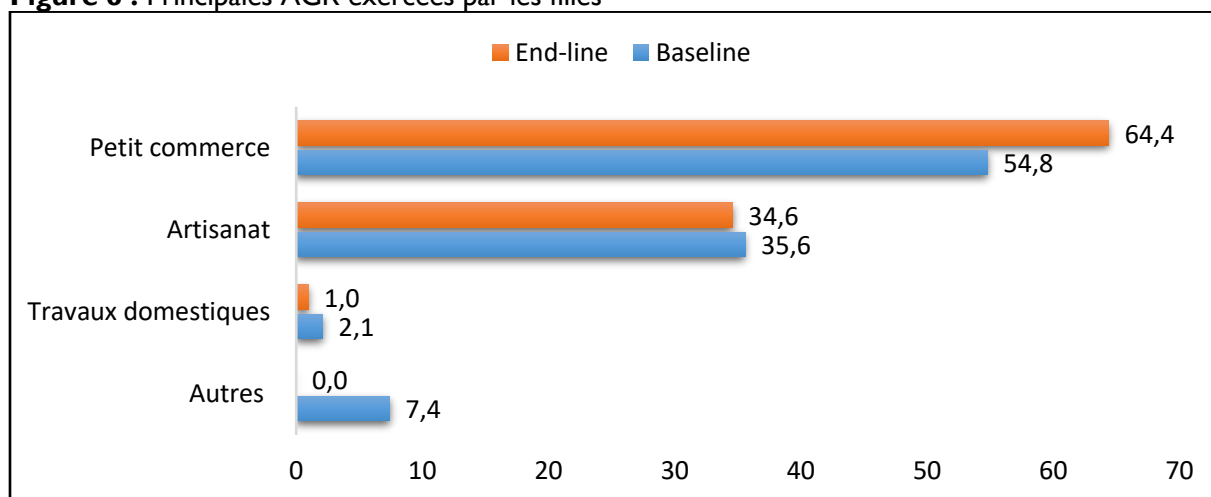
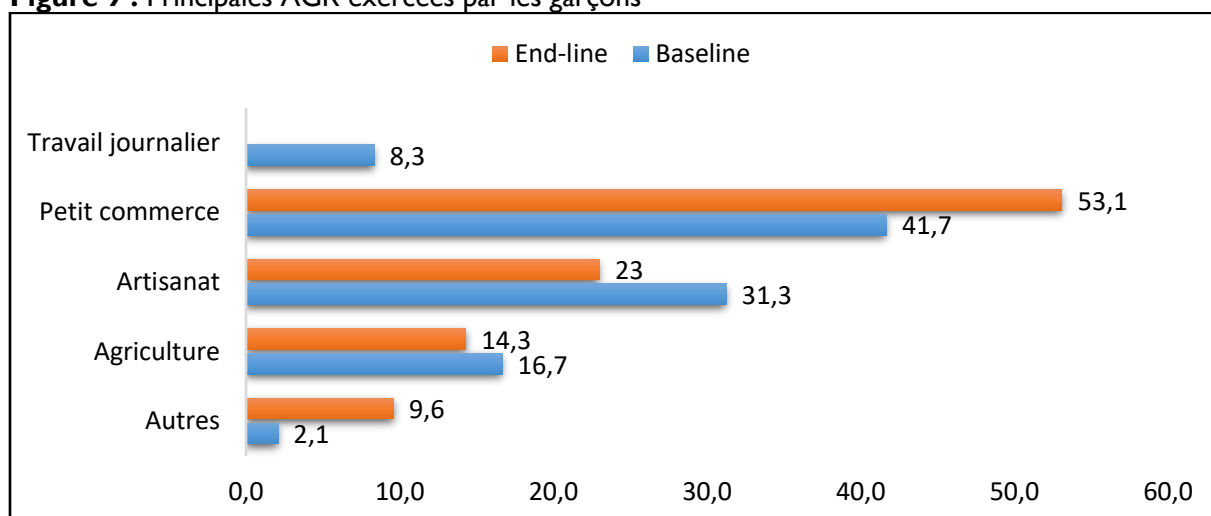


Figure 9 : Principales AGR exercées par les garçons



Les principales AGR exercées par les filles sont le petit commerce (64,4% contre 54,8% lors de l'enquête initiale) et l'artisanat (34,6% contre 35,6% lors de l'enquête initiale). Les constats concernant les activités les plus fréquemment exercées par les garçons sont similaires.

Comparativement aux résultats obtenus lors de l'enquête de base, il a été observé un recul de la participation des adolescents à réunions de groupes ou d'associations (10,9% contre 58,5% pour les garçons et 37,1% contre 45,4% pour les filles). Cela tient au fait que l'enquête Endline a été réalisée au moment où les populations locales étaient beaucoup plus préoccupées par les travaux champêtres.

Les adolescents (tous sexes confondus) s'intéressent principalement aux groupements des jeunes (70,7% des filles et 72,2% des garçons), aux rencontres civiques, politiques ou syndicales (69,9% des filles et 38,9% des garçons) et aux actions sociales et de bienfaisance (39,8% des filles et 25,9% des garçons).

3.3.6 Caractéristiques sociodémographiques du 1^{er} responsable de l'adolescent

Les caractéristiques sociodémographiques (l'âge, le niveau d'éducation, la principale occupation, etc.) du (de la) conjoint (e) ou du premier responsable de l'adolescent notamment le père/tuteur des adolescents font partie des facteurs d'influence sur les décisions de marier leurs enfants à un âge donné.

Tableau 20 : Répartition (%) des adolescents selon les caractéristiques sociodémographiques du premier responsable

	Baseline		Endline	
	Filles	Garçons	Filles	Garçons
Age du (de la) conjoint (e)				
Moins de 25 ans	42,7	100	32,7	50
25 à 34 ans	49,0	-	54,5	50
35 à 44 ans	6,5	-	12	-
45 à 54 ans	0,2	-	0,0	-
55 ans et plus	1,5	-	0,6	-
Age du père/tuteur				
Moins de 25 ans	0,2	0,4	1,0	0,0
25 à 34 ans	6,3	5,3	7,1	6,5
35 à 44 ans	24,2	26,4	29,5	30,0
45 à 54 ans	31,0	26,4	31,0	29,1
55 ans et plus	38,2	41,5	31,8	34,4
Niveau d'éducation de votre conjoint (e)				
Aucun	83,5	20,2	79,4	33,3
Primaire	10,8		13,3	33,3
Secondaire 1	5,4		7,3	33,3
Secondaire 2	0,3	79,8	0,0	0,0
Niveau d'éducation du père/tuteur				
Aucun	89,6	88,7	90,9	90,5
Primaire	6,7	6,6	4,3	6,7
Secondaire 1	3,6	4,0	4,7	2,2
Secondaire 2	0,1	0,0	0,0	0,6
Supérieur		0,7	0,0	0,0
Quelle est la principale occupation de votre				
Agriculture	62,5	12,1	63,6	66,7
Commerçant/entrepreneur	2,0		7,9	-
Travail journalier (ou payé à la tâche)	3,3		4,2	-
Petit commerce	22,2	8,1	20,0	-
Artisanat	0,7	-	-	-
Chasse/pêche	0,4	-	-	-
Bucheronnage	1,4	-	0,6	-
Elève/Etudiant	0,4	-	-	-
Travaux ménagers et domestiques	2,0	-	1,2	-
Soin des animaux au sein du ménage	0,4	-	-	-
Sans occupation	0,1	79,8	1,2	33,3
Autre	4,5	0,0	1,2	-
Quelle est la principale occupation de votre				
Agriculture	62,7	85,4	67,5	76,7
Administration publique/privée	1,4	0,7	0,2	0,4
Commerçant/entrepreneur	1,4	1,4	3,4	2,8
Travail journalier (ou payé à la tâche)	0,7	2,9	1,0	3,2
Elevage	1,8	0,2	1,6	1,4
Petit commerce	14,3	3,3	11,6	6,7
Artisanat	0,9	0,7	2,4	0,8
Chasse/pêche	0,2	-	-	0,2
Bucheronnage	0,1	-	0,2	0,8
Elève/Etudiant	0,2	0,0	0,4	0,8

Travaux ménagers et domestiques	5,3	0,6	5,3	0,8
Soin des animaux au sein du ménage	0,9	-	-	-
Sans occupation	7,1	3,8	5,5	4,9
Autre	3,1	0,9	1,0	0,4
Fréquence du travail du (de la) conjoint (e)				
Habituellement durant toute l'année	33,1		26,7	
Périodiquement	49,4	12,1	60,0	33,3
Seulement de temps à autre	17,4	87,9	13,3	66,7
Fréquence du travail du père/tuteur				
Habituellement durant toute l'année	31,1	10,3	20,7	17,6
Périodiquement	48,3	76,1	69,4	57,3
Seulement de temps à autre	20,7	13,6	9,9	25,1

Interrogées sur l'âge de leur conjoint, moins de trois adolescentes sur dix (32,7%) déclarent qu'il est âgé de moins de 25 ans tandis que les conjoints de 54,5% des adolescentes ont un âge compris entre 25 et 34 ans. Dans près de huit cas sur dix (79,4%), le mari n'a aucun niveau d'éducation avec agriculture comme principale occupation dans près des deux tiers des cas (63,6%).

Les adolescentes non mariées présentent des caractéristiques similaires : dans approximativement neuf cas sur dix (90,5%) leur père/tuteur est analphabète et principalement occupé par l'agriculture (62,5%). De leur côté, tous des garçons sont mariés à des filles de moins de 35 ans. Leurs épouses n'ont jamais été à l'école et sont sans occupation dans un tiers des cas.

3.3.7 Connaissances et attitudes des adolescents sur le mariage d'enfants

De nombreux facteurs sous-tendent de la pratique du mariage d'enfants. Ces facteurs peuvent être appréhendés à travers les connaissances (conscience et compréhension du problème), les attitudes (sentiments et idées préconçues) et les pratiques (démonstrations des connaissances et attitudes au quotidien) des adolescents en la matière.

3.3.8 Perception des adolescents sur l'âge au premier mariage

La Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) a énoncé un arsenal de mesures visant à combattre le mariage d'enfants. Cependant, le Code civil nigérien laisse des marges pour la pratique puisqu'il fixe l'âge minimum au mariage à 15 ans révolus pour les filles et à 18 ans révolus pour les garçons (art. 144) tout en disposant qu'il n'y a pas de mariage sans consentement des futurs époux (art. 146). Par ailleurs, le droit coutumier intervient dans les questions matrimoniales. En effet, aux termes de l'art. 51 de la loi N° 62-11 du 16 mars 1962, les juridictions appliquent la coutume des parties dans les affaires concernant [...] la famille, le mariage, le divorce, etc.

Nonobstant cette pluralité des sources de droit, il est admis qu'une fille ne doit se marier qu'à partir de l'âge de 15 ans et un garçon à partir de l'âge de 18 ans. Des questions ont été posées aux adolescents sur ces âges légaux. Le tableau 21 présente ces questions ainsi que leurs réponses.

Tableau 21 : Connaissance des adolescents sur l'âge légal minimum au mariage et pratiques locales

	Baseline		Endline	
	Filles	Garçons	Filles	Garçons
Selon vous, à partir de quel âge, une fille doit-elle se marier ?				
Moins de 14 ans	9,2	8,8	5,4	4,8
14 à 17 ans	79,3	64,6	76,5	63,6
18 ans et plus	11,5	26,6	18,1	31,6

Selon vous, à partir de quel âge, un garçon doit-il se marier ?				
Moins de 18 ans	18,6	12,7	9,5	0,2
18 à 24 ans	69,0	70,4	71,4	7,6
25 ans et plus	12,4	16,9	19,2	92,2
Arrive-t-il que les parents marient leurs filles avant l'âge de 18 ans ?				
Jamais	0,2	3,1	2,2	5,6
Rarement	5,0	6,9	18,9	18,5
Souvent	91,6	88,2	74,1	62,4
Ne sait pas	3,2	1,8	4,8	13,5
Arrive-t-il que les parents marient leurs filles avant l'âge de 15 ans ?				
Jamais	10,4	27,8	14,3	20,9
Rarement	40,9	48,3	50,9	35,2
Souvent	44,8	19,8	30,1	28,4
Ne sait pas	3,8	4,1	4,8	15,5
Arrive-t-il que les parents marient leurs garçons avant l'âge de 18 ans ?				
Jamais	11,8	26,2	8,3	23,1
Rarement	27,1	40,8	54,9	35,6
Souvent	57,1	30,4	31,7	25,6
Ne sait pas	4,1	2,6	5,1	15,7
Arrive-t-il que les parents marient leurs garçons avant l'âge de 15 ans ?				
Jamais	54,7	85,6	57,1	53,3
Rarement	36,1	8,3	26,9	13,9
Souvent	3,1	2,9	1,9	9,1
Ne sait pas	6,1	3,3	14,0	23,7
Du point de vue juridique, existe-t-il un âge en deçà duquel une fille ne doit pas se marier ?				
Oui	16,8	88,1	8,8	10,5
Non	83,2	11,9	57,7	28,0
Ne sait pas			35,5	61,6
Du point de vue juridique, existe-t-il un âge en deçà duquel un garçon ne doit pas se marier ?				
Oui	17,0	8,2	6,7	10,7
Non	83,0	91,8	59,4	27,2
Ne sait pas			33,9	62,2

Pour plus des trois quarts des filles (76,5%) et plus de deux garçons sur cinq (63,6%), l'âge normal du mariage d'une fille se situe entre 14 et 17 ans. Par contre, plus de sept filles sur dix (70,4%) et à peu près autant de garçons (71,4%) pensent qu'un garçon doit normalement se mettre en couple pendant qu'il est âgé de 18 à 24 ans.

Selon 74,1% des filles et 62,4% des garçons, dans les faits, les parents marient souvent leur fille avant l'âge de 18 ans. Ces proportions sont respectivement de 31,7% et 25,6% en ce qui concerne le mariage des garçons.

Pour plus de la moitié des adolescents (57,1% des filles et 53,3% des garçons), le mariage des garçons n'intervient jamais avant l'âge de 15 ans dans la localité alors que 30,1% des filles et 28,4% des garçons estiment que le mariage des filles avant leur 15^{ème} anniversaire se fait couramment.

En termes de connaissance de l'existence d'un âge minimum légal pour le mariage des filles, les garçons présentent un léger avantage par rapport aux filles (10,5% contre 8,8%). Cet écart est davantage prononcé quand on considère la connaissance de l'âge légal pour le mariage des garçons (10,7% contre 6,7% pour les filles).

Figure 10 : Age minimum légal au mariage pour les filles selon les adolescentes interrogées

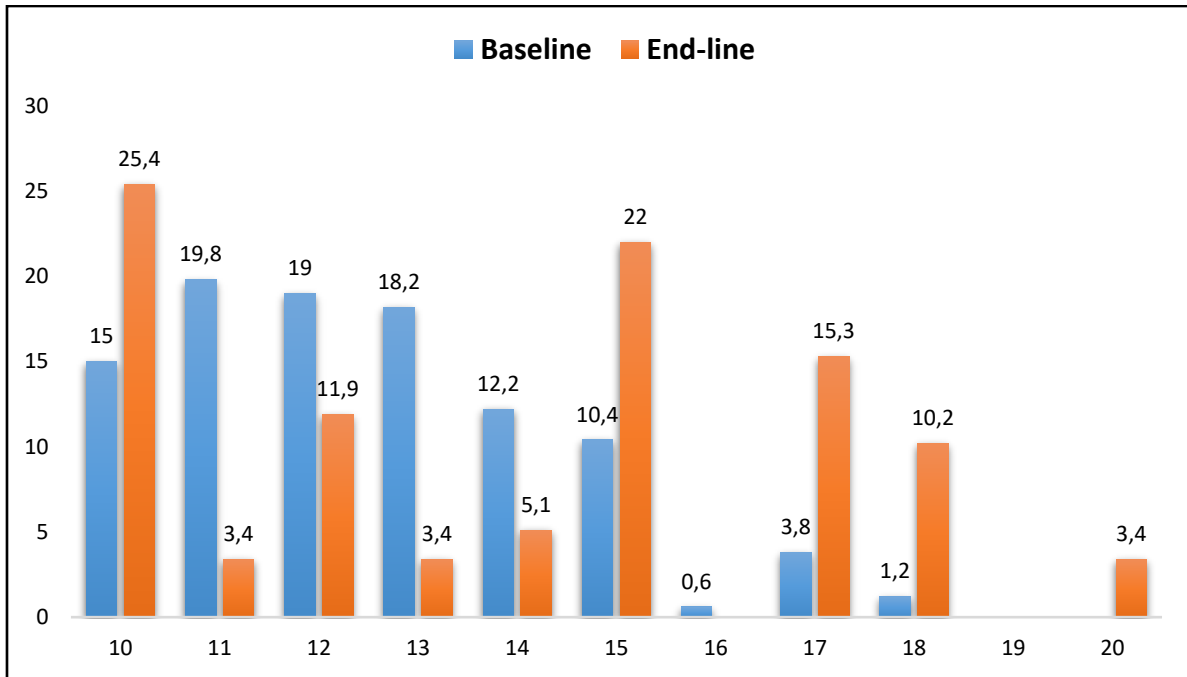


Figure 11 : Age minimum légal au mariage pour les garçons selon les adolescentes interrogées

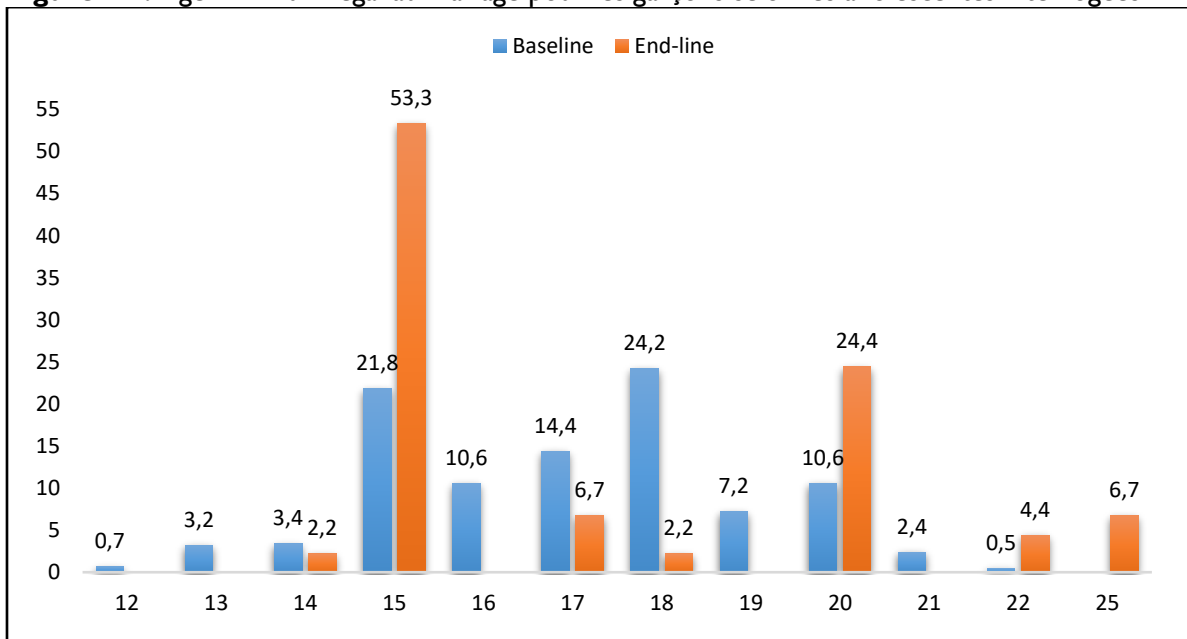


Figure 12 : Age minimum légal au mariage pour les filles selon les garçons interrogés

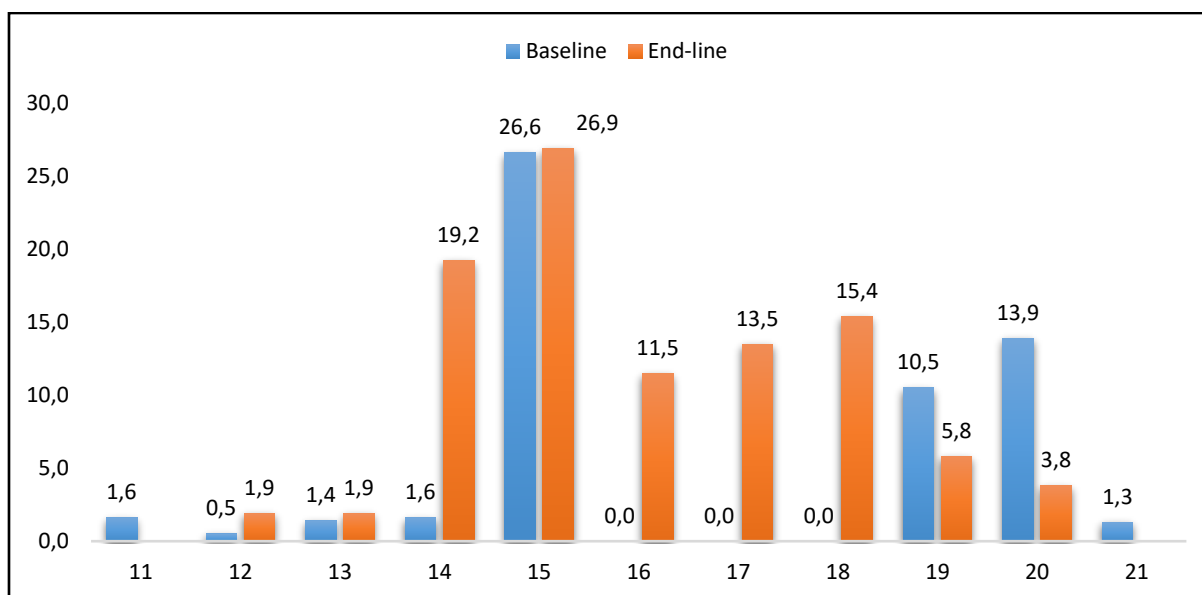
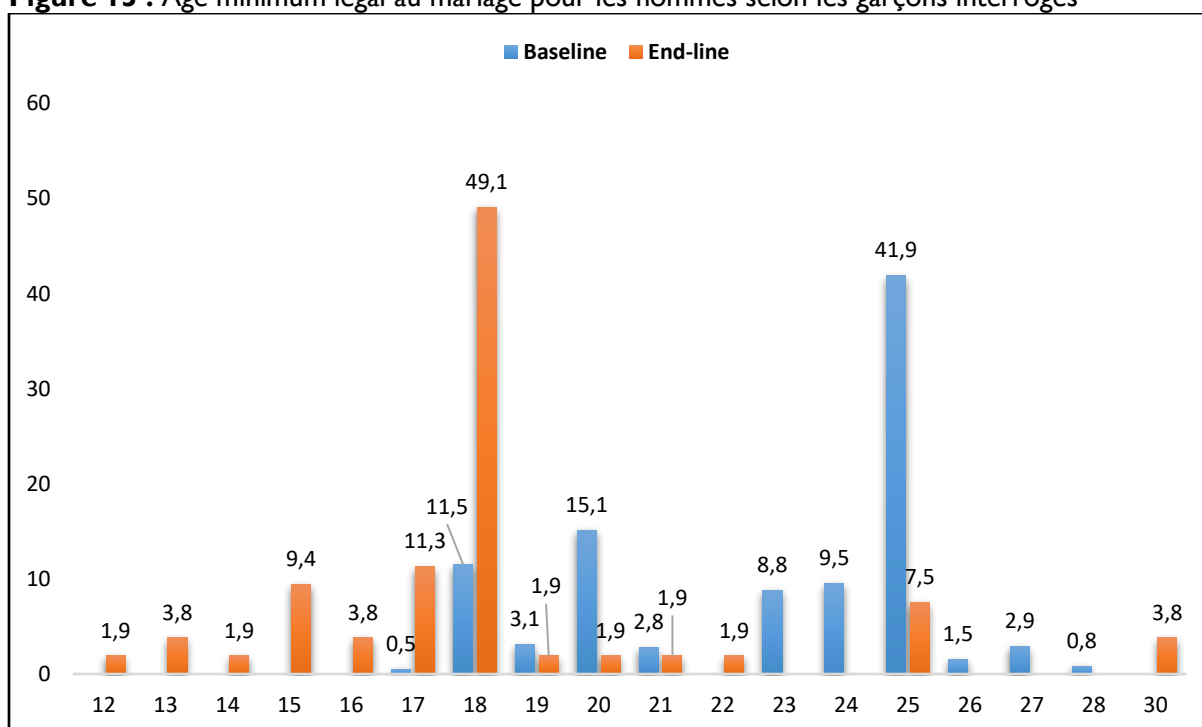


Figure 13 : Age minimum légal au mariage pour les hommes selon les garçons interrogés



En réalité, même les adolescents ayant déclaré savoir que cet âge légal existe n'ont qu'une connaissance grossière. En effet, parmi eux, 22% des filles et 26,9% des garçons seulement savent que l'âge minimum au mariage est de 15 ans pour les filles. De même, la proportion des adolescentes sachant que l'âge minimum légal au mariage est fixé à 18 ans pour les garçons est faible chez les filles (2,2% contre 49,1% chez les garçons).

❖ Principales raisons de la pratique du mariage d'enfants

Notre approche est fondée sur la recherche des solutions endogènes. Dans cette perspective, les acteurs locaux (dont les adolescents eux-mêmes) ont été interrogés sur les racines de la

pratique du mariage d'enfants c'est-à-dire les raisons pour lesquelles cette pratique subsiste (cf. tableaux 22 et 23).

Tableau 22 : Raisons pour lesquelles le mariage d'enfants persiste selon les adolescents interrogés

Raisons évoquées	Filles		Garçons	
	Baseline	Endline	Baseline	Endline
Analphabétisme des parents	17,7	28,4	12,6	43,9
Analphabétisme des enfants	3	10	19,5	51,7
Manque d'emploi pour les jeunes	2,6	10,7	3	35,4
Précocité de l'activité sexuelle	11,4	15,9	17,8	30,8
Méconnaissance des pratiques contraceptives	0,1	1,3	0	11,7
Non disponibilité des produits contraceptifs	0,1	1	0,2	10,9
Eviter la sexualité prénuptiale	8,6	21	12,3	26,4
Eviter les grossesses illégitimes	32,6	43,3	14,6	36,6
Responsabiliser l'enfant	4,6	12,9	11,4	30,8
Préserver l'honneur familial	5,9	24,4	10,3	35,6
Respecter les enseignements religieux	1,6	7,6	8,5	24,7
Manque d'alternative au mariage	1,5	5,7	0,5	13,3
Réduire les charges de la famille	3,6	16,1	3,2	20,1
Pauvreté	4,9	10,6	4,7	23,1
Perpétuer la tradition des ancêtres	2,1	3,6	1,7	11,1
Pression sociale/raillerie	8,2	8	2,2	-
Garantir leur droit religieux	0	3,9	-	18,7
Effet d'imitation	18,6	27,4	6,1	23,5
Méconnaissance de la loi sur l'âge minimum au mariage	0,3	2,7	0,2	12,1
Non application de la loi sur l'âge minimum	0,3	0,6	0,4	11,7
Méconnaissance des conséquences du mariage précoce	0,6	1,2	0,5	11,7
Echec scolaire	1,2	3,3	1,1	18,1
Faible qualité de l'enseignement scolaire	0,4	2,1	1	11,3
Désir d'avoir une descendance nombreuse	3,2	-	2,6	11,7
Autre (à préciser)	3,9	2,4	7,3	1
Ne sait pas	18,9	9,4	28,3	23,3

Les principales raisons évoquées par les filles sont : le désir d'éviter les grossesses illégitimes (43,3%), l'analphabétisme des parents (28,4%), l'effet d'imitation (27,4%) qui consiste à donner sa fille en mariage aussitôt qu'on constate que les filles de sa génération commencent à se mettre en couple et la préservation de l'honneur familiale (24,4%).

Plus de la moitié des garçons (51,7%) placent l'analphabétisme des enfants première place suivi de l'analphabétisme des parents (43,9%). Dans des proportions très considérables, les garçons ont aussi évoqué des raisons telles que : éviter des grossesses illégitimes (36,6%), préserver l'honneur familiale (35,6%), manque d'emploi pour les jeunes (35,4%), précocité de l'activité sexuelle (30,8%) et responsabiliser l'enfant (30,8%).

3.3.9 Conséquences du mariage d'enfants

L'un des objectifs de ce projet est de prévenir les conséquences néfastes associées au mariage d'enfants. Les adolescents ont été questionnés dans ce sens. Le tableau 23 présente les réponses données. Même s'il reste encore bas, le niveau de connaissance des conséquences du mariage d'enfants a connu une nette amélioration par rapport aux résultats issus de l'enquête de base.

Tableau 23: Proportion (%) des adolescents selon leur connaissance des conséquences du mariage d'enfants

	Filles		Garçons	
	Baseline	Endline	Baseline	Endline
Aucune conséquence	10,4	12,2	16,2	20,1
Grossesses prématurées	32,5	39,6	13,3	28,6
Difficultés d'accouchement	48,1	59,8	67	84,7
Risque de mortalité maternelle	11,4	38,1	26,6	52,1
Risque de mortalité infantile	7,1	14,9	19	45,1
Risque de fistule obstétricale	11,1	36,5	13,4	29,6
Infection sexuellement transmissible dont le VIH	3,5	3	1,3	13,3
Incontinence urinaire prolongée (dystocie)	3,5	5,8	3,9	15,7
Abandon scolaire	0,8	5,7	7,3	24,7
Privation des opportunités d'emploi ou d'auto-emploi	0,8	2,1	1,0	12,1
Vulnérabilité aux violences basées sur le genre	2,4	1,8	0,6	12,3
Instabilité des couples (le mariage ne dure pas)	10,3	11,6	16,6	24,9
Prostitution	15,7	1,9	0,9	12,1
Perpétuer les inégalités-genre	-	1	0,9	10,9
Maintenir les femmes dans un statut inférieur	0,8	2,1	0,5	10,7
Accroissement rapide de la population	0,8	1,9	1,5	11,5
Surexploitation des terres	-	1	0,2	11,9
Difficulté de trouver des emplois	3,5	1	2	20,9
Autres	2,8	0	0,5	0,0
Ne sait pas	13,9	10,9	8,0	16,3

Les conséquences les plus fréquemment citées sont : les difficultés d'accouchement (59,8% des filles et 84,7% des garçons), le risque de mortalité maternelle (38,1% des filles et 52,1% des garçons), le risque de fistule obstétricale (36,5% des filles et 29,6% des garçons), les grossesses prématurées (39,6% des filles et 28,6% des garçons), le risque de mortalité infantile (14,9% des filles et 45,1% des garçons).

3.3.10 Recommandations des adolescents pour prévenir le mariage d'enfants

Toujours à la recherche des solutions contextuellement acceptables, il a été demandé aux adolescents de formuler des recommandations pour prévenir le mariage d'enfants dans leurs localités respectives. Le tableau ci-après collige les recommandations recensées.

Tableau 24 : Proportion (%) des adolescents selon les mesures de prévention du mariage d'enfants proposées

Mesure de prévention du mariage d'enfants	Baseline		Endline	
	% de filles	% garçons	% de filles	% garçons
Aucune recommandation	-	26,0	11,8	24,3
Mieux encadrer et orienter la scolarisation de la jeune fille	15,3	22,5	33,9	49,1
Sensibiliser les mères uniquement	3,6	1,8	5,7	22,9
Sensibiliser les pères/tuteurs uniquement	7,3	2,2	5,7	22,3
Sensibiliser les deux parents	49,5	37,9	54,6	65,4
Sensibiliser les enfants	14,4	30,7	26,6	51,9
Dénoncer en collaboration avec les leaders communautaires	3,7	4,0	3,3	21,3
Dénoncer en collaboration avec les responsables des services techniques	2,8	1,2	2,1	15,9
Sensibiliser les leaders communautaires	16,0	9,4	20,8	28,8
Vulgariser la loi sur le consentement au mariage	4,1	1,8	3	19,9
Vulgariser la loi sur l'âge minimum au mariage	6,9	5,2	3,3	21,5
Veiller sur l'application de la loi sur le consentement au mariage	6,6	5,1	7,3	18,5
Veiller sur l'application de la loi sur l'âge minimum au mariage	1,6	2,0	4,3	18,9
Impliquer les leaders communautaires dans l'application de ces lois	2,4	2,3	4,6	16,7
Offrir des opportunités économiques aux adolescents	10,9	1,9	20,7	33,6
Autres	5,9	1,4	0,9	0,4

La majorité des adolescents interrogés (65,4% des garçons et 54,6% des filles) préconisent que les deux parents soient ciblés par des actions de sensibilisation tandis que plus de la moitié des garçons (51,9%) et plus d'un quart des filles (26,6%) recommandent plutôt que sensibilisation cible les enfants eux-mêmes. Mieux encadrer et orienter la scolarisation de la jeune fille constitue une autre recommandation partagée par une proportion importante des adolescents interrogés (49,1% des garçons et 33,9% des filles).

Enfin, une proportion non négligeable de répondants (20,9% des filles et 33,6% des garçons) recommande d'offrir des opportunités économiques aux adolescents.

3.3.11 Connaissance et utilisation des méthodes contraceptives

La promotion de la santé reproductive des adolescents est au cœur des enjeux liés à la mise en œuvre de ce projet. Ainsi, des questions ont été posées aux adolescents quant à la connaissance et l'utilisation des pratiques contraceptives (cf. tableau 25 ci-après).

Tableau 25 : Connaissance des méthodes contraceptives chez les adolescents

	Baseline		Endline	
	% de filles	% garçons	% de filles	% garçons
Savez-vous qu'il existe des méthodes permettant aux femmes d'éviter ou de retarder la grossesse ?	18,3	28,1	31,8	18,0
Quelles sont les méthodes que vous connaissez ?				
Abstinence	0,6	0,5	8,2	3,6
Amulette/gris-gris	12,3	7,0	16,1	2,4
Méthode de calendrier			5,2	2,2
Retrait	0,0	0,1	2,7	3,4
MAMA	1,1	2,3	4,2	2,0
Préservatif masculin	1,0	9,3	3,3	12,3
Préservatif féminin	0,0	1,8	1,5	1,8
Pilule	39,5	30,2	30,5	20,3
Pilule de lendemain	0,0	3,6	5,4	11,1
DIU	1,4	2,1	2,7	2,0
Injectables	35,9	32,3	28,1	14,5
Implant	24,1	17,1	14,3	14,1
Stérilisation féminine	0,6	1,3	1,2	1,8
Stérilisation masculine	0,0	0,1	0,7	0,0
Autres	3,0	0,0	3,9	0,0

Évalué sur la connaissance de l'existence des méthodes permettant aux femmes d'éviter ou de retarder la grossesse, le niveau de connaissance des pratiques contraceptives des adolescents demeure bas. Toutefois, chez les filles, il a connu une nette amélioration par rapport à la situation de référence (31,8% contre 18,3% lors de l'enquête de base). La tendance chez les garçons est plutôt à la dégradation (18% contre 28,1% lors de l'enquête de base).

Les méthodes les plus connues par les adolescents ayant déclaré connaître les méthodes contraceptives sont les pilules (30,5% des filles et 20,3% des garçons) et les injectables (28,1% des filles et 14,5% des garçons). Cela est probablement dû au fait que les structures sanitaires disponibles dans ces localités (cases de santé et les centres de santé intégrés) ne disposent essentiellement que des pilules, des injectables et des implants.

Les questions concernant l'utilisation correcte des méthodes contraceptives n'ont été posées qu'aux adolescents connaissant les pratiques contraceptives. Leurs réponses sont présentées au tableau ci-dessous.

Tableau 26 : Connaissance de l'utilisation correcte des méthodes contraceptives par les adolescents

Méthode de contraception	Baseline		Endline	
	% garçons	% de filles	% de filles	% de garçons
Amulette/gris-gris	53,2	59,8	70,2	88,5
Méthode de calendrier	-	-	57,7	45,5
Retrait	-	-	31,2	64,7
MAMA	28,0	99,8	66,7	70,0
Préservatif masculin	13,0	70,2	25	75,4
Préservatif féminin	0,0	47,6	28,6	44,4
Pilule	21,3	46,6	53,9	71,3
Pilule de lendemain	0,0	16,4	74,1	67,3
DIU	4,9	0,0	33,3	30,0
Injectables	29,2	59,7	61,5	80,6
Implant	15,2	50,8	62,8	81,4
Stérilisation féminine	-	-	42,9	33,3
Stérilisation masculine	-	-	33,3	22,2
Autres	2,6	-	33,3	-

Le premier constat est que les adolescents connaissant les méthodes contraceptives ont aussi un très bon niveau de connaissance de leur utilisation correcte. Toutefois, il faut noter que, à ce niveau, les garçons présentent un large avantage par rapport aux filles.

Les méthodes dont les adolescents déclarent majoritairement en connaître l'utilisation sont les méthodes traditionnelles (80,6% des garçons et 61,5% des filles), les implants (81,4% des garçons et 62,8% des filles), les injectables (88,5% des garçons et 70,2% des filles), le préservatif masculin (75,4% des garçons et 25% des filles), la pilule (71,3% des garçons et 53,9% des filles), la MAMA (70% des garçons et 66,7% des filles) et la pilule du lendemain (67,3% des garçons et 74,1% des filles).

3.3.12 Sources d'informations sur les méthodes contraceptives

Les canaux d'information jouent un rôle important dans la prévention du mariage d'enfants et des violences associées. Les adolescents ont été interrogés sur leurs sources d'information en la matière (tableau 27).

Tableau 27 : Sources d'informations des adolescents sur les méthodes contraceptives

Canal d'information	Baseline		Endline	
	% des filles	% garçons	% des filles	% garçons
Services publics	14,9	22,8	33,9	22,3
Services de santé privés	0,2	0,3	-	1,6
Pharmacie	0,3	2,9	6,7	1,2
Missions gouvernementales de sensibilisation	0,0	0,8	4,2	3,4
ONG et associations	3,1	2,3	8,6	5,6
Relais communautaires	4,5	12,3	4,0	11,1
Affiches publicitaires	0,1	0,0	2,5	2,6
Etablissement scolaire	0,7	6,3	5,1	6,2
Radio	4,4	13,6	4,0	10,3
Télévision	0,1	0,7	1,3	2,6
Internet	0,2	0,2	0,7	1,4
Journaux	0,2	0,1	0,9	0,4
Magazines	-	-	4,0	1,2
Causeries entre pairs	32,9	20,4	21,6	19,7
Ecole coranique	0,3	1,4	7,9	7,0
Charlatan	2,0	3,8	2,5	1,2
Autres (femmes du village, marabouts et vendeurs ambulants)	12,8	0,5	0,1	0,4
Aucune source d'information	-	-	11,8	16,5

Les canaux d'information sur les pratiques contraceptives les plus cités sont : les services publics (33,9% des filles et 22,3% des garçon), les causeries entre pairs (21,6% des filles et 19,7% des garçons), les relais communautaires² (4% des filles et 11,1% des garçons) et la radio (4% des filles et 10,3% des garçons). Notons, enfin, que 11,8% des filles et 16,5% des garçons déclarent n'avoir aucune source d'information.

Il a été demandé aux adolescents connaissant la contraception s'ils ont au moins fois utilisé une méthode contraceptive que ce soit individuel ou au sein de leur couple. Les réponses ont été rapportées au tableau 28 ci-après.

Tableau 28 : Utilisation des méthodes contraceptives par les adolescents

Méthode de contraception	Baseline		Endline	
	% des filles	% garçons	% des filles	% garçons*
Avez-vous (votre couple) au moins une fois utilisé une méthode de planification familiale au cours des 12 derniers mois ?	9,0	2,0	3,4	0,2
Si oui, quelles méthodes avez-vous utilisées ?				
Abstinence	0,5	0,0	8,7	-
Amulette/gris-gris	36,7	49,6	17,4	-
Méthode de calendrier	-	-	4,3	-
MAMA	-	-	13,0	-
Préservatif masculin	-	-	8,7	-
Pilule	49,7	23,7	34,8	100
Pilule du lendemain	-	-	8,7	100
DIU	-	-	4,3	-
Injectables	64,5	56,4	39,1	-
Implant	4,2	41,5	4,3	-

*Un seul garçon a répondu à cette question par l'affirmative.

Le constat qui se dégage est que très peu d'adolescents (3,4% des filles et 0,2% des garçons) ont eu recours à la contraception à un moment quelconque de leur vie. Les méthodes les plus utilisées par les garçons et/ou leurs partenaires sexuelles sont la pilule, la pilule du lendemain, le préservatif masculin et les méthodes traditionnelles.

Les adolescents connaissant la contraception et n'utilisant aucune méthode contraceptive ont été interrogés sur les raisons de cette non utilisation (cf. tableau 29).

Tableau 29 : Raisons de non utilisation des méthodes contraceptives par les adolescents

Méthode de contraception	Baseline		Endline	
	% des filles	% des garçons	% des filles	% des garçons
La religion l'interdit	2,0	5,1	4,2	19,4
Les coutumes ancestrales l'interdisent	0,1	0,2	8,3	11,9
Crainte des effets secondaires	0,2	0,0	4,9	12,3
Je n'ai pas des rapports sexuels	0,9	2,4	12,0	32,7
Je suis très jeune	17,6	17,9	30,8	72,8
Je ne suis pas marié	42,3	17,7	50,5	58,1
Je ne sais pas là où on s'en procure	0,2	1,6	2,0	17,5
Je n'ai pas les moyens de m'en procurer	0,2	0,3	2,0	16,3
Eloignement des services de santé de la reproduction	0,2	0,3	1,4	11,7
Ma famille s'y oppose	0,4	0,0	1,7	9,9

² Ce sont des personnes (hommes et femmes) formées par les partenaires des structures sanitaires et des pairs éducateurs pour appuyer dans l'information et la sensibilisation de la population sur la SSR/PF

Mon conjoint (e) s'y oppose	8,4	0,0	12,8	9,3
Mes ami(e)s s'y opposent	0,0	0,0	0,8	10,3
Les professionnels de santé me refusent l'accès à ces services	0,3	0,0	0,9	9,7
Je crains le manque de confidentialité	0,7	0,0	2,3	10,5
Je n'ai pas reçu de bons conseils	2,1	0,9	1,2	10,5
J'ai peur que ces méthodes me rendent infertile	1,6	0,5	2,8	10,3
Manque de connaissance sur la PF	0,0	0,0	9,6	0,0
Autres (jeune mariée sans enfant ou avec un seul enfant, pas de grossesses rapprochées, absence du mari, etc.)	21,8	3,1	3,5	0,4

Plus de sept garçons sur dix (72,8%) et plus de trois filles sur dix (30,8%) pensent qu'il est trop tôt de commencer la contraception à leur très bas âge. Près de trois garçons sur cinq (58,1%) et plus de la moitié des filles (50,5%) n'utilisent pas la contraception parce qu'ils ne sont pas mariés. Trois principales raisons se dégagent. Enfin, près d'un tiers des garçons (32,7%) et 12% des filles évoquent comme raison le fait de ne pas être sexuellement actifs.

3.3.13 Vision des adolescents en matière de lutte contre le mariage d'enfants

Les adolescents ont été questionnés sur leurs perceptions sur le mariage des enfants et certaines questions connexes (cf. tableaux 30 et 31).

Tableau 30 : Perception des filles autour de la question du mariage d'enfants

Proposition	Totalemment d'accord		Peu d'accord		Pas du tout d'accord	
	Baseline	Endline	Baseline	Endline	Baseline	Endline
Le mariage d'enfants doit être banni	72,5	78,3	22,0	17,1	5,5	4,6
Les filles ont le droit de consentir avant d'être mariées	39,3	80,1	48,1	17,3	12,6	2,7
Une fille ne doit pas être enlevée de l'école pour être mariée	32,6	72,2	39,3	22,5	28,0	5,4
Un garçon ne doit pas être enlevé de l'école pour être marié	37,5	72,2	38,6	20,1	23,9	7,7
Les filles et les garçons ont les mêmes droits à l'éducation	41,9	75,3	25,4	19,5	32,7	5,2
Même après le mariage, une fille peut continuer sa scolarité si elle le désire	30,1	60,3	43,8	27,5	26,1	12,2
Les jeunes peuvent refuser le mariage non décidé d'eux-mêmes	27,4	64,9	54,7	26,2	17,9	8,9
Il est de la responsabilité de la fille d'éviter de tomber enceinte	12,8	58,6	52,9	26,2	34,3	15,2
Une fille non mariée n'a pas de valeur	31,0	41,2	35,0	32,9	34,0	25,9
Une femme qui n'est pas mariée tôt présente un risque pour sa famille	24,9	40,5	48,5	34,5	26,6	25

Beaucoup des propositions soumises à l'appréciation des adolescents ont été totalement ou partiellement partagées par une écrasante majorité d'entre eux. En effet, toutes les propositions ont requis l'accord total ou partiel d'au moins trois quarts des filles (75%) à l'exception de l'assertion selon laquelle une fille non mariée n'a pas de valeur. De même plus de trois garçons sur cinq sont favorables (totalement ou partiellement) à toutes les assertions proposées.

Tableau 31 : Perception des garçons sur le mariage d'enfants

	Totalemment d'accord		Peu d'accord		Pas du tout d'accord	
	Baseline	Endline	Baseline	Endline	Baseline	Endline
Le mariage d'enfants doit être banni	87,7	69,8	8,3	21,7	4,1	8,5
Les filles ont le droit de consentir avant d'être mariées	86,4	60	7,2	29	6,5	11,1
Une fille ne doit pas être enlevée de l'école pour être mariée	73,9	61,2	12,3	28	13,7	10,9
Un garçon ne doit pas être enlevé de l'école pour être marié	81,8	64	9,0	25,4	9,2	10,7
Les filles et les garçons ont les mêmes droits à l'éducation	45,6	49,7	29,4	36,2	25,0	14,1
Même après le mariage, une fille peut continuer sa scolarité si elle le désire	48,7	43,1	22,6	29,2	28,7	27,8
Les jeunes peuvent refuser le mariage non décidé d'eux-mêmes	58,9	46,1	23,9	33,8	17,2	20,1
Il est de la responsabilité de la fille d'éviter de tomber enceinte	35,5	35	23,9	28,6	40,6	36,4
Une fille non mariée n'a pas de valeur	31,9	38,6	19,0	35	49,2	26,4
Une femme qui n'est pas mariée tôt présente un risque pour sa famille	54,7	43,3	21,1	30,8	24,2	26

Quel que soit le sexe considéré, plus de huit adolescents sur dix sont totalement ou peu d'accord avec certaines propositions dont: le mariage des enfants doit être banni (95% des filles et 91,5% des garçons), les filles ont le droit de consentir avant d'être mariées (97% des filles et 89% des garçons), une fille ne doit pas être exclue de l'école pour être mariée (95% des filles et 89,2% des garçons), un garçon ne doit pas être exclu de l'école pour être marié (92% des filles et 89,4% des garçons) et les filles et les garçons ont les mêmes droit à l'éducation (95% des filles et 85,9% des garçons).

Par la suite, les adolescents ont été interrogés sur le rôle de la création des opportunités économiques en tant que stratégie de lutte contre le mariage d'enfants (tableau 32).

Tableau 32 : Répartition (%) des adolescents en fonction des alternatives au mariage d'enfants citées

	Baseline		Endline	
	% des filles	% des garçons	% des filles	% des garçons
Pensez-vous qu'il existe des alternatives économiques pouvant permettre aux enfants d'échapper au mariage précoce ?	53,6	65,8	53,9	55,5
Si oui, quelles sont les alternatives que vous connaissez ?				
Couture	23,0	43,5	70,7	59,2
Coiffure	7,2	7,4	27,2	26,8
Menuiserie	2,6	12,7	8,0	39,0
Mécanique	1,3	21,0	8,9	42,7
Maçonnerie	1,7	11,5	9,5	26,4
Plomberie	0,0	3,4	2,4	6,4
Construction métallique	0,2	1,2	2,2	12,3
Electricité	0,1	3,1	0,9	9,3
Jardinage	5,3	25,9	20,8	47,7
Vente de carburant	0,3	5,2	3,7	23,5
Maroquinerie/cordonnerie			5,7	9,9
Taxi/taxi moto	4,2	9,2	11,0	38,2

Artisanat	5,8	13,3	43,6	36,8
Vente des journaux/cartes téléphoniques	0,4	0,0	1,6	1,2
Travaux domestiques	19,8	2,9	1,6	15,5
Industries extractives	0,4	0,5	7,0	10,7
Commerce général	13,6	35,6	41,8	61,0
Import/export	2,7	0,7	8,2	17,5
TP et bâtiments	0,1	0,7	0,4	1,2
Hôtel – bar -restaurant	0,2	5,3	2,8	0,6
Transport commun	0,4	1,7	2,7	10,7
Boulangerie	0,6	0,8	4,3	2,2
Participation aux groupements des jeunes	0,2	0,7	2,4	13,9
Participation aux activités civiques, politiques ou syndicales	0,1	1,1	0,7	11,9
Participation aux actions sociales et œuvres de bienfaisance	4,2	0,4	1,8	14,3
Activité économique/participation aux clubs d'épargne	0,5	0,4	3,0	12,1
Participation aux activités sportives/artisanales	0,3	0,4	1,8	10,3
Participation aux organisations féminines	0,1	0,9	2,7	14,5
Participation aux organisations religieuses	0,9	0,7	2,1	14,3
Autres (école, exode, petits commerce, tricotage, etc.)	27,3	10,1	6,4	0,8

En effet, lors de la mission d'identification des sites d'intervention, les populations locales se demandèrent : « Pourquoi voulez-vous que nous gardions chez nous des filles qui ne sont ni à l'école coranique ni à l'école occidentale et qui n'exercent aucun métier ? ». Elles ajoutent que le manque d'emploi fait en sorte que les hommes démissionnent de leurs responsabilités vis-à-vis des enfants. Les charges de ces derniers sont assumées par les femmes. Face aux difficultés auxquelles elles font face, les femmes cherchent à marier leurs filles le plus tôt possible.

La première question se pose sur l'existence de ces alternatives au niveau local. A cette question, 53,9% des filles et 55,5% des garçons répondent par l'affirmative.

Les alternatives les identifiées par les adolescents varient considérablement en fonction de leur sexe en raison de l'existence d'une division sociale du travail. Les filles citent plus fréquemment la couture (70,7%), l'artisanat (43,6%) et le commerce général (41,8%). Quant aux garçons, ils évoquent prioritairement le commerce général (61%), la couture (59,2%), le jardinage (47,7%), la mécanique (42,7%), la menuiserie (39%), le taxi/moto (38,2%), et l'artisanat (38,6%).

3.3.14 Violences associées au mariage d'enfants

L'une des motivations de la lutte contre le mariage d'enfants est que cette pratique s'accompagne généralement des violences basées sur le genre. Celles-ci se présentent souvent sous la forme verbale (menaces, chantage, manipulation, injures, etc.) ou physique (coups et blessures, gifles, etc.).

Il a été demandé aux adolescents l'expérience qu'ils ont vécue dans le processus de mise en couple, que cette expérience ait abouti au mariage ou non. Les réponses sont reportées au tableau 33 ci-après :

Tableau 33 : Proportion (%) des adolescents ayant subi la violence dans le processus de mise en couple

	Filles		Garçons	
	Baseline	Endline	Baseline	Endline
Violence physique	16,3	2,1	0,7	2,2
Violence verbale	7,5	3,1	2,2	1,8

Comparativement à la situation de référence, la violence a connu un recul significatif chez les filles. La proportion des filles affirmant avoir subi la violence dans le processus de mise en couple est passé de 16,3% en 2020 à 2,1% pour les violences physiques et de 7,5% à 3,1% pour les violences verbales. Le constat est différent chez les garçons : la fréquence de la violence physique est passée de 0,7% à 2,2% tandis que la violence verbale n'a connu qu'une légère baisse en passant de 2,2% à 1,8%.

3.3.15 Exposition des adolescents aux activités de sensibilisation sur le mariage d'enfants

Dans le cadre du renforcement de l'agencéité des adolescents, plusieurs activités de sensibilisation ont été menées. Celles-ci intègrent des débats radiophoniques, des causeries éducatives, des dialogues intergénérationnels, etc. Lors de l'enquête finale, les adolescents ont été interviewés sur l'exposition à ce type d'activités. Aussi, ces questions prennent en compte les activités réalisées par des acteurs autres que les structures membres du Consortium. Le tableau 34 présente les réponses données.

Tableau 34 : Répartition (%) des adolescents en fonction de l'exposition aux activités de sensibilisation sur le mariage d'enfants

	% des filles	% des garçons
Au cours de la période 2020-2022, avez-vous été sensibilisés sur le mariage d'enfants ?	21,7	11,3
Si oui, par qui ?		
Agent de santé	8,9	3,6
Enseignant à l'école	29,5	19,6
Pair éducateur	3,4	7,1
Mère	0,0	1,8
Père	0,0	1,8
Amis dans la communauté	0,7	0,0
Médias / réseaux sociaux	0,7	1,8
Leaders religieux	5,5	1,8
Projet PME-CRDI	57,5	39,3
Autres ONG	23,3	60,7
Autres	1,4	0,0
Ne sait pas	3,4	0,0
Avez-vous participé aux activités du projet sur la prévention du mariage d'enfants ?		
Oui	13,2	2,4
Non	86,8	97,6
A quel type d'activités avez participé ?		
Formation des jeunes en SR, compétences de vie, BVG et dialogue intergénérationnel	4,5	16,7
Causeries éducatives	91,0	66,7
Emission radiophoniques : Mariage des enfants	44,9	16,7
Emission radiophoniques : Education de la jeune fille	3,4	
Emission radiophoniques : Santé de la reproduction		8,3
Séances de pêches	3,4	8,3
Dans quelle mesure ces activités vous ont permis d'améliorer vos connaissances sur les normes et pratiques autour du mariage d'enfants ?		
Amélioration significative	80,9	66,7
Amélioration non significative	16,9	25,0
Pas d'amélioration	2,2	8,3

Globalement plus d'une fille sur cinq (21,7%) déclarent être exposées aux activités de sensibilisation sur le mariage d'enfants. Cette proportion est de 11,3% chez les garçons.

Selon près de trois filles sur cinq (57,5%) et près de deux garçons sur cinq (39,3%) exposés aux activités de sensibilisation sur le mariage d'enfants, celles proviennent du consortium dirigé par GRADE Africa. Beaucoup d'adolescents ont aussi évoqué les activités menées par d'autres ONG (60,7% des garçons et 23,3% des filles). Les établissements scolaires ont aussi contribué à ce type d'activités selon 19,6% des garçons et 29,5% des filles.

En s'intéressant spécifiquement aux activités menées par le consortium dirigé par GRADE Africa, on s'aperçoit que 13,2% des filles et 2,4% des garçons en sont exposés. Les activités les plus suivies sont les causeries éducatives (91% des filles et 66,7% des garçons exposés) et l'émission radiophonique sur le mariage d'enfants (44,9% des filles et 16,7% des garçons).

Enfin, les activités de sensibilisation mises en œuvre par le consortium ont permis à 80,9% des filles et 66,7% des garçons d'améliorer significativement leurs connaissances sur les normes et pratiques autour du mariage d'enfants.

3.4 Caractéristiques sociodémographiques des parents et leurs perceptions sur le mariage d'enfants

Cette section vise à apprécier le contexte général du mariage d'enfants ayant prévalu par le passé afin d'avoir une idée sur son évolution en termes de ressemblances et des dissemblances des circonstances antérieures et actuelles.

3.4.1 Caractéristiques sociodémographiques des parents

Le tableau 35 ci-après présente quelques statistiques permettant d'apprécier les caractéristiques sociodémographiques des parents des adolescents.

Tableau 35 : Caractéristiques et circonstances du mariage des parents

	Baseline		Endline	
	% des mères ou tutrices	% des pères ou tuteurs	%des mères ou tutrices	% des pères ou tuteurs
Age des parents				
Moins de 30 ans	18,5	2,1	12,9	10,5
30 à 39 ans	39,5	14,9	36,0	19,3
40 à 49 ans	22,9	30,4	29,8	30,2
50 à 59 ans	10,3	28,3	13,5	17,9
60 ans et plus	8,8	24,5	7,8	21,9
Lien de parenté des parents des adolescents avec le CM				
CM	17,2	99,4	14,8	75,2
Epouse/époux	80,4	0,0	78,3	1,3
Fille/fils	0,3	0,1	1,3	2,4
Mère/père	0,7	0,3	2,6	20,6
Sœur /frère	0,3	0,1	0,5	0,0
Autre parent	1,1	0,2	0,2	0,4
Avez-vous déjà fréquenté l'école ?				
Oui	8,3	12,1	6,6	13,2
Non	91,7	87,9	93,4	86,8
Niveau d'éducation				
Primaire	70,2	56,4	72,2	61,7
Secondaire I	29,8	41,5	27,8	35,0

Secondaire 2	2,1	3,3
Supérieur	0,1	

Pourquoi avez-vous arrêté vos études à partir de ce niveau ?

Insuffisance de travail	3,7	11,1
Mariage	46,0	25
Manque de famille d'accueil	20,3	8,3
Eloignement de l'école	6,8	8,3
Exercice d'une activité économique	1,5	2,8
Achèvement du cycle de formation		5,6
Charge de travail familial	13,7	2,8
Manque d'intérêt pour l'école		19,4
Autres	8,0	16,7

Près de la moitié des mères/tutrices (48,9%) et moins de trois pères/tuteurs sur dix (29,8%) sont âgés de moins de 40 ans. Plus des trois quarts des pères/tuteurs (75,2%) se déclarent chefs de ménage contre 14,8% des mères/tutrices. Celles-ci se déclarent majoritairement épouses des chefs de ménage (78,3%). Une faible proportion de ces parents a fréquenté l'école (6,6% pour les mères/tutrices et 13,2% pour les pères/tuteurs). Dans la quasi-totalité des cas (100% pour les mères/tutrices et 96,7% pour les pères/tuteurs), la scolarité ne dépasse le premier cycle secondaire.

Tout comme chez les adolescents, la transition du primaire vers le secondaire constitue le goulot d'étranglement (cf. figures 14 et 15).

Figure 14 : Classe la plus élevée atteinte par les mères/tutrices des adolescents

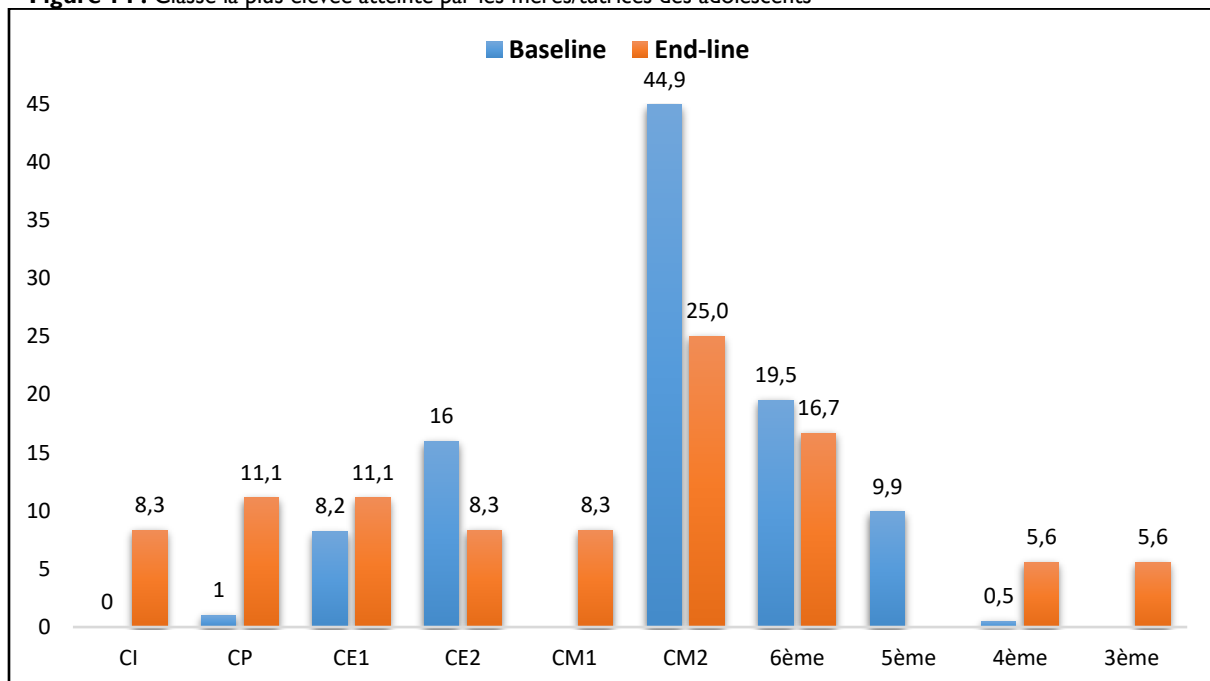
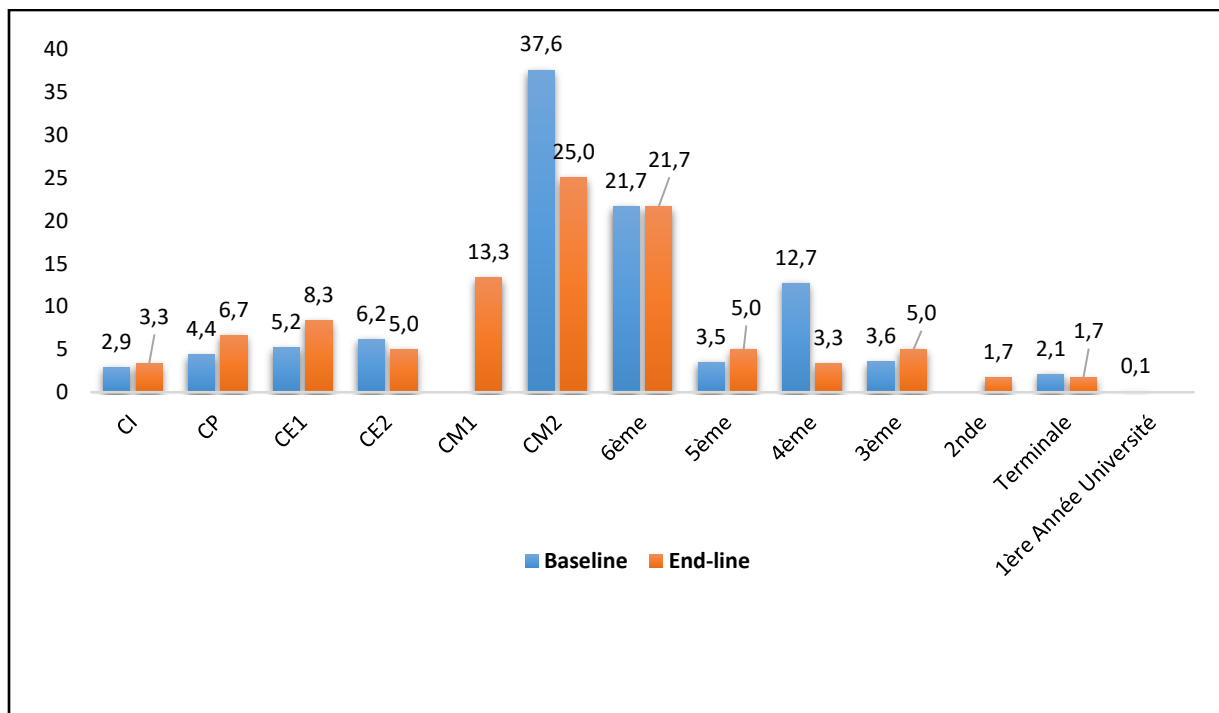


Figure 15 : Classe la plus élevée atteinte par les pères/tuteurs des adolescents



Sur les deux figures, c'est à partir de la classe de CM2 que la déperdition scolaire s'accroît.

3.4.2 *Parades des parents au moment de leur premier mariage*

Ce paragraphe revient sur le parcours matrimonial personnel des parents (tableau 36) dans un souci de comparaison entre leur époque et le contexte actuel, mais aussi de capitalisation d'expériences.

Tableau 36 : Expériences personnelles des parents sur le premier mariage

	Baseline		Endline	
	% des mères ou tutrices	% des pères ou tuteurs	% des mères ou tutrices	% des pères ou tuteurs
A quel âge étiez-vous marié pour la première fois ?				
Moins de 15 ans	46,0	0,0	42,4	0,0
15 à 17 ans	35,8	26,7	51,3	15,4
18 ans et plus	18,2	73,3	6,3	84,6
Étiez-vous consentant pour ce mariage ?				
Oui	80,3	83,4	74,1	94,7
Non	19,7	16,6	25,9	5,3
A votre époque, en général, qui décide du mariage des filles ?				
Les deux parents ensemble	26,1	64,4	68,9	69,7
La mère ou tutrice seule	0,2	3,7	0,7	1,5
Le père ou tuteur seul	11,4	20,1	17,7	21,3
Le cercle familial côté maternel et côté paternel	31,9	4,4	1,5	2,0
Le cercle familial côté maternel seulement	1,7	0,0	0,0	0,0
le cercle familial côté paternel seulement	27,6	4,7	4,0	0,2
Les concernées elles-mêmes	0,6	0,0	7,3	5,3
Autres	0,6	2,7	0,0	0,0

Comme indiqué plus haut, pour 94,1% des filles des filles mariées, le mariage est intervenu avant l'âge de 18 ans. Cette proportion était de 93,7% chez les mères/tutrices à leur époque. Ce qui suggère que, au-delà des normes socioculturelles, les facteurs sociodémographiques ont exacerbé la pratique du mariage d'enfants. Dans la grande majorité des cas (74,1% des mères/tutrices et 94,7% des pères/tuteurs), les concernés sont consentants bien que la décision du mariage revienne à leurs parents dans près de sept cas sur dix (68,9% des mères/tutrices et 69,7% des pères/tuteurs).

Pour évoquer les conséquences du mariage aux bas âges par le passé, certaines questions ont été posées sur le vécu des anciennes générations interviewées (tableaux 37 et 38).

Tableau 37 : Problèmes vécus par les mères/tutrices lors de leur premier mariage

Problèmes vécus	% Mères/tutrices
Avez-vous vécu des problèmes avec votre premier mariage ?	
Oui	14,2
Non	85,8
Si oui, quels sont les problèmes vécus ?	
Méconnaissance des devoirs liés aux mariages	57,7
Faible capacité de la belle-famille à me nourrir	10,3
Faible capacité de la belle-famille à prendre en charge mes soins médicaux	7,7
Fréquence de conflit avec mon mari	48,7
Fréquence de conflit avec les autres membres de la belle-famille	19,2
Tâches domestiques excessives	9,0
Grossesses précoces	3,8
Grossesses rapprochées	1,3
Manque de considération sociale	5,1
Difficultés de prendre en charge les enfants	1,3

Tableau 38: Problèmes vécus par les pères/tuteurs lors de leur premier mariage

Problèmes vécus	% Pères/tuteurs
Avez-vous vécu des problèmes avec votre premier mariage ?	
Oui	10,7
Non	89,3
Si oui, quels sont les problèmes vécus ?	
Méconnaissance des devoirs liés aux mariages	18,4
Faible capacité de nourrir ma petite famille	16,3
Faible capacité de soigner ma petite famille	4,1
Fréquence de conflit avec mon épouse	55,1
Fréquence de conflit entre ma famille et ma belle-famille	10,2
Manque d'opportunités économiques	16,3
Insoumission de mon épouse	24,5
Manque de considération sociale	18,4
Difficultés de prendre en charge les enfants	10,2
Autres	6,1

Il ressort de ces tableaux que 14,2% des mères/tutrices et 10,7% des pères/tuteurs ont vécu des problèmes avec leur premier mariage.

Les problèmes les plus fréquemment évoqués par les mères/tutrices sont : la méconnaissance des devoirs liés au mariage (57,7%) et la fréquence des conflits avec le mari (48,7%) ou avec d'autres membres de la belle-famille (19,2%).

Comme problèmes vécus, les pères/tuteurs ont mentionné la fréquence des conflits avec l'épouse (55,1%) ou son insoumission (24,5%), la méconnaissance des droits liés au mariage (18,4%) et le manque de considération sociale (18,4%).

3.4.3 Caractéristiques du (de la) premier (ère) époux (se) et typologie du mariage

La situation sociodémographique des mariés et la typologie du mariage constituent un indicateur de l'équité genre. Les informations y afférentes sont présentées dans le tableau 39 ci-après.

Tableau 39 : Caractéristiques du (de la) premier (ère) époux (se) et typologie du mariage

	Baseline		Endline	
	% des mères ou tutrices	% des pères ou tuteurs	% des mères ou tutrices	% des pères ou tuteurs
Au moment de votre premier mariage, quel était l'âge de votre conjoint (e) ?				
Moins de 15 ans	0	43,4	0,0	25,4
15 – 17 ans	19,9	48,1	9,7	53,8
18 – 24 ans	53,2	8,5	62,5	20,6
25 ans et plus	46,8	0,0	27,8	0,2
Votre premier (ère) époux (se) a-t-il (elle) été à l'école ?				
Oui	12,0	4,4	7,7	4,2
Non	88,0	95,6	92,3	95,8
Quel était le niveau d'éducation de votre premier (ère) époux (se) ?				
Primaire	66,8	85,5	54,8	57,9
Secondaire 1	31,4	14,5	45,2	42,1
Secondaire 2	0,0	0,0		
Supérieur	1,8			
Avez-vous un lien de sang avec votre premier (ère) époux (se) ?				
Oui	58,2	60,1	51,9	51,5
Non	41,8	39,9	48,1	48,5
Statut du premier mariage				
Monogame	84,6		81,2	
Polygame	15,4		18,8	
Type du premier mariage				
Promesse des parents	5,3	11,3	24,8	21,9
Arrangement entre les parents sans votre consentement	28,3	8,7	19,1	1,8
Arrangement entre les parents suivi de votre consentement	22,9	33,6	20,2	27,2
Choix individuel	43,5	46,4	35,9	49,1

Le choix des hommes porte souvent sur des femmes beaucoup plus jeunes. Près de huit hommes mariés sur dix (79,2%) avaient des épouses de moins de 18 ans tandis que les époux de 90,3% des femmes (mères/tutrices) sont âgés d'au moins 18 ans au moment de leur premier mariage.

Les parents des adolescents étaient très peu scolarisés. Seulement 7,7% des mères/tutrices et 4,2% des pères/tuteurs ont déclaré que leurs partenaires maritaux ont fréquenté l'école. Pour ceux qui sont scolarisés, la scolarité ne dépasse que rarement le premier cycle secondaire. La transition du primaire au secondaire constituait également le goulot d'étranglement (cf. figures 16 et 17).

Figure 16 : Classe la plus élevée atteinte par les conjoints des mères/tutrices des adolescents

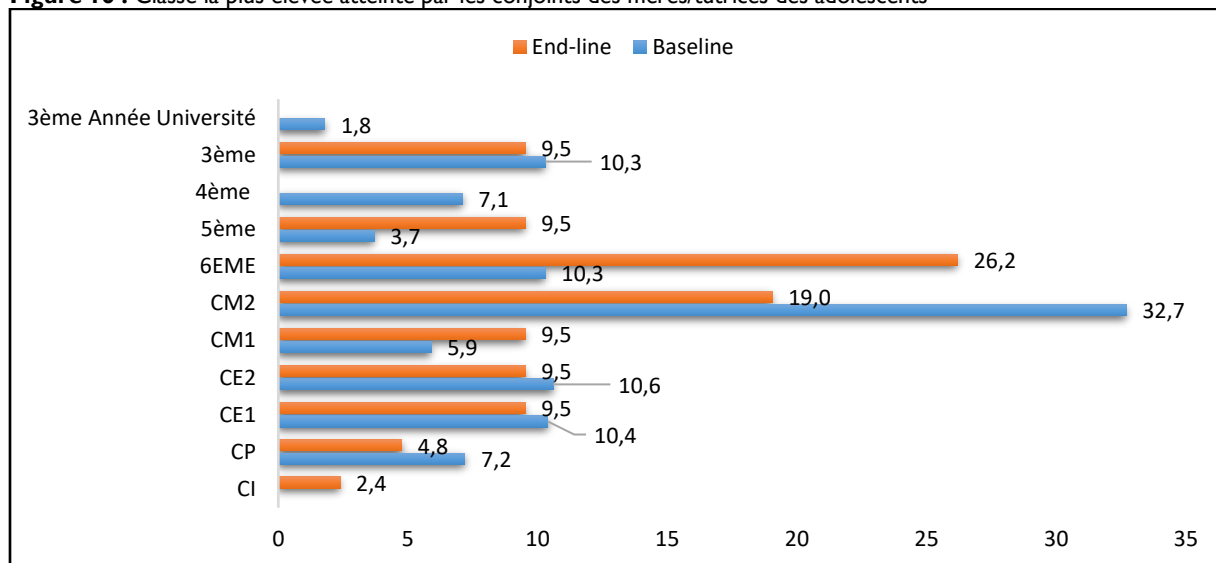
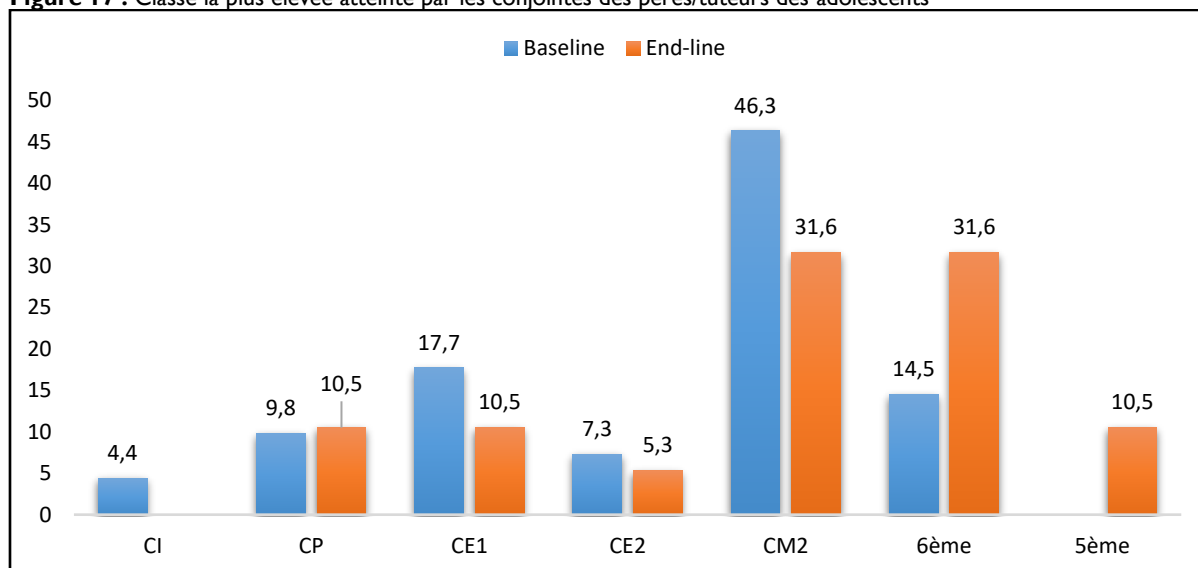


Figure 17 : Classe la plus élevée atteinte par les conjointes des pères/tuteurs des adolescents



Pour avoir une idée sur le type de mariage qui prévalait, l'enquête s'est aussi intéressée sur autre éventuelle existence de lien de sang entre les époux.

Dans plus de la moitié des cas (51,9% des mères/tutrices et de 51,5% des pères/tuteurs), il existe un lien de sang entre les époux. Les femmes évoquent : le choix individuel (35,9%), la promesse des parents (24,8%), l'arrangement entre les parents avec leur consentement (20,2%) et l'arrangement entre les parents sans leur consentement (19,1%).

L'ordre de préséance est différent chez les pères/tuteurs : le choix individuel (49,1%), l'arrangement entre les parents avec leur consentement (27,2%), promesse des parents (21,9%) et l'arrangement entre les parents sans leur consentement (1,8%).

3.4.4 Perceptions des parents sur le mariage d'enfants

Comme souligné plus haut, le mariage des enfants est souvent décidé par les parents. Il est alors important de connaître leurs perceptions en la matière. Le tableau 40 résume les réponses des parents aux questions qui leur ont été posées dans ce sens.

Tableau 40 : Connaissance des parents sur l'âge légal minimum au mariage et pratiques locales

	Baseline		Endline	
	% des mères ou tutrices	% des pères ou tuteurs	% des mères ou tutrices	% des pères ou tuteurs
Selon vous, à partir de quel âge, une fille doit-elle se marier ?				
Moins de 14 ans	6,6	18,9	4,0	1,1
14 à 17 ans	73,2	57,1	77,1	55,3
18 ans et plus	20,2	24,0	18,9	45,6
Selon vous, à partir de quel âge, un garçon doit-il se marier ?				
Moins de 18 ans	12,3	11,8	7,1	4,6
18 à 24 ans	66,4	75,4	70,1	64,3
25 ans et plus	21,3	12,8	22,8	31,1
Conseillerez-vous aux filles de se marier avant l'âge de 18 ans ?				
Oui	93,3	81,7	87,4	63,4
Non	6,7	18,3	12,6	36,6
Conseillerez-vous aux filles de se marier avant l'âge de 15 ans ?				
Oui	51,4	16,1	39,2	24,8
Non	48,6	83,9	60,8	75,2
Conseillerez-vous aux garçons de se marier avant l'âge de 18 ans ?				
Oui	58,5	32,6	45,7	20,2
Non	41,5	67,4	54,3	79,8
Conseillerez-vous aux garçons de se marier avant l'âge de 15 ans ?				
Oui	0,7	1,7	5,1	1,5
Non	99,3	98,3	94,9	98,5
Du point de vue juridique, existe-t-il un âge en deçà duquel une fille ne doit pas se marier ?				
Oui	23,4	25,5	12,4	24,1
Non	76,6	74,5	59,4	50,0
Ne sait pas	-	-	28,2	25,9
Du point de vue juridique, existe-t-il un âge en deçà duquel un garçon ne doit pas se marier ?				
Oui	23,8	20,9	11,1	20,8
Non	76,2	79,1	59,9	53,1
Ne sait pas	-	-	29,0	26,1

Plus de huit mères/tutrices sur dix (81,1%) et près de deux pères/tuteurs (56,4%) estiment qu'une fille devrait se marier avant l'âge de 18 ans. Cet avis n'est partagé que par 7,1% des mères/tutrices et 4,6% des pères/tuteurs si l'on considère le mariage du garçon avant le 18^{ème} anniversaire. Le garçon doit plutôt se marier pendant qu'il est âgé de 18 à 24 ans selon plus de sept mères/tutrices sur dix (70,1%) et plus de trois pères/tuteurs sur cinq (64,3%).

Bien qu'elle ait connu une baisse par rapport à la situation de référence, la proportion des parents qui conseilleraient aux filles de se marier avant leurs 18 ans demeure très grande (87,4% des mères/tutrices et 63,4% des pères/tuteurs). Près des deux cinquièmes des mères/tutrices (39,2%) et approximativement un quart des pères/tuteurs (24,8%) conseilleraient le mariage aux filles même avant l'âge de 15 ans.

Également une proportion considérable des mères/tutrices (45,7%) conseilleraient aux garçons de se marier avant l'âge de 18 ans. Cet avis est partagé par un peu plus d'un cinquième des

pères/tuteurs (20,2%). Proportionnellement, peu de parents (5,1% des mères/tutrices et 1,5% des pères/tuteurs) exhorteraient les garçons de se marier avant leur 15^{ème} anniversaire.

Autant que les adolescents, les parents ont été interrogés sur leur connaissance de l'âge minimum légal au mariage (cf. tableau 39 ci-dessus).

Moins d'un huitième des mères/tutrices (23,4%) déclarent savoir qu'il existe une loi fixant un âge minimum pour le mariage des filles contre 24,1% des pères/tuteurs. Également, 11,1% des mères/tutrices et 20,8% des pères/tuteurs déclarent être au courant de l'existence d'un âge minimum pour le mariage des garçons.

Les parents ayant déclaré connaître l'âge minimum au mariage ont été interrogés sur cet âge. Les réponses données ont été reportées au tableau 41.

Tableau 41 : Age minimum au mariage pour les adolescents selon les parents

Age minimum au mariage selon les mères					Age minimum au mariage selon les pères				
Age indiqué	Filles		Garçons		Age indiqué	Filles		Garçons	
	Baseline	Endline	Baseline	Endline		Baseline	Endline	Baseline	Endline
10	18,8	27,9	-	-	10	-	0,9	-	1,1
11	6,6	2,9	-	-	11	0,9	-	-	-
12	26,5	8,8	-	-	12	3,4	1,8	-	-
13	20,8	2,9	-	-	13	-	2,7	-	-
14	12,5	2,9	-	-	14	21,5	9,1	3,1	-
15	9	14,7	19,7	47,5	15	11,9	13,6	2,2	4,2
16	0,6	4,4	14,8	-	16	10,6	3,6	3,1	-
17	0,5	16,2	16,3	4,9	17	12,4	16,4	6,4	6,3
18	2,2	14,7	15,2	4,9	18	27,8	36,4	18,7	9,5
19	-	-	14,5	-	19	-	6,4	8,5	3,2
20	2,6	2,9	15,6	32,8	20	10,8	9,1	29,5	36,8
21	-	-	-	-	21	-	-	-	2,1
22	-	-	0,9	-	22	-	-	7,3	6,3
23	-	-	-	1,6	23	-	-	3,1	5,3
24	-	-	0,4	-	24	-	-	3,2	2,1
25	-	1,5	2,5	4,9	25	-	-	11,4	21,1
...					27	-	-	2,8	-
30	-	-	30	-	30	-	-	0,7	2,1

Seulement 14,7% des mères/tutrices et 13,6% des pères/tuteurs, ayant déclaré connaître l'âge minimum légal pour le mariage des filles, ont une connaissance réelle de cet âge. En ce qui concerne l'âge minimum légal pour le mariage des garçons, ces proportions sont de 4,9% et 9,5% respectivement pour les mères/tutrices et pour les pères/tuteurs.

3.4.5 Raisons de la persistance de la pratique du mariage d'enfants

Les mêmes questions soumises aux adolescents sur les facteurs qui sous-tendent la pratique du mariage d'enfants ont été posées à leurs parents pour diversifier les avis. Les réponses données par ces derniers se trouvent au tableau 42.

Tableau 42 : Raisons de la persistance du mariage d'enfants selon les parents/tuteurs

	Baseline		Endline	
	% des mères ou tutrices	% des pères ou tuteurs	% des mères ou tutrices	% des pères ou tuteurs
Analphabetisme des parents	31,7	38,8	30,8	62,5
Analphabetisme des enfants	3,3	25,7	11,1	53,9
Manque d'emploi pour les jeunes	2,3	7,8	12,6	46,5
Précocité de l'activité sexuelle	18,4	36,9	27,1	46,9
Méconnaissance des pratiques contraceptives	0,0	0,5	3,3	18,0
Non disponibilité des produits contraceptifs	0,2	0,9	2,0	15,1
Eviter l'activité sexuelle préuptiale	10,1	21,6	34,6	40,6
Eviter les grossesses illégitimes	42,7	24,6	54,1	50,4
Responsabiliser l'enfant	4,5	20,4	13,7	48,2
Préserver l'honneur familial	8,4	22,4	34,6	50,7
Respecter les enseignements religieux	2,4	14,8	6,7	37,7
Manque d'alternatives au mariage	3,8	2,0	8,6	20,0
Réduire les charges de la famille	3,7	3,5	20,6	30,5
Pauvreté	7,8	5,0	15,3	27,0
Perpétuer la tradition des ancêtres	0,0	14,4	8,2	20,2
Pressions sociales	12,2	3,0	8,9	18,9
Avoir une descendance nombreuse	0,0	1,3	8,9	16,9
Garantir les droits religieux des enfants	2,5	3,6	3,1	22,8
Effet d'imitation	15,8	9,7	25,7	32,5
Méconnaissance de la loi sur l'âge minimum au mariage	0,6	0,9	1,5	15,6
Non application de la loi sur l'âge minimum	0,8	0,5	0,5	15,4
Méconnaissance des conséquences du mariage d'enfants	1,5	0,7	4,7	17,3
Dépensités scolaires	0,4	3,4	2,2	21,9
Faible qualité de l'enseignement	0,2	0,7	2,2	14,7
Autres	5,6	7,9	3,8	1,8

Les principales raisons évoquées sont les suivantes :

- Le souci d'éviter les grossesses illégitimes (54,1% des mères/tutrices et 50,4% des pères/tuteurs) ;
- Analphabetisme des parents (30,8% des mères/tutrices et 62,5% des pères/tuteurs) ;
- Préserver l'honneur familial (34,6% des mères/tutrices et 50,7% des pères/tuteurs) ;
- Eviter l'activité sexuelle préuptiale (34,6% des mères/tutrices et 40,6% des pères/tuteurs) ;
- La précocité de l'activité sexuelle (27,1% des mères/tutrices et 46,9% des pères/tuteurs).

En plus de ces cinq principales raisons, les pères/tuteurs ont ajouté, dans des proportions importantes, l'analphabetisme des enfants (53,9%), le désir de responsabiliser l'enfant (48,2%) et le manque d'emploi pour les jeunes (46,5%).

3.4.6 Conséquences du mariage d'enfants selon les parents

Dans le tableau 43 ci-après, il est présenté les réponses données par les parents aux questions concernant les conséquences de la pratique du mariage d'enfants.

Tableau 43 : Conséquences du mariage d'enfants selon les parents/tuteurs

	Baseline		Endline	
	% des mères ou tuteurs	% des pères ou tuteurs	% des mères ou tuteurs	% des pères ou tuteurs
Aucune conséquence	0,0	0,0	1,3	14,9
Grossesses prématurées	54,4	32,3	63,6	43,0
Difficultés d'accouchement	66,7	91,0	90,7	98,0
Risque de mortalité maternelle	22,0	62,6	63,8	82,0
Risque de mortalité infantile	16,8	52,1	34,4	73,2
Risque de fistule obstétricale	23,0	47,7	58,8	57,0
Risque d'IST/VIH	0,6	7,8	4,7	20,2
Incontinence urinaire prolongée (dystocie)	7,3	14,3	7,5	24,6
Abandon scolaire	2,0	6,9		34,6
Privation des opportunités d'emploi ou d'auto-emploi	0,2	2,0	3,8	16,0
Vulnérabilité aux violences basées sur le genre	2,7	2,2	1,8	17,3
Instabilité des couples (le mariage ne dure pas)	14,5	32,5	13,1	42,8
Prostitution	22,9	6,4	4,0	15,6
Perpétuer les inégalités genre	0,3	0,9	1,5	14,5
Maintenir la femme dans un statut inférieur	0,2	0,8	2,2	14,7
Croissance rapide de la population	1,0	6,2	2,4	15,4
Surexploitation des terres	0,1	1,1	0,9	14,9
Difficultés de trouver un emploi	2,3	2,2	1,5	32,7
Autres	2,3	1,2	0,7	0,0

Les conséquences les plus connues sont :

- les difficultés d'accouchement relevées par 90,7% des mères/tutrices et 98% des pères/tuteurs ;
- le risque de mortalité maternelle (63,8% des mères/tutrices et 82% des pères/tuteurs) ;
- les grossesses prématurées (63,6% des mères/tutrices et 42% des pères/tuteurs) ;
- le risque de fistule obstétricale (58,8% des mères/tutrices et 57% des pères/tuteurs) ;
- le risque de mortalité infantile (34,4% des mères/tutrices et 73,2% des pères/tuteurs).

Précisons que la connaissance de toutes ces principales conséquences s'est nettement améliorée par rapport aux résultats observés lors de l'enquête de base.

3.4.7 Recommandations des parents pour prévenir le mariage d'enfants

Un paquet de recommandations visant à mettre fin au mariage dans l'enfance a été soumis à l'appréciation des parents (cf. tableau 44).

Bien que la majorité de ces parents aient déclaré qu'ils conseilleraient aux filles de se marier avant l'âge de 18 ans (cf. tableau 39), près de huit mères/tutrices sur dix (79,4%) et plus des trois quarts des pères/tuteurs (75,2%) se disent favorables à la lutte contre le mariage d'enfants.

L'enquête a recueilli auprès des parents les recommandations dont la mise en œuvre permet de venir au bout de la pratique.

Tableau 44 : Position et recommandations des parents en matière de lutte contre le mariage d'enfants

	Baseline		Endline	
	% des mères ou tutrices	% des pères ou tuteurs	% des mères ou tutrices	% des pères ou tuteurs
Etes-vous favorable à la lutte contre le mariage d'enfants ?	86,7	85,3	79,4	75,2
Si oui, quelle recommandation faites-vous ?				
Aucune recommandation	3,4	1,4	1,1	25,7
Mieux encadrer et orienter la scolarisation de la jeune fille	13,5	45,3	48,4	75,8
Sensibiliser les mères uniquement	4,9	4,1	6,9	32,7
Sensibiliser les pères/tuteurs uniquement	2,4	3,3	7,6	32,9
Sensibiliser les deux parents	70,0	83,9	76,4	93,0
Sensibiliser les enfants	15,3	59,8	38,5	84,8
Dénoncer en collaboration avec les leaders communautaires	1,4	19,2	7,6	40,5
Dénoncer en collaboration avec les responsables des services techniques	0,4	5,6	2,8	34,1
Sensibiliser les leaders communautaires	24,5	38,3	46,3	56,9
Vulgariser la loi sur le consentement au mariage	3,0	3,8	3,9	45,5
Vulgariser la loi sur l'âge minimum au mariage	6,5	3,7	3,0	46,4
Veiller sur l'application de la loi sur le consentement au mariage	5,4	3,4	6,7	41,4
Veiller sur l'application de la loi sur l'âge minimum au mariage	2,3	2,5	6,0	37,0
Impliquer les leaders communautaires dans l'application de ces lois	1,9	2,8	6,9	35,9
Offrir des opportunités économiques aux adolescents	6,4	3,1	26,8	53,9
Autres	0,7	0,3	0,2	0,3

Beaucoup des recommandations proposées ont fait l'objet d'une grande adhésion des parents : sensibiliser les deux parents (76,4% des mères/tutrices et 93% des pères/tuteurs), sensibiliser les enfants (38,5% des mères/tutrices et 84,8% des pères/tuteurs), mieux encadrer et orienter la scolarisation des filles (48,4% des mères/tutrices et 75,8% des pères/tuteurs), sensibiliser les leaders communautaires (46,3% des mères/tutrices et 56,6% des pères/tuteurs) et offrir des opportunités économiques aux adolescents (26,8% des mères/tutrices et 53,9% des pères/tuteurs).

3.4.8 Perception des parents sur les droits des enfants

Le mariage d'enfants constitue une violation flagrante des droits de l'enfant pouvant résulter des mauvaises perceptions de ces droits. L'enquête a ainsi exploré les conceptions des parents en la matière (cf. tableau 45).

Tableau 45 : Perception des parents autour des droits des enfants

Proposition	Baseline		Endline	
	% des mères ou tutrices	% des pères ou tuteurs	% des mères ou tutrices	% des pères ou tuteurs
Le mariage d'enfants doit être banni	93,6	92,5	96,2	96,1
Les filles ont le droit de consentir avant d'être mariées	62,0	94,2	97,3	89,3

Une fille ne doit pas être enlevée de l'école pour être mariée	46,6	76,5	96,5	91,4
Un garçon ne doit pas être enlevé de l'école pour être marié	49,4	86,0	95,4	91,4
Les filles et les garçons ont les mêmes droits à l'éducation	58,7	64,5	72,8	86,4
Même après le mariage, une fille peut continuer sa scolarité si elle le désire	56,4	64,7	88,0	72,6
Les jeunes peuvent refuser le mariage non décidé d'eux-mêmes	57,0	75,7	91,4	80,5
Il est de la responsabilité de la fille d'éviter de tomber enceinte	38,7	36,6	87,6	56,1
Une fille non mariée n'a pas de valeur	53,0	37,3	95,6	54,4
Une femme qui n'est pas mariée tôt présente un risque pour sa famille	36,3	62,3	82,1	76,3

Les mères/tutrices s'accordent sur l'ensemble des propositions dans des proportions variant de 72,8% pour la proposition selon laquelle les filles et les garçons ont les mêmes droits à l'éducation à 97,3% pour la proposition selon laquelle les filles ont le droit de consentir avant d'être mariées.

Les proportions des pères/tuteurs acceptant les différentes propositions varient d'un minimum de 54,4% pour la proposition « une fille non mariée n'a pas de valeur » à un maximum de 96,1% pour la proposition « le mariage d'enfants doit être banni ».

3.4.9 Alternatives socioéconomiques au mariage des enfants selon les parents

Les parents ont été interrogés sur les perspectives socioéconomiques pouvant servir d'alternatives crédibles au mariage d'enfants. Le tableau 46 présente la quintessence des réponses fournies.

Tableau 46 : Répartition (%) des parents en fonction des alternatives au mariage d'enfants citées

	Baseline		Endline	
	% des mères ou tutrices	% des pères ou tuteurs	% des mères ou tutrices	% des pères ou tuteurs
Pensez-vous qu'il existe des alternatives économiques pouvant permettre aux enfants d'échapper au mariage précoce ?				
Si oui, quelles sont les alternatives économiques que vous connaissez ?				
Couture	23,8	68,0	71,1	75,4
Coiffure	4,4	12,9	27,3	39,7
Menuiserie	3,4	21,0	20,6	57,5
Mécanique	1,0	30,4	19,7	56,1
Maçonnerie	5,7	17,6	18,9	36,6
Plomberie	0,6	3,5	5,3	10,7
Construction métallique	1,3	1,6	7,3	16,0
Electricité	0,3	6,3	2,9	18,4
Jardinage	10,1	45,8	27,1	54,6
Vente de carburant	0,4	9,5	6,4	28,3
Informatique/électronique	0,0	0,8	1,8	1,5
Maroquinerie/cordonnerie	3,6	3,4	7,1	11,2
Taxi/taxi moto	6,1	12,0	14,9	47,4
Artisanat	10,1	26,8	44,4	46,1
Vente des journaux/cartes téléphoniques	0,1	0,3	2,0	1,3

Travaux domestiques	28,6	2,2	2,0	18,6
Industries extractives	0,8	2,0	4,9	14,7
Commerce général	18,3	44,2	52,3	73,7
Import/export	1,1	1,3	11,3	24,6
TP et bâtiments	0,0	0,1	1,1	2,2
Hôtel – bar -restaurant	0,1	0,3	2,4	0,7
Transport commun	0,4	0,6	3,1	14,3
Boulangerie	0,2	1,3	4,7	4,8
Pâtisserie	0,3	0,0	2,7	1,8
Participation aux groupements des jeunes	0,1	3,2	1,6	18,0
Participation aux activités civiques, politiques ou syndicales	0,4	2,0	0,0	14,9
Participation aux actions sociales et œuvres de bienfaisance	7,9	0,6	1,5	18,6
Activité économique/participation aux clubs d'épargne	0,7	2,0	2,6	15,4
Participation aux activités sportives/artisanales	0,1	0,7	1,6	12,9
Participation aux organisations féminines	0,8	2,2	2,6	18,2
Participation aux organisations religieuses	0,5	1,8	2,0	18,2
Autres (Ecole ou école coranique, élevage, etc.)	36,0	8,4	9,8	6,8

Plus de sept dixièmes des mères/tutrices sur dix (70,5%) et près de huit pères/tuteurs sur dix (79,8%) estiment qu'il existe, au niveau local, des opportunités pouvant servir de bouclier contre le mariage d'enfants.

Les opportunités les plus citées par les mères/tutrices sont la couture (71,1%), le commerce général (52,3%), l'artisanat (44,4%), la coiffure (27,3%) et le jardinage (27,1%).

L'ordre d'importance est différent chez les pères/tuteurs : la couture (75,4%), le commerce général (73,7%), la mécanique (57,5%), la menuiserie (56,1%), le jardinage (54,6%), le taxi/moto (47,4%) et l'artisanat (46,1%).

3.4.10 Connaissance des pratiques contraceptives par les mères/tutrices

Contrairement aux adolescents, les questions concernant les pratiques contraceptives n'ont concerné que les mères/tutrices. Les réponses données sont présentées dans le tableau 47.

Tableau 47 : Connaissance des méthodes contraceptives chez les mères/tutrices

	Baseline	Endline
A l'époque de votre (premier) mariage, existait-il des méthodes permettant aux femmes d'éviter ou de retarder la grossesse ?	56,6	55,0
Quelles sont les méthodes que vous connaissez ?		
Abstinence	2,0	29,5
Amulette/gris-gris	52,3	57,2
Méthode de calendrier	0,6	11,8
Retrait	0,0	8,9
MAMA	3,3	14,0
Préservatif masculin	2,1	4,7
Préservatif féminin	0,2	3,8
Pilule	68,9	43,2
Pilule de lendemain	0,2	10,2
DIU	2,4	2,9
Injectables	65,4	44,1
Implant	34,2	22,8
Stérilisation féminine	1,8	1,1
Stérilisation masculine	0,0	0,7
Autres	2,2	-

La première question se rapporte à l'existence des méthodes contraceptives au moment du premier mariage de ces mères/tutrices. A cette question, 55% d'entre elles ont répondu par l'affirmative. Cette proportion était de 56,6% lors de l'enquête de base.

Les méthodes modernes les plus connues à cette époque sont les méthodes traditionnelles (57,2%), les injectables (44,1%), la pilule (43,2%), l'abstinence (29,5%) et l'implant (22,8%). La question sur la connaissance de l'utilisation correcte des méthodes contraceptives (tableau 48) a été posée aux mères/tutrices ayant déclaré connaître la contraception à l'époque de leur premier mariage.

Tableau 48 : Connaissance de l'utilisation correcte des méthodes contraceptives par les mères/tutrices

	Baseline	Endline
Abstinence	88,8	81,5
Amulette/gris-gris	71,8	91,1
Méthode de calendrier	54,5	63,1
MAMA	39,2	79,2
Préservatif masculin	58,3	26,9
Préservatif féminin	42,4	28,6
Pilule	51,7	69,6
Pilule de lendemain	49,8	62,5
DIU	65,7	25,0
Injectables	52,5	77,7
Implant	36,5	64,0

Une bonne proportion des mères/tutrices connaissant la contraception au moment de leur premier mariage savait la manière d'utiliser correctement les différentes méthodes contraceptives. Cette proportion est de 91,1% ; 81,5% ; 79,2%, 77,7% ; 69,6% ; 64%, 63,1% et 62,5% respectivement pour les méthodes traditionnelles, l'abstinence, la MAMA, les injectables, la pilule, l'implant, la méthode du calendrier et la pilule du lendemain.

3.4.11 Sources d'informations des mères/tutrices sur les méthodes contraceptives

Tout comme les adolescentes, les mères/tutrices ont été interrogées sur leurs sources d'information en matière des pratiques contraceptives. Les réponses sont reportées au tableau 49.

Tableau 49 : Sources d'informations des mères sur les méthodes contraceptives

Canal d'information	Baseline	Endline
Services publics	57,5	59,9
Services de santé privés		9,3
Pharmacie	0,1	11,8
Missions gouvernementales de sensibilisation	1,5	10,7
ONG et associations	5,8	19,9
Relais communautaires	22,1	11,1
Affiches publicitaires	0,4	3,8
Etablissement scolaire	0,2	2,7
Radio	10,7	7,1
Télévision		1,1
Internet		0,7
Journaux		0,5
Magazines	0,3	4,2

Causeries entre pairs	54,6	36,2
Ecole coranique	3,5	15,5
Charlatan	12,2	12,9
Autres (femmes du village, marabouts et vendeurs ambulants)	6,9	1,8

Trois principales sources se dégagent : les services publics (59,9%), les causeries entre pairs (36,2%) et les ONG et associations (19,9%).

3.4.12 Utilisation des pratiques contraceptives par les mères/tutrices des adolescents

Le tableau 50 présente l'utilisation des méthodes contraceptives par les mères/tutrices au cours des cinq (05) premières années ayant suivi leur premier mariage.

Tableau 50 : Utilisation des méthodes contraceptives par les mères/tutrices

	Baseline	Endline
Aviez-vous au moins une fois utilisé une de méthode de PF pendant les 5 premières années de votre mariage ?	37,5	26,6
Abstinence	2,1	31,5
Amulette/gris-gris	53,9	60,3
Méthode de calendrier (collier)	0,3	4,1
Retrait	0,0	6,2
MAMA	0,9	11,6
Préservatif masculin	0,1	2,1
Préservatif féminin	0,0	0,7
Pilule	59,5	61,8
Pilule de lendemain	0,0	6,2
DIU	0,6	0,7
Injectables	46,7	24,7
Implant	8,1	2,7
Stérilisation féminine	0,6	1,1

Un peu plus d'un quart des mères/tutrices (26,6%), ayant déclaré connaître les pratiques contraceptives, à l'époque de leur premier mariage, ont fait recours à ces pratiques durant 5 ans après leur premier mariage. Les méthodes utilisées sont essentiellement la pilule (61,8%), les méthodes traditionnelles (60,3%), l'abstinence (31,5%) et les injectables (24,7%).

Les mères/tutrices, qui connaissaient les pratiques contraceptives au moment de leur premier mariage et qui n'en avaient pas fait recours au cours des 5 années suivant ce premier mariage, ont été interrogées sur les raisons de la non utilisation (tableau 51).

Méthode de contraception	Baseline	Endline
La religion l'interdit	9,5	9,9
Les coutumes ancestrales l'interdisent	6,8	24,3
Crainte des effets secondaires	5,2	10,9
Je n'ai pas des rapports sexuels	1,6	5,2
Je suis très jeune	13,9	5,0
Je ne sais pas là où on s'en procure	3,0	4,2
Je n'ai pas les moyens de m'en procurer	1,4	1,5
Eloignement des services de santé de la reproduction	1,6	2,0
Ma famille s'y oppose	0,3	4,5
Mon conjoint s'y oppose	5,3	7,2
Mes ami(e)s s'y opposent	0,2	1,0

Les professionnels de santé me refusent l'accès à ces services	1,2	1,0
Je crains le manque de confidentialité	1,7	4,5
Je n'ai pas reçu de bons conseils	18,6	3,5
J'ai peur que ces méthodes me rendent infertile	4,2	4,0
Autres (jeune mariée sans enfant ou avec un seul enfant, pas de grossesses rapprochées, absence du mari, etc.)	29,4	12,4

Tableau 51 : Raisons de non utilisation des méthodes contraceptives par les mères/tutrices

Les raisons les plus évoquées sont : l'interdiction des coutumes ancestrales (24,3%), la crainte des effets secondaires (10,9%), l'interdiction de la religion (9,9%) et l'opposition du mari (7,2%). D'autres raisons (12,4%) telles que l'absence des grossesses rapprochées, le fait d'être jeune femme sans enfant, l'absence du mari dans le foyer conjugal, etc. ont été citées.

3.4.13 Exposition des parents aux activités de sensibilisation sur le mariage d'enfants

L'une des solutions envisagées dans le cadre de la lutte contre le mariage des enfants et les violences associées consiste à créer un environnement propice pour le dialogue intergénérationnel entre les adolescents et leurs parents. Ces derniers sont donc exposés à ce type d'activités et à bien d'autres actions de sensibilisation sur la question aussi bien de la part du consortium dirigé par GRADE Africa que de la part d'autres intervenants. Des questions ont été posées aux parents sous avoir une idée de leur niveau d'exposition (cf. tableau 52).

A la question de savoir s'ils ont été sensibilisés, près de deux cinquièmes des mères/tutrices (37,3%) et plus d'un quart des pères/tuteurs (27,2%) ont répondu par l'affirmative. Dans la plupart des cas, ces actions de sensibilisation ont été menées par le projet PME-CRDI (59% des mères/tutrices et 33,9% des pères/tuteurs) ou par d'autres ONG intervenant dans le domaine (32,2% des mères/tutrices et 71% des pères/tuteurs).

Par ailleurs, les structures de santé et les établissements scolaires ont été citées par 18% des mères/tutrices comme sources de sensibilisation sur le mariage des enfants et les méfaits covariants.

Tableau 52 : Répartition (%) des adolescents en fonction de l'exposition aux activités de sensibilisation sur le mariage d'enfants

	% des mères ou tutrices	% des pères ou tuteurs
Au cours de la période 2020-2022, avez-vous été sensibilisés sur le mariage d'enfants ?	37,3	27,2
Si oui, par qui ?		
Agent de santé	18,0	4,8
Enseignant à l'école	18,0	1,6
Pair éducateur	2,9	5,6
Amis dans la communauté	2,0	0,8
Médias / réseaux sociaux	0,5	12,1
Leaders religieux	6,3	4,8
Projet PME-CRDI	59,0	33,9
Autres ONG	32,2	71,0
Autres	1,0	4,0

Avez-vous participé aux activités du projet sur la prévention du mariage d'enfants ?		
Oui	22,8	12,9
Non	77,2	87,1
A quel type d'activités avez participé ?		
Formation des jeunes en SR, compétences de vie, BVG et dialogue intergénérationnel	4,0	18,6
Causeries éducatives	96,8	44,1
Emission radiophonique : Mariage des enfants	31,2	25,4
Emission radiophonique : Education de la jeune fille		8,5
Emission radiophonique : Santé de la reproduction		11,9
Emission radiophonique : Autonomisation des jeunes filles		3,4
Emission radiophonique : Comment prévenir le mariage d'enfants ?	0,8	23,7
Séances de pêches	6,4	22,0
Dans quelle mesure ces activités vous ont permis d'améliorer vos connaissances sur les normes et pratiques sur le mariage d'enfants ?		
Amélioration significative	84,0	66,1
Amélioration non significative	15,2	33,9
Pas d'amélioration	0,8	0,0

Plus d'un cinquième des mères/tutrices interrogées (22,8%) ont déclaré avoir participé aux activités du projet PME-CRDI. Cette proportion est de 12,9% chez les pères/tuteurs.

Les activités les plus suivies sont les causeries éducatives (96,8% des mères/tutrices et 44,1% des pères/tuteurs) et l'émission radiophonique portant sur le mariage d'enfants (31,2% des mères/tutrices et 25,4% des pères/tuteurs). Spécifiquement en ce qui concerne les pères/tuteurs, ils ont aussi été touchés par l'émission radiophonique portant sur la prévention du mariage d'enfants (23,7%), les séances de pêche (22%) et la formation des jeunes en santé de reproduction, en compétences de vie, en violences basées sur le genre et en dialogue intergénérationnel (18,6%).

Enfin, plus des huit dixièmes des mères/tutrices (84%) et près des deux tiers des pères/tuteurs (66,1%) ont estimé que les activités du programme PME-CRDI leur ont permis d'améliorer significativement leurs connaissances sur les normes et pratiques autour de la pratique du mariage d'enfants.